

Fédération Alsace bilingue
Verband zweisprachiges Elsass



Identité

**Politique et aménagement
linguistiques**

Actes du colloque



Sous la direction de Pierre Klein



Colloque du 30 septembre 2023

Identité

Politique et aménagement linguistiques

Lieu : FEC 17 Place Saint-Etienne à Strasbourg.

Horaires : 9 h 00 à midi et 14 h à 17 h 30 (ouverture à 9 heures).

Le matin interviendront sur le thème de l'identité

9 h 00 Pierre Klein, président de la FAB-VZE¹ et de l'ICA.

9 h 15 Vincent Goulet, docteur en sociologie.

10 h 00 Yves Plasseraud, auteur spécialiste des identités, président du GDM².

10 h 45 Marc Chauder, auteur.

11 h 30 Jean-Marie Woehrling, juriste, ancien président de CUBI.

L'après-midi interviendront sur le thème Politique et stratégie linguistiques

14 h 15 Pierre Klein : Identité et politique linguistique.

15 h 00 Michel Launey, linguiste : La République laïque face aux religions et aux langues et cultures régionales.

15 h 45 James Costa, sociolinguiste : Langage et politique.

16 h 30 Michel Feltin-Palas, journaliste à l'Express : Pourquoi et comment sauver les langues régionales ?

N.B. Philippe Blanchet, sociolinguiste, livrera un texte pour les actes sur le thème de la politique linguistique.

Contact : Pierre Klein : president.fab-vze@orange.fr

¹ Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass: Initiative citoyenne alsacienne.

² Groupement pour le droit des minorités

Sommaire

	Page
De l'identification vers l'identité par Pierre Klein	4
Quelques aspects de l'identité individuelle et collective Par Vincent Goulet	7
Ombres et lumières de la revendication identitaire en France et en Europe par Yves Plasseraud	21
Elever et Relever par Marc Chauder	33
Retour sur le manifeste « l'identité de l'Alsace – Un projet à partager » par Jean-Marie Woehrling	45
Identité et politique linguistique par Pierre Klein	54
La République laïque face aux religions et aux langues et cultures régionales par Michel Launey	73
Langage et politique par James Costa	85
Pourquoi et comment sauver les langues régionales ? par Michel Feltin-Palas	95
Politiques linguistiques : principes généraux et orientations spécifiques en contexte français par Philippe Blanchet	107

Le texte de certaines contributions est en partie né de la transcription de l'enregistrement audio et peut donc garder un léger caractère d'oralité.

De l'identification vers l'identité³

Si la langue n'est pas toute l'identité, il n'y a néanmoins pas d'identité sans langue, parce que c'est principalement par elle et ce qu'elle véhicule que se construit l'identité aussi au travers d'une stratégie linguistique.

On ne naît pas Alsacien. On le devient... ou pas. On peut le devenir si l'occasion nous est donnée de pouvoir s'approprier les éléments identificatoires alsaciens.

Pierre Klein⁴

Toute identité est d'abord personnelle. Elle naît de l'identification, des identifications que chacun fait ou peuvent faire tout au long de son existence faisant naître sentiment d'appartenance et sentiment de différence. Ce faisant, elle est multiple et évolutive. L'identification elle-même s'opère largement au travers de la socialisation qu'elle soit anticipée, primaire ou secondaire⁵. L'identité ne cesse d'évoluer, parce que ne cessent d'évoluer les identifications. Aussi, l'identité est-elle plurielle et dynamique, mélange d'appartenances et de différences variant en fonction des contingences, de l'espace et du temps. Ainsi, n'est-on pas définitivement comme ceci ou ne naît-on pas comme cela. On est en devenir multidimensionnel et permanent.

L'identité n'est pas innée, elle est acquise, construite. Elle participe à la fois de la diversité et de la ressemblance : la première distingue, la seconde réunit, comme réunit l'appartenance commune à toute l'espèce humaine. Rien d'essentiel ne sépare les hommes. L'identité ne signifie pas égalité, parce que nous sommes tous discernables et parce que l'égalité doit être celle de la condition et non celle de la position, c'est-à-dire qu'elle doit être comprise comme étant une égalité devant le droit et non comme une égalité de nature ou de culture. Ainsi,

³ La notion d'identité recoupe différents sens, à savoir la similitude, l'unité, l'identité personnelle, l'identité culturelle et la propension à l'identification.

⁴ Essayiste, président de la fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass (FAB-VZE) et de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA).

⁵ Anticipée = environnement psychosociologique, primaire = environnement proche, secondaire = société, école, médias...

sommes-nous tous égaux et différents à la fois. L'identité, c'est la vie, complexe et changeante.

Mais qu'en est-il de l'identité collective ? Elle n'existe pas en soi ! Il n'y a d'identité collective que dans la rencontre d'identités personnelles, d'individus partageant des identifications en fonction d'une stratégie identitaire décidée par la collectivité faisant naître sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Avant de reposer sur des données objectives, ethniques, comme la langue, la culture l'histoire et le territoire, l'identité collective est subjective. Elle est ressentie ou elle n'est pas. Elle est voulue ou elle n'est pas.

Il en va ainsi de l'Alsace ! Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans identification alsacienne. Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans socialisation alsacienne construisant sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Et comme la socialisation est amplement le fait de la société, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans stratégie identitaire alsacienne, sans transmission des éléments identificatoires alsaciens, toute chose qui relève de la collectivité alsacienne... qui devrait en relever. L'Alsace n'existe qu'à travers l'alsacianisation.

L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la croiser dans la rue et lui serrer la main. Par contre, je peux la rencontrer au travers des représentations mentales qu'en ont les Alsaciens ou les non-Alsaciens. L'Alsace existe individuellement dans la conscience qu'en ont des individus. Elle existe collectivement dans la mise en commun d'un imaginaire et dans un agir alsaciens.

Que l'on se pose donc la question de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme cette culture politique, il faut bien le reconnaître, ne réserve que peu de place aux cultures dites régionales, ces dernières peinent à survivre. Le principe

d'union dans la diversité reste amplement à installer dans l'habitus français. Ce faisant, l'identité française est davantage fondée sur une francité repliée sur l'unicité de la langue, de la culture et de l'histoire, que sur une francitude ouverte à la propre diversité française.

Cet état de fait a pour conséquence que les langues régionales ne disposent pas d'une véritable existence sociale, c'est-à-dire une véritable existence scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique, seule à même de leur assurer survie et développement. Et, si elles sont inscrites au patrimoine de la République, elles ne disposent pas pour autant d'une politique linguistique digne de ce nom. Juste peut-être répond-on à l'existant, mais sans renouvellement, l'existant est condamné à disparaître.

Derrière la langue, il y a la culture, la langue étant elle-même un élément de cette culture. Lorsque disparaît une langue, disparaît avec elle la culture qu'elle véhiculait, c'est-à-dire une certaine lecture du monde, de la vie, des gens et des choses. Un réel appauvrissement qui ne peut satisfaire que les tenants de la pensée unique jacobine et de sa conception de la nation française. En se privant des langues régionales, la France se prive des cultures qui s'y rapportent. S'agissant de l'Alsace dont la langue régionale est la langue allemande, la France se prive de la part de la grande culture allemande qu'elle pourrait lui apporter. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est multiple, elle en multiplie les apports et les effets.

Aller au fond de ces choses et explorer les concepts d'identité et de stratégie linguistique, comment ils sont construits et comment ils devraient l'être, tel est l'objectif du colloque de ce jour. PK

Quelques aspects de l'identité individuelle et collective

Vincent Goulet⁶

Commençons par un petit rappel anthropologique. Nous autres, les êtres humains, sommes d'abord des animaux, mais des animaux conscients et réflexifs. Nous sommes capables d'organiser nos souvenirs et aussi de nous projeter dans l'avenir. L'identité se construit justement dans ce rapport entre le passé et l'avenir. Très souvent, on insiste sur le côté passé, mais c'est peut-être l'aspect avenir qu'il faudrait mettre en avant.

Identité et dispersion

Autre point, chaque individu connaît et subit des forces centrifuges au cours de sa vie. On ne s'en rend pas trop compte, mais toutes les expériences que l'on fait, qui sont parfois douloureuses, violentes, avec de l'angoisse, parfois même trop jouissives, cela nous éclate en quelque sorte. Et tout le travail des êtres humains, individuellement et collectivement, c'est d'essayer de resserrer toutes ces sensations pour parvenir à être lui-même dans le temps avec une certaine permanence. C'est ce que Paul Eluard, le poète, a appelé « le dur désir de durer ». On veut durer, perdurer. Spinoza parlait du *conatus*, le souci d'avoir une cohérence de soi, qui n'est pas si évidente et qui n'est pas donnée.

Il faut à la fois se construire une identité, à la fois comme *idem* et *ipse* : être le *même* (*idem*, « mêmeté ») et être soi-même, comme être singulier (*is dem*, ipséité), différent des autres, puisqu'on ne peut pas être non plus (con)fondue dans le groupe. Donc, le rapport dialectique dont parlait Pierre Klein tout à l'heure, il est fondamentalement à ce niveau-là. Tu l'as très bien dit, une identité n'existe que par rapport aux autres. Un psychologue, Pierre Tap, ne dit pas autre chose quand il écrit dans l'*Encyclopedia Universalis* : « Mon identité, c'est donc ce qui me rend semblable à moi-même et différent des autres. C'est ce

⁶ Docteur en sociologie.

par quoi je me définis et me connais et ce par quoi je me sens accepté et reconnu comme tel par autrui ».

Vous voyez bien la dimension réflexive qui est première, réflexive par rapport à soi et aussi réflexive dans le groupe qui doit reconnaître - d'ailleurs connaître veut dire « naître avec ». Il faut qu'on forme cette communauté.

Identités individuelle et collective sont donc intrinsèquement liées et l'identité individuelle se définit par rapport à l'identité collective, même si elle cherche toujours quelque part à s'en écarter. Chaque être humain n'existe que parce qu'il est d'abord socialisé dans un groupe et qu'il intègre à sa manière, aussi bien dans son corps que son psychisme, la vision du monde qui a été forgée par le groupe.

Cela, c'est une question sur laquelle on pourra peut-être parler. Dans quelle mesure c'est le groupe qui produit l'individu ? Quelles sont les techniques du groupe pour produire des individus qui lui permettent sa propre reproduction ?

En disant cela, on prend le contrepied de l'idéologie dominante de la République française, qui depuis la Révolution a mis l'individu au centre du jeu politique et social, un individu autonome, si possible détaché de tout lien communautaire. Provinces, corporations, Églises, le nouveau régime a été très méfiant envers toute forme de « communautarisme », où c'est le groupe qui exerce des formes de contraintes sociales sur ses membres, de façon à en faire des représentants.

La question, et c'est une des questions par rapport aux transmissions des langues, quel est le niveau de contrainte qu'on peut accepter pour que le groupe forme ses membres ? Cela, c'est quelque chose qu'on pourra voir.

Rites

Je voudrais insister maintenant sur une dimension qui est un peu négligée actuellement, c'est sur la dimension rituelle, sur les rites. Il me semble que d'un point de vue anthropologique, c'est d'abord dans

les moments de passage qui marquent les grandes étapes de l'existence de l'être humain que se forgent les identités. Ces moments importants, qui sont souvent vécus de manière aiguë, voire parfois un petit peu douloureuse quand ce sont des épreuves, ces moments charnières, participent énormément de la production identitaire.

Il y a en premier la naissance et la mort. Ce sont les deux moments de la production identitaire peut-être les plus importants avec le mariage, même si le mariage a pris d'autres formes sociales. Remarquons que dans ces deux cas, aussi bien la naissance que la mort, l'individu concerné par le passage est relativement fragile. Le bébé qui vient de naître ne sait même pas où il arrive, tandis que pour le mourant ou la personne déjà morte, quelque part, c'est terminé pour elle. Dans les deux cas, c'est le groupe qui doit prendre en charge ce moment délicat pour, avec des technologies sociales, des références culturelles, s'organiser pour reconfigurer le social, due à l'apparition d'un nouvel être ou à la disparition d'un être proche. Donc, il y a tout un processus de reconfiguration, de redistribution, de réactualisation du groupe qui se dit à travers le rite.

J'ai longuement hésité. Est-ce que je commence par la naissance ou par la mort ? Je me suis dit, la naissance ce serait logique. Non, peut-être c'est mieux la mort. Parce que la naissance, chacun de nous l'a totalement oublié et la première chose qui nous vient à l'esprit en tant que personne, c'est finalement notre propre mort, notamment au spectacle de la mort des autres.

La mort

C'est autour de la mort que, selon beaucoup d'anthropologues et sociologues, la culture est née, comme le dit très bien Patrick Baudry : « la mort, c'est la limite. Ce n'est pas seulement une limitation, c'est plus profondément ce qui détermine le rapport au monde lui-même. Elle provoque l'expérience collective, la culture. »⁷ P. Baudry rappelle que Marcel Mauss a même écrit : « C'est la mort qui a appris aux

⁷ Patrick Baudry in Marc Augé (dir.), *La mort et moi et nous*, Paris, Textuel, 1995, p. 64.

humains à parler. » Selon Marie-Jo Thiel, « l'humanité s'est éveillée à elle-même par le culte rendu à ses morts. »⁸

Comme toutes les enquêtes sur la préhistoire l'ont confirmé, les rites funéraires sont parmi les premiers signes qui marquent le passage à l'humanité. Jürgen Habermas a écrit récemment un livre, *Noch eine Geschichte der Philosophie* où il met bien en évidence combien la revendication d'une identité culturelle est un moyen de lutter contre la dissolution qui nous menace, contre l'atomisation. Les obsèques, avec l'affirmation d'un transcendant rituellement affirmé, reste un moyen efficace de recomposition du groupe dans ce délicat passage que représente la mort d'un proche⁹.

Vous voyez, c'est quand même un moment difficile. Et donc, tous les rites funéraires sont des rites moments importants de création culturelle qui produisent une identité de groupe. Il y a de l'émotion, il y a des formes rituelles, il y a aussi des formes juridiques. Je ne vais pas faire un cours sur la mort, mais c'est pour dire à quel point peut-être dans les identités régionales aussi, on a tout intérêt à renouer avec des façons singulières de prendre congé des défunts et, au-delà du temps des obsèques, de faire vivre la présence des ancêtres sur le territoire ou dans nos vies.

Quand Auguste Comte disait que « l'humanité est plus gouvernée par les morts que par les vivants », il était peut-être un peu excessif, mais il y a un peu de vrai dans cette idée-là. Et on peut aussi se poser la question de la disparition de la mort dans l'espace public, avec le fait qu'il n'y a plus de convois funéraires qui traversent la ville, les quartiers, cela arrive encore dans les villages, mais peut-être un peu moins. Ce qui fait que la société n'a plus ce moment de réflexivité sur ce qu'elle est, sur ce qu'elle devient et sur les façons d'organiser l'avenir, une fois qu'un de ses membres a disparu.

La naissance

L'identité, ce n'est pas que des traditions, c'est aussi une vision de l'avenir. J'irai un peu plus vite sur la naissance, puisque quand un

8 Les rites autour du mourir, Presses universitaires de Strasbourg, 2008, p. 6.

9 Auch eine Geschichte der Philosophie, Band 1: Die okzidentale Konstellation von Glauben und Wissen, Berlin, Suhrkamp, 2019, p. 282-283.

bébé naît, il est déjà toujours - surtout de nos jours où il est souvent « programmé » et avec de très fortes chances de survie - porteur d'un projet. Il rejoint le groupe familial, mais aussi la famille élargie, le clan, voire même la nation, parce qu'il y a un accueil national par l'État civil au-delà de l'accueil privé de la famille. On pourrait d'ailleurs aussi penser à des accueils régionaux ! Il est nommé, le bébé. La première chose qu'on fait, c'est lui donner un nom. Parfois, on le nomme même avant qu'il soit né. Il est inscrit dans une lignée avec le patronyme, le nom de famille, il y a une identité qui dure. Et puis on lui choisit un prénom pour le singulariser, qui parfois fait référence à un ancêtre. On inscrit l'enfant dans une culture par le choix du prénom, ses sonorités, ses références culturelles, dans une lignée par son patronyme, et ces deux noms l'inscrivent aussi dans un territoire, dans une géographie, dans une collectivité. Et c'est son nom, qui finalement restera écrit sur sa tombe, souvent comme seul indice de son passage sur terre...

Donner un nom est donc toujours un geste fort. Est-ce qu'il y a des prénoms alsaciens, spécifiquement alsaciens ? Je ne suis pas assez sûr. En tout cas, chez nos amis bretons, il y a un usage du prénom pour marquer une « bretonnitude ». Peut-être que c'est une petite piste.

Après, il y a des cérémonies, l'état-civil où on reconnaît l'enfant. Souvent, c'est le père qui fait cela parce que c'est lui qui doit le « reconnaître ». Même s'il n'est jamais certain que cela soit génétiquement son enfant, il le reconnaît comme le sien. Et puis, il y a toutes les cérémonies comme le baptême où l'on donne un nom et où dans le même temps, on réinscrit le bébé dans une autre communauté, en l'occurrence la communauté des chrétiens. Donc, il y a encore un autre acte symbolique. Et là, évidemment, les pratiques, les traditions religieuses sont des vecteurs forts d'identité. Quand les pratiques religieuses disparaissent, les individus et les groupes ont moins d'outils disponibles pour « produire de l'identité ».

Quand je dis cela, je fais un constat, sans vouloir défendre les « traditions religieuses ». Il faudrait peut-être inventer d'autres formes de rites. Il existe des baptêmes républicains d'ailleurs, cela marche plus ou moins. Il y a d'autres rites importants, des rites de passage, par exemple, de l'enfance à l'âge adulte. La Bar-Mitsva ou Bat-Mitsva,

chez les personnes juives, très important, où on devient « fils ou fille du commandement », de la Torah. Chez les protestants, la confirmation, qui a d'ailleurs été inventée par un Alsacien, Martin Bucer, a une fonction proche. C'est la cérémonie durant laquelle l'adolescent qui devient adulte réaffirme son adhésion à l'Église chrétienne. C'est un rite de passage, la confirmation, comme l'est dans une certaine mesure le Bac, qui est certes un diplôme, mais qui vous offre l'accès à l'université, au vrai monde des adultes. Et enfin, le mariage, où c'est une véritable reconfiguration, où par l'alliance entre deux personnes de familles différentes, il faut reformuler une identité sociale. À chaque fois, il y a un emboîtement, vous voyez, entre le personnel et le collectif qui fait qu'on s'insère dans de différents niveaux avec des techniques ritualisées qu'on n'a pas choisies.

Un rite, cela ne s'invente pas tout seul, ce n'est pas du « bricolage symbolique » qui s'invente dans son coin. C'est une cristallisation de pratiques, une forme complexe élaborée par une culture, un groupe qui se pense lui-même à travers des gestes signifiants. Le rite donne une place différente aux individus qui s'y soumettent et qui reconnaissent le rite. C'est un mode d'agrégation assez puissant et le déficit de ritualité de notre société contemporaine est sans doute une des raisons pour lesquelles on a du mal à en assurer la cohérence.

Tu as insisté tout à l'heure sur ce côté non-essentialiste de l'identité, Pierre, et je t'en remercie. On voit bien que c'est le produit d'une activité sociale et symbolique complexe.

Événements, territoire, perceptions

Ce qui est important aussi, c'est de penser les événements. Finalement, les identités se jouent, se rejouent quand il se passe quelque chose. Et notre vie, ce n'est qu'une succession d'événements auxquels on essaye de donner sens, en quelque sorte. Et ces événements, ils sont d'abord situés dans un espace-temps. C'est là où la notion de territoire est extrêmement importante.

D'ailleurs, avec la Collectivité européenne d'Alsace, on a gagné quelque chose, parce qu'un territoire est nommé. Mais pourquoi avoir ajouté "européenne" au milieu ? Les Aquitains ne seraient-ils pas

autant européens que les Alsaciens ? Certes, les Alsaciens et Alsaciennes sont européens de manière très forte. Mais il y a un petit brouillage, comme si la concession du mot Alsace devait être contrebalancée par l'évocation d'une entité plus large. C'est méconnaître que les périmètres, ce n'est pas des frontières fermées, c'est des frontières poreuses, surtout quand on est dans un territoire de marche comme l'Alsace, entre les mondes romans et germaniques, au cœur du Rhin supérieur.

Ce que je veux dire, c'est que l'identité se dégage peu à peu d'un territoire qu'on arpente ensemble, qu'on vit ensemble. C'est l'expérience partagée d'une certaine lumière, d'un air qui est différent que sur la façade océanique, un peu plus sec, ou d'un certain rythme des saisons. C'est cette chose-là que l'on peut appeler le « canton d'existence »¹⁰, ou encore le « Heimat », c'est l'endroit familier où on se sent un peu chez soi, où il y a des souvenirs d'enfance qui viennent télescoper le présent quand on regarde par exemple les Vosges, du côté de la vallée de Masevaux ou celle de Munster. C'est aussi le patrimoine, tout ce qui est architectural, mais aussi paysager, matériel et immatériel, peut-être des mélodies, un accent, des mots, des choses comme cela, qui peuplent notre sensibilité.

Attachements

Tout cela, ce sont des trésors, des ressources dont il faut prendre soin et qui composent le côté matériel autant que spirituel de notre être au monde. Il ne s'agit pas tant de l'appartenance à un territoire que d'un attachement. Je suis très sceptique sur l'usage de nos jours du terme « d'appartenance » encore souvent employé en sociologie, comme si les individus « appartenaient » à des groupes comme jadis les serfs à leur seigneur. Par exemple, on n'appartient pas à la religion catholique ou à la religion protestante. On se rattache à une tradition religieuse, à un courant spirituel, on y vit plus ou moins bien et on y tire des ressources pour construire sa vie.

¹⁰ Le mot est du poète Claude Louis-Combet, *Du sens de l'absence*, Lettres vives, 1985.

L'identité, c'est plutôt des attachements que des appartenances. D'ailleurs, ce qui explique qu'on peut se « désaffilier », on peut refuser une part de son identité ou aller en chercher une autre que celle que nos parents nous ont imposée. C'est de nouveau la question de la contrainte sociale, dont il est sans doute aujourd'hui plus qu'autrefois possible de se dégager, au moins partiellement. Si les assignations identitaires des parents, du groupe ou de l'État ne nous conviennent pas, on peut tenter d'aller s'enraciner ailleurs. Ce n'est pas facile, mais c'est possible, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Je voudrais vraiment souligner cette dimension non intellectuelle, voire non linguistique de l'identité, qui peut-être aussi est à travailler dans le cadre du projet alsacien, puisque là, il y a quand même dans la vallée et puis dans les montagnes, les piémonts, il y a quand même un réservoir de sens, de formes culturelles absolument extraordinaires pour produire des formes symboliques et culturelles spécifiques à ce territoire.

Communauté imaginée

Tout à l'heure, Pierre, tu as parlé de l'imagination, de l'imaginaire. Benedict Anderson a écrit au début des années 1980 un livre intitulé « *Imagined communities* », c'est devenu un classique des sciences sociales¹¹. Il réfléchit, de manière critique, sur l'origine des nationalismes, tels qu'ils se sont déployés à partir du XVIII^e siècle. Ce faisant, il parle beaucoup des identités, et d'ailleurs, ce n'est pas pour rien que le livre s'appelle « *imagined communities* » - qui a d'ailleurs été plutôt mal traduit par « L'imaginaire national ». Anderson rappelle que pour qu'il y ait une identité communautaire à large échelle, c'est-à-dire à celle d'une grande ville, d'un peuple, d'une nation, il faut que cette identité soit toujours à la fois imaginaire et imaginée, puisque tous ces membres ne peuvent pas se connaître entre eux individuellement. On doit passer à un niveau d'appréhension du commun qui dépasse les interactions concrètes personnelles. Dans ce cas, il n'y a, je cite, que des « communautés qu'imaginées ». Les

¹¹ Ce livre a été traduit en français sous le titre *L'imaginaire national Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 1996.

communautés se distinguent non pas par leur fausseté ou leur authenticité, mais par le style dans lequel elles sont imaginées.

Donc, cela ne sert à rien de dire : « Tu es un vrai ou un faux ceci ou cela. » Les communautés ne sont ni fausses ni vraies, ce sont des formes, des styles de vie. Et comme tout style de vie, ils sont en transformation permanente.

La langue

Anderson insiste aussi beaucoup sur l'usage de la langue. À un moment de l'histoire de l'Europe, plutôt au XVIII^e siècle, on s'est dit que forcément, une langue égale une nation, ce qui est en soi une bêtise, mais qui est rentrée dans le sens commun. D'ailleurs, cela a été le prétexte pour bien des dictateurs et bien des dynastes, comme il le dit, de revendiquer des territoires puisqu'ils calquaient leur géographie politique sur des délimitations linguistiques. Alors que l'exemple suisse le montre très bien, on peut avoir une nation qui se pense comme communauté de projets avec une diversité de langues. Ceci dit, il faut reconnaître que cette idée fautive a prospéré et que pour beaucoup de gens, une langue est quand même le socle essentialisé d'une nation. Même si tous les Français n'ont pas le français pour langue première et même si les francophones ne sont pas français, loin s'en faut - et heureusement pour la « langue française » !

Cela sera sans doute le sujet de cet après-midi de colloque, parce que derrière la langue, il y a toujours aussi l'humour, les références communes. Ces affinités et complicités langagières forment le groupe, ce sont ces petites interactions fines qui font qu'on se sent bien avec les autres. Peut-être que vous y reviendrez.

Opposition et conflit

Un autre point important, qui n'est pas toujours positif et drôle, mais c'est le moyen le plus efficace de construire une identité, c'est de faire la guerre. Se trouver un ennemi pour « resserrer les coudes » ou « serrer les rangs », cela marche très bien. Le besoin de cohésion s'articule avec celui d'être protégé face aux heurts de l'existence (je parlais de la mort tout à l'heure). C'est ce que j'appelle l'activation du

schème de fragilité. Quand il y a une menace réelle ou supposée d'un envahisseur, ou plus simplement de quelqu'un qui risque de remettre en cause les bénéfices ou les privilèges que l'on a, rien de mieux que de le désigner comme ennemi pour resserrer les rangs.

Je n'ai pas retrouvé la citation de Saint-Exupéry dans *Citadelle*, mais quelque part, il écrit : « L'ennemi me fonde. » C'est un peu violent, mais c'est cela. Et nous, Alsaciens, on est un peu aux premières loges pour voir que cela fonctionne parfaitement. En 1870, Bismarck qui voulait créer l'unité allemande s'est dit : « On va attaquer la France, cela permettra de souder l'Allemagne ». Bien évidemment, dans cette salle, personne ne va désigner un ennemi pour créer de l'Alsace, contrairement à d'autres personnes qui en France s'inventent des envahisseurs pour, en maniant la peur, accéder aux positions de pouvoir...

L'autocélébration du groupe

Heureusement des moyens plus pacifiques de créer de la cohésion sociale, de l'identité existent. Parmi ces technologies sociales pour créer du groupe, il y a des événements fédérateurs qui permettent l'autocélébration du groupe. Un groupe pour perdurer, ne doit pas cesser de s'auto- célébrer !

Cela peut être un événement sportif, culturel, religieux. Ce sont souvent des événements qui reviennent de façon périodique, leur aspect cyclique est une façon de rappeler que le groupe existe, que vous en faites partie. Le sport, cela marche très bien. Cela marche très bien au niveau national et international parce que ces événements sont en forte affinité avec les logiques commerciales de profit du capitalisme contemporain qui s'épanouissent à ce niveau.

Comment le niveau régional, alsacien, peut-il exister dans ce contexte ? On a le Racing de Strasbourg. Certains à la FAB, avaient l'idée de composer des chants alsaciens que les supporters du Racing pourraient entonner au stade. Je ne sais pas où elle en est, cette idée-là. Le niveau sportif régional ou interrégional n'est malheureusement pas très bien structuré ni visible, l'argent se faisant plus facilement au

niveau national et international. Il y a quand même sans doute des choses à développer dans ce périmètre plus restreint.

Au plan culturel, il y a eu le *Sprochrenner*. Je ne sais plus trop ce que cela a donné. Il y a quand même des petites choses comme cela. Et au niveau plus local des paroisses, des villages ou peut-être des quartiers, il y a des survivances comme fêter la Saint-Nicolas ou faire la Saint-Martin aussi. Ce n'est pas rien la Saint-Martin, les enfants avec leurs lanternes, qui font le tour des quartiers. C'est une appropriation de l'espace et cela aussi, c'est des formes d'identification et d'identité. Il y a les « *Erntedanckfeste* » dans les paroisses. Je ne sais pas si cela se fait beaucoup en Alsace, comme en Baden en octobre.

L'idée, c'est de repérer pratiques culturelles assez marquées, fortement symboliques, de façon à les renouveler, voire les réinventer. Parce qu'on ne va pas les vivre comme il y a deux cents ans. La vie paroissiale, la vie villageoise ou celles des quartiers urbains ne sont plus celles d'avant.

Ces initiatives supposent une certaine forme d'auto-organisation, je veux parler de réflexivité aussi. Il y a l'auto-organisation de la population elle-même, l'autonomie dont tu parlais, Pierre. Il faut des assemblées politiques. On en a une avec la Collectivité européenne d'Alsace qui a, certes, assez peu de compétences.

Cette limitation des pouvoirs n'incite pas les citoyens et citoyennes à s'engager dans le jeu politique régional. Or, ce qui est important, c'est qu'il y ait la bonne articulation entre les représentants, les élus et la société civile, entre les pouvoirs publics et la population, qui seule peut mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire des pratiques culturelles spécifiques qui contribuent à forger les identités.

Politique et droit

Tout ne peut pas venir d'une assemblée d'Alsace qui dirait : « Voyez comment il faut être alsacien, soyez alsacien de telle et telle manière. » Il faut qu'il y ait ce rapport entre les deux. Peut-être Jean-Marie Woehrling en parlera, mais le droit est l'élément principal par lequel

une assemblée peut agir sur des structures sociales et donc sur l'identité collective.

Or, si le droit local d'Alsace-Moselle existe toujours, il est figé, on ne peut plus le faire évoluer, si bien qu'il se désajuste progressivement par rapport aux réalités sociales. La République jacobine a bien compris qu'il fallait laisser aux Alsaciens le passé de leur identité, mais le devenir de leur identité, le seul qui compte vraiment au fond, celui-là, elle leur interdit de le vivre par le biais de la production des normes et du droit.

Représentations sociales et médias

Dernier point indispensable pour une société se pense elle-même, c'est les médias. Ce n'est pas pour rien que Pierre Klein a lancé des journaux. Il y a aussi *Land und Sproch* qui est un des lieux où la société alsacienne peut offrir un visage d'elle-même, puisque, comme j'ai dit, l'identité est réflexive. D'ailleurs, Benedict Anderson, dont j'ai déjà parlé, insiste sur le rôle majeur l'imprimerie et des journaux pour accompagner l'émergence des nations.

À partir du moment où les journaux se sont diffusés, que les gens aient commencé à lire de manière plus facile et massive, il y a eu la possibilité d'élargir le cercle imaginé de la communauté et de construire une identité nationale. Anderson parle d'une consommation quasi simultanée à chaque endroit du territoire du journal comme fiction. Le journal propose un récit imaginé, parfois à caractère mythique, sur la société, sur ce qu'il s'y passe. En même temps que l'exposition des faits, des événements, il donne les codes, les clés de lecture pour les interpréter, pour leur donner collectivement sens.

En Alsace, il y a des médias régionaux, mais ils sont dans une certaine position de faiblesse, me semble-t-il. On ne va pas faire ici de la sociologie des médias ou celle du champ médiatique alsacien. Néanmoins, il faut dire que les trois grands médias, les *DNA/L'Alsace*, France 3, France Bleu, qui sont historiquement les médias fédérateurs, existent toujours, mais sont de moins en moins vus, écoutés ou lus par une grande partie de la population alsacienne. Leur audience est vieillissante et, comme partout en France, d'autres pratiques

informationnelles, notamment par le biais des ordiphones, des réseaux sociaux numériques, de Google-actualités, etc., s'imposent, notamment auprès des jeunes générations.

Or, ces nouveaux modes d'accès aux actualités privilégient le niveau national et, dans le même temps, fragmentent l'auditoire. Une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens s'informent de manière beaucoup plus atomisée, individuelles, sans passer par le filtre d'une communauté d'attachement bien située. Chacun est dans son petit monde, et il est moins fréquent de dialoguer entre générations ou milieux sociaux différents sur « les actualités » parce qu'on n'a plus ce référentiel commun.

De plus, il est plus difficile aujourd'hui de trouver dans l'espace médiatique une façon alsacienne de parler de ce qui se passe en Alsace, mais aussi de ce qui se passe ailleurs. Il y a quand même une chaîne BFM TV locale alsacienne qui a été créée, ou encore Rue 89 Strasbourg, qui est plus un média urbain. Mais ces nouveaux venus peinent à contrer le déclin des médias historiques dont j'ai parlé précédemment, et ils n'ont pas toujours une ligne éditoriale proche des spécificités culturelles alsaciennes.

De nouveaux médias sont donc à inventer – mais il faut des moyens ! - parce que s'il n'y a pas un discours sur soi, une narration de ce qui est collectivement vécu, il ne peut y avoir d'identité. Il y a aussi d'autres lieux de réflexivité, qui peuvent contribuer à produire de l'identité comme les musées, le patrimoine architectural ou naturel. Il convient cependant de les faire vivre et ne pas céder à une patrimonialisation nostalgique ou exclusivement tournée vers des fins commerciales touristiques, à la façon des marchés de Noël.

Le philosophe et sinologue François Julien a écrit un très beau livre qui s'appelle *Il n'y a pas d'identité culturelle*¹². Il insiste sur le caractère paradoxal de l'identité qui se construit sur la confrontation de la similitude et de la différence. L'identité se trouve et se développe dans cet écart. Ce n'est pas quelque chose que l'on a, ce n'est pas non

¹² L'Herne, 2017.

plus quelque chose qu'on acquiert, c'est une manière d'être, une disposition où on se confronte le différent avec le même, avec l'identique. C'est cet écart qui est créateur d'identité, parce qu'il y a la dissonance. La source de l'identité, c'est de constater : « Ce n'est pas pareil, ce n'est pas pareil ici. » Et cette dissonance est partout. Entre le parler d'Alsace du Nord et le parler d'Alsace du Sud, ce n'est pas pareil. C'est cela qui crée la réflexivité et donc l'identité. Ce processus dynamique n'est jamais très confortable.

Cela « frotte » toujours un peu, mais c'est absolument nécessaire, car créateur. C'est quelque chose qui est ancré dans le passé, mais qui regarde toujours vers l'avenir. Il ne devrait pas y avoir de nostalgie, puisque la nostalgie, c'est de voir ressusciter des choses qui n'existeront de toute façon jamais plus, mais c'est plutôt des projets, des projections de soi dans un « nous » que l'on souhaite voir advenir.
VG

Ombres et lumières de la revendication identitaire en France et en Europe

Yves Plasseraud¹³

Depuis trois décennies la vague migratoire en provenance du tiers-monde est venue bouleverser la perception des identités nationales en Europe. Elle a exacerbé les nationalismes et leur a parfois donné une coloration raciste et xénophobe que l'on croyait appartenir au passé. Dans ce contexte, l'identité nationale est aujourd'hui devenue un concept diabolique. Cette situation est nouvelle. Il y a quelques années encore (1985), Fernand Braudel pouvait consacrer deux beaux volumes à ce qu'il appelait *l'identité de la France*. De même Milan Kundera dans « *Un Occident kidnappé* » faisait abondamment usage du concept d'identité au sujet de l'Europe centrale. On se souvient aussi de l'idée de Nicolas Sarkozy de créer un ministère de l'identité nationale.

L'observation montre que ce sont les identitarismes stato-nationaux qui sont majoritairement concernés, mais même si la majorité des mouvements autonomistes et régionalistes résistent étonnamment bien à cette dérive, une partie des militances minoritaires est aujourd'hui touchée par la tentation hétérophobe. Mais, revenons sur l'évolution de ces concepts dans le passé.

L'identitarisme, une histoire contrastée.

L'Europe est révélatrice d'une évolution complexe en la matière.

Un creuset longtemps réactionnaire.

Vers le milieu du XIXe siècle apparaissent en Europe un certain nombre de mouvements visant à la sauvegarde et au développement des cultures régionales européennes. Ce phénomène est radicalement

¹³ Auteur, spécialiste des identités, président du GDM (Groupement pour le droit des minorités).

nouveau et, depuis des siècles de construction étatique, aucune attention collective n'avait été portée à la survie des identités minoritaires. Cette mouvance se calque bientôt dans sa forme sur les stato-nationalismes en plein développement à l'époque.

Ces mouvements sont le fait de notables régionaux initialement francophones mais qui ont rencontré les langues et cultures régionales au cours de leur parcours intellectuel. Généralement très conservateurs, ils voient dans le maintien des identités régionales un complément à l'identité nationale et adhèrent volontiers aux idées conservatrices en vogue à l'époque.

Parmi les personnalités marquantes de cette mouvance en France, on peut citer Maurice Barrès pour la Lorraine, le Vicomte Hersart de la Villemarqué pour la Bretagne, Frédéric Mistral pour la Provence et beaucoup d'autres. Tous partagent une fervente admiration pour la culture paysanne de nos régions où ils voient le creuset des vertus qu'ils prêtent aux peuples minoritaires. Jusqu'à la guerre de 1914, c'est pour l'essentiel cette tendance qui domine la mouvance régionaliste, même si on rencontre de-ci de-là quelques personnalités issues du socialisme comme Émile Masson (1869-1923).

Dans l'entre-deux-guerres, passée la phase d'unanimisme nationale qui succède à l'armistice, les mouvements autonomistes et indépendantistes reprennent des couleurs. C'est cette fois encore conformément à l'esprit du temps une orientation droitiste qui les domine. Leurs buts immédiats sont divers. En Alsace l'objectif des autonomistes est de récupérer le statut territorial dont la province jouissait au sein du *Reich* allemand depuis 1912. En Flandre avec l'abbé Gantois et le *Vlaemsch Verbond van Frankrijk*, c'est la volonté de maintien d'une étroite connexion entre la foi catholique et la langue flamande qui anime les militants. En Bretagne avec *Feiz ha Breiz* et le mouvement *Gwenn ha du* c'est sensiblement la même chose qu'en Flandre et le mouvement pourchassé par les pouvoirs publics prendra une coloration de plus en plus radicale. On sait qu'une partie de celui-ci évoluera durant la Seconde Guerre mondiale vers une collaboration ouverte avec les autorités d'occupation. *Breiz Atao* (Debauvais et Mordrel) restera comme le symbole de cet engagement.

Un peu partout en Europe, des mouvements nationalistes minoritaires collaborent avec Berlin. Mgr Tiso en Slovaquie, Ante Pavelic en Croatie, sont les plus emblématiques.

Dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, l'autonomisme est invisible et ce d'autant plus que la République Française s'applique avec méthode à discréditer les mouvements nationalistes et à répandre l'idée que la majorité d'entre eux ont collaboré avec l'occupant. Pendant plusieurs décennies, le combat identitariste restera dans ces conditions, limité au champ culturel.

***Small is Beautiful.* Le retour en grâce des identités régionales.**

Dans les années 1960, avec les guerres coloniales et notamment la guerre d'Indochine puis la guerre d'Algérie durant lesquelles les militants des mouvements autonomistes de l'Hexagone assimilent de plus en plus leur militantisme au combat de libération parallèle des peuples coloniaux, la situation commence à changer peu à peu et, à cette époque les organes de presse de gauche nationale, comme le *Nouvel Observateur*, applaudissent cette évolution au nom du slogan fédérateur « *Small is Beautiful* »¹⁴. Aujourd'hui, les autonomistes hexagonaux « officiels », rassemblés au sein de Régions et peuples solidaires qui suivent dans l'ensemble une voie démocratique, sont les héritiers de cette histoire.

Malheureusement cette évolution ne survit pas à la fin des luttes de libération nationale et progressivement la militance autonomiste perd beaucoup de sa visibilité. Dans les années 1980, changement de décor, ce sont des publications issues de la Nouvelle Droite, d'Alain de Benoist, qui commencent à faire parler d'elles. En Bretagne plusieurs revues autonomistes (Ex : *Artus*) mêlent ainsi esthétisme et nationalisme au profit d'une vision élitiste de la nation minoritaire. En Alsace des personnalités comme Jean-Jacques Moreau ou Ferdinand Moschenross contribuent à faire assimiler la militance régionaliste au conservatisme social. Comme la Nouvelle Droite « centrale », cette mode n'aura qu'un temps, et, ayant diffusé ses idées¹⁵, elle quittera à

¹⁴ KERNALEGENN, Tudi, *Greens and the Nation. Is small beautiful?* Nations and nationalism, Volume 29, Issue 2, 2023.

¹⁵ PLASSERAUD, Yves, *La Nouvelle Droite fait son chemin*, Esprit, 1983.

son tour le champ médiatique. Mais son message est passé et les Identitaires actuels sont ses héritiers.

Anti-musulmans, anti-roms, antisemitisme

À l’instar de la laïcité, certains politiciens populistes de droite voient dans l’identité et dans sa traduction politique, le nationalisme, un instrument facile pour stigmatiser et marginaliser les groupes jugés indésirables et, au premier rang, les musulmans¹⁶, les Roms et, de plus en plus souvent, les juifs. En proclamant bien haut le désir de préserver l’habitus des peuples d’Occident, elles stigmatisent tout particulièrement les immigrants d’origine musulmane qui souhaiteraient - selon-eux - islamiser nos sociétés.

Les nationaux populistes d’État en Europe

Si nous tournons maintenant les yeux vers les États, on constate que depuis une dizaine d’années une tendance lourde s’est imposée en Europe et d’abord en Europe orientale en matière politique, au niveau des États ; on parle aujourd’hui couramment le populisme national ou national populisme. Confrontés aux conséquences de la mondialisation et notamment à une immigration de populations en provenance de pays extra-européen (ou la « menace » de celle-ci) à une échelle inconnue jusqu’alors, certains dirigeants des anciennes démocraties populaires ont décidé afin, à les entendre, de préserver l’identité nationale de leur pays des « microbes » allogènes, de limiter drastiquement les immigrations extra-européennes, violant ce faisant les fondamentaux du droit de l’Union européenne.

L’idéologie sous-jacente à cette posture est simple. Écoutons l’un des principaux idéologues de ce courant de pensée, Jean-Yves Le Gallou : *« L’actuelle expansion de l’islam en Europe constitue un véritable enjeu civilisationnel. L’Europe et l’Islam ont certes un passé commun mais il est éminemment conflictuel. Il s’agit d’une histoire ponctuée de raids, d’invasions, de conquêtes et de reconquêtes. Nombreux sont*

¹⁶ Et pourtant les enquêtes montrent qu’aujourd’hui 45% des Français seulement considèrent qu’il y a trop d’immigrés en France (63% en 2005, 75% en 1995), Louis Maurin , *Le Monde*, 31 août 2023.

ceux qui se voilent les yeux et refusent de voir l'antagonisme profond entre la civilisation européenne et l'Islam. Ce sont deux visions du monde radicalement différentes. »¹⁷.

La mise en œuvre de cette doctrine « culturaliste » est particulièrement lisible dans les États où la droite populiste est arrivée (démocratiquement) au pouvoir. C'est le cas en Hongrie avec Viktor Orbán et en Pologne avec Andrzej Duda, où des régimes socialement conservateurs, nationalistes et chauvins sont aux commandes. On pourrait malheureusement également citer la Russie, la Turquie...

Dans d'autres pays comme la Bulgarie, la Slovaquie de Robert Fico, la Slovénie, où ce type de partis est aux portes du pouvoir ... la démocratie est bafouée ou vacillante.

Plus récemment les États démocratiques d'Europe occidentale ont eux-mêmes *mezzo voce* emprunté une voie assez analogue. Partout ou presque, là aussi, des partis nationaux populistes sont aux portes du pouvoir. Quelques exemples. Le Royaume-Uni avec le *Brexit*, le Danemark où, en 2018, les sociaux-démocrates ont eux-mêmes décidé de limiter drastiquement l'immigration extra-européenne au motif qu'il est du devoir d'un gouvernement socialiste de protéger le mode et le niveau de vie des citoyens du pays et l'Espagne où *Vox* est devenu une force politique majeure, l'arrivée massive d'étrangers originaires du tiers-monde étant réputée « épuiser » le système de prévoyance sociale des deux royaumes. En France même - pour ne rien dire du Rassemblement national (RN) de Marine Le Pen - le président Macron qui se réclame pourtant d'une vision humaniste de la politique, n'hésite pas à faire régulièrement appel dans ses discours à des expressions verbales relevant l'une du « nationalisme banal »¹⁸ comme l'a remarquablement montré l'universitaire breton Ronan Le Coadic dans un ouvrage récent¹⁹.

¹⁷Tribune, Institut Iliade, 28/09/2023.

¹⁸ BILLIG, Michael, *Banal Nationalism*, SAGE, 1995.

¹⁹ LE COADIC, Ronan, *Macron, nationaliste banal ?*, Yoran Embanner, 2022.

Cette tendance est désormais lourde en Europe et aucun pays ne paraît pouvoir y échapper. La démagogie qui consiste à flatter les instincts nationalistes et chauvins des citoyens est aujourd'hui encore presque unanimement condamnée par les milieux éclairés de l'ensemble de l'Europe (voir Zygmunt Bauman, Ivan Krastev, Jürgen Habermas, Amin Maalouf, par exemple). Elle est en revanche applaudie par les partis nationalistes, ou selon la terminologie journalistique courante, d'extrême droite, qui aspirent à accéder au pouvoir dans les pays d'Europe occidentale. C'est le cas notamment en France du Rassemblement National qui manifeste une sympathie toute particulière pour les régimes hongrois, polonais, voire russe.

Identitarisme et minorité nationales : une nébuleuse hétérogène

Si les États dûment constitués et aux structures étatiques confirmées peuvent éventuellement se passer de l'appoint du nationalisme dans la mesure où l'habitus national constitue le plus souvent un ciment suffisant pour assurer la cohérence de la nation, il n'en va pas de même des peuples et des minorités en lutte pour la reconnaissance de leur existence, l'obtention d'une autonomie voire de l'indépendance. Pour eux le sentiment national et, dans un contexte de lutte, l'exaltation des valeurs liées à celui-ci, est une nécessité vitale. Comment en effet mobiliser autour de la cause de la patrie, une population naturellement plutôt indifférente, si ce n'est en valorisant les mérites, les hauts faits et les vertus de leur nation. Ceci est au demeurant parfaitement normal dans la mesure où le modèle de la plupart des mouvements nationalitaires est précisément l'État contre lequel ils se soulèvent.

En outre, dépourvus des structures qui défendent la langue et la culture des États, les « nations sans État » sont très vulnérables face au risque de « dilution » identitaire engendré par une immigration massive. Dans un monde désormais « liquide », voilà bien la « dialectique diabolique » (Ludwig Wittgenstein), à laquelle sont confrontés les militants des causes nationalitaires.

La plupart des mouvements autonomistes ou indépendantistes Ouest-Européens ne peuvent pas actuellement être suspectés de sympathie pour la xénophobie ou le racisme : ex : l'UDB en Bretagne, *Unser Land* en Alsace, le Parti Occitan ainsi que les autres partis français

membres de Régions et Peuples solidaires (RPS), ou, ailleurs en Europe, *l'Esquerra Republicana de Catalunya* en Catalogne, le Bloc Nationaliste Galicien, le Parti Nationaliste Frison ou et les autres partis membres de l'Union Libre Européenne ou le *Scottish National Party* en Écosse ou encore le *Plaid Cymru* au Pays de Galles (Royaume-Uni).

Malheureusement, ce n'est plus nécessairement le cas partout en Europe. Dans un contexte de radicalisation tous azimuts des opinions publiques, on peut se demander si, en Europe médiane, parmi les minoritaires, une généralisation des théories xénophobes antiroms et antimusulmanes, - un « retour aux origines » du XIXe s. en quelque sorte - n'est pas en train de se dérouler sous nos yeux. En Europe occidentale, confrontée à la « crise migratoire », le sentiment islamophobe semble même en train de devenir un fondamental au sein de l'opinion publique populaire.

On y rencontre en effet désormais un certain nombre de mouvements qui présentent les mêmes caractéristiques « ostracistes » en la matière qu'un régime étatique comme celui d'Orban (Fidesz-MPSZ) en Hongrie ou de Jaroslaw Kaczinski (Parti Droit et Justice/PiS) en Pologne. Ainsi, en Slovaquie, le parti hongrois (*Magyar Közösség Pártja/MK*) a de plus en plus tendance à s'aligner sur les positions d'Orban. Ceci est de plus en plus le cas de l'UDMR (*Romániai Magyar Demokrata Szövetség, RMDSZ*), parti des Hongrois de Roumanie.

Même si cela demeure marginal, le phénomène n'est pas absent à l'Ouest. En Corse (on se souvient du slogan *Arabi fora*)²⁰ et au Pays basque, on observe ainsi que récemment une partie du mouvement nationaliste a adopté en matière d'immigration des positions extrêmement proches de celles de la droite radicale ou du Rassemblement National. Leur raisonnement est toujours le même : les ethnies ou les nations sont des écosystèmes et l'introduction massive d'individus appartenant à une culture différente met en danger l'habitus du groupe envahi (incivilités, violences,

²⁰ Voir par exemple la pétition de l'association *Palatinu* (automne 2023) appelant à s'opposer « sur le principe à toute importation de population migrante sur l'île. »

déstabilisations diverses). L'exemple des espèces végétales ou animales invasives est toujours cité en exemple.

En Savoie, les radicalismes minoritaires sont bruyants et visibles. La ligue Savoisienne a d'ailleurs été exclue de la fédération RPS (Régions et peuples solidaires) en raison de prises de position islamophobe de son fondateur. On sait que l'Alsace (*Elsass Frei*) ou le Pays basque (on se souvient des conceptions racialistes de Sabino Arana, le « père » du nationalisme basque) ne sont eux-mêmes pas absolument protégés contre ce genre de dérive. En Italie du Nord l'ex-Mouvement padanien, puis la Ligue du Nord étaient résolument hostile au « Sud » et notamment aux immigrés d'outre-Méditerranée. Également en Italie, le parti sud-tyrolien, *Union für Südtirol*, a été exclu en 2008 de l'Alliance Libre Européenne (ALE) à la suite de son refus de ratifier une déclaration contre l'islamophobie. Le parti indépendantiste vénitien est sur la même ligne. En Belgique, le mouvement indépendantiste flamand (*Vlaams Belang*) est depuis longtemps très radical et volontiers xénophobe.

Les Identitaires régionalistes.

Bien que sa nature et son fonctionnement relèvent d'une autre logique, il faut aussi mentionner ici les mouvements qui se qualifient d'*identitaire*, nébuleuse nationaliste d'extrême droite qui, apparu dans les années 1990 en France, dans la foulée de la Nouvelle droite²¹, fait régulièrement parler d'elle, notamment à Nice²², par des manifestations anti-islam²³. violemment opposés au jacobinisme, une partie des Identitaires, comme *Génération Identitaire Lorraine*, se réclament à la fois des identités régionales et de l'idée européenne.

De même, en Bretagne, par-delà les groupuscules traditionnellement ultra-droitiers comme *Adsav*, un site d'information très suivi comme *Breizh info* (créé en 2013 par Yann Vallerie, ancien président de *Jeune Bretagne*) véhicule aujourd'hui les idées de Renaud Camus, popularisées par le Rassemblement National, voire même plus

²¹ GRECE (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne).

²² Philippe Vardon dirige le mouvement *Nissa Rebel*, proche du RN.

²³ Dominique Venner, Pierre Vial et Guillaume Faye comptent parmi les principaux inspirateurs de ce mouvement.

radicales en matière de « grand remplacement » et de défense « ethnique » de la Bretagne contre « l'invasion islamique ». Des manifestations « ethno nationalistes » comme à Pontivy (Morbihan) le 18 novembre 2015 sont venues attirer l'attention du public sur cette organisation.

Les conceptions du bloc identitaire se retrouvent ainsi largement au sein de la *Ligue du Midi* ou du mouvement indépendantiste niçois (*Parti niçois*), qui, bien qu'archi-minoritaires, n'en ont pas moins une certaine audience²⁴ auprès de la population locale. Une partie de l'opinion publique peu informée a d'ailleurs tendance à confondre les identitaires régionalistes avec les autonomistes. Un certain « esprit du temps », délétère en l'occurrence, paraît donc bien en phase d'infecter durablement une frange des sensibilités « régionalistes ».

La tendance identitaire a depuis longtemps passé les frontières de l'hexagone et l'on rencontre désormais des « partis frères » un peu partout en Europe et l'on observe d'ailleurs qu'une nouvelle fois Moscou s'avère pêcher en eaux troubles en soutenant ce genre d'évolution. Une conférence organisée à Moscou le 25 septembre 2016 autour du thème des mouvements indépendantistes en Europe, intitulée « Dialogue des nations » et réunie par l'ONG *ad hoc* « Mouvement anti globaliste russe »²⁵ s'est ainsi efforcée de jeter de l'huile sur le feu en exacerbant les tensions.

Que faire ?

Un juste équilibre

La grande question est dès lors ici de savoir ce qui distingue les États ou les mouvements autonomistes qui se laissent aller à des dérives dangereuses de ceux qui demeurent démocratiques et quoi faire pour favoriser ce dernier choix ? Avant de tenter de jeter la lumière sur cette question, un point doit être précisé.

Une première hypothèse serait que plus l'esprit public d'un peuple (constitué en État ou non) est à droite, plus les risques de dérive

²⁴ ROULLIER Alain, *Nice, demain l'indépendance*, France Europe éditions, 2003.

²⁵ GRYSZPAN, Emmanuel, EURACTIV.fr, 27 sept. 2016.

xénophobe sont importants. La Catalogne ou la Bretagne, plus modérées au plan politique seraient ainsi plus résilients que la Bavière ou la Flandre, traditionnellement plus à droite. Mais peut-on dire que la Norvège, moins tentée par le populisme que le Danemark est plus à gauche que celui-ci ? En fait, on constate seulement qu'elle abrite moins d'émigrés.

Une autre hypothèse serait que plus un groupe est globalement éduqué et cultivé, moins il est sujet à des passions xénophobes. En 1939, les Tchèques, urbanisés et cultivés, sont restés plus modérés que les Slovaques, plus ruraux et réputés plus « primaires ». C'est sans doute en partie vrai, mais on se souvient aussi que les *Sonderkommando* nazis chargés en URSS d'exterminer communistes et Juifs étaient composés d'éléments particulièrement diplômés ? Comment, dès lors, expliquer le phénomène et parer à cette dangereuse tendance naturelle ? La question demeure ouverte.

Une chose paraît cependant acquise, une vigilance constante de la part des responsables politiques des États et des mouvements autonomistes peut avoir un certain effet. L'instruction et l'information sont cruciales en la matière. Plus le peuple saura identifier les *Fake news* et autres désinformations, plus une estimation sereine de la situation pourra prévaloir. La vigilance s'impose donc.

La solution fédérale.

Mais, en ce qui concerne le continent européen c'est sans doute en poursuivant activement la construction européenne sur une base fédérale que l'on parviendra le plus efficacement à lutter contre les dérives qui actuellement menacent les mouvements nationaux et nationalitaires. Seul en effet un système fédéral, que ce soit au plan de l'État ou au plan de l'union, est en mesure de donner à chaque groupe ethnique l'ensemble des libertés culturelles auxquelles ils aspirent, tout en assurant la cohérence de l'ensemble. L'autonomie culturelle extraterritoriale peut aussi offrir des pistes intéressantes en ce qui concerne les minorités dispersées.

Même dans les cas extrêmes de séparatisme avéré, le géopoliticien Frank Tétart note justement qu'« Il paraît en effet de plus en plus difficile aujourd'hui d'empêcher un « divorce entre peuples », lorsque

ceux-ci ne souhaitent plus vivre ensemble et que le pacte étatique se révèle inadapté. Dans ce contexte, l'UE se présente comme un cadre rassurant, supranational, qui permet d'accueillir de nouvelles entités étatiques et de les accompagner dans leurs constructions nationales ».²⁶

Bibliographie

BAUMAN, Zygmunt, *La Vie liquide*, Le Rouergue/Chambon, 2006.
Idem, *Étrangers à nos portes : pouvoir et exploitation de la panique morale*, préface de Michel Agier (trad. de l'anglais par Frédéric Joly), Premier Parallèle, 2020.

BRUBAKER, Rogers, *Nationalism reframed : Nationhood and the national question in the New Europe*, Cambridge University Press. 1996.

BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, Flammarion, 2011.

COURTOT, Lionel, *L'ethnodifférentialisme breton : de la revendication d'une identité culturelle à l'affirmation d'une identité politique*, Thèse de doctorat en Sciences sociales. Ethnologie, 2006. Université Marc Bloch (Strasbourg) (1971-2008).

DAVEZIES, Laurent, *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*. Seuil, coll. « La République des idées » 2012.

DIECKHOFF, Alain, *La nation dans tous ses États*, Flammarion, 2000.

BILLIG, Michael, *Banal Nationalism*, SAGE Publications Ltd, 2010.

RENAN, Ernest, « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882, première publication dans les *Bulletins hebdomadaires*, Association scientifique de France, 26 mars 1882, Réédité par Mille et une nuits, Paris, 1997.

HABERMAS, Jürgen, *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.

²⁶ TÉTART, Frank, *Les nationalismes « régionaux » en Europe, facteur de fragmentation spatiale ?* L'Espace politique, Open éditions, 2-2010, N°36.

KERNALEGENN, Tudi, Les régions contre l'État ? Capacité politique et fragmentation territoriale en Europe », *Droit et Société* n° 98, 2018, p. 71-89 (avec Romain Pasquier).

KYMLICKA, Will, *La Citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Éditions du Boréal (Canada), La Découverte et Syros (France), 2001.

KLEIN, Pierre, *Histoire de l'Alsace rhénane, Éléments historiques d'une culture commune dans le Rhin supérieur*. ID, L'édition, 2023.

LE COADIC, Ronan, *Macron, nationaliste banal*, Yoran Embanner, 2022.

MOREL, Benjamin, *La France en miettes*, Cerf, 2023.

PLASSERAUD, Yves, *L'identité*, Montchrestien. 2000.

PLASSERAUD, Yves (dir.), *Atlas des minorités en Europe*, Paris, Editions Autrement 2005.

PLASSERAUD, Yves, *L'identité des peuples d'Europe*, Armeline. 2016.

SIDJANSKI, Dusan, *L'avenir fédéraliste de l'Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

TAGUIEFF, Pierre-André, *Le nouveau national-populisme*, CNRS Éditions, 2012.

TÉTART, Frank, *Nationalismes régionaux*, de Boeck, 2009.

Elever et Relever

Marc Chaudeur²⁷

Je vais reprendre ici, d'une manière un peu différente, les idées déjà contenues dans un article que j'ai publié dans ELAN, la revue du FEC où nous nous trouvons en ce moment. C'est une excellente revue. On ne la trouve encore presque nulle part, et je me suis chargé de la promouvoir autant que possible. Ce n'est pas du tout une revue confessionnelle, au sens étroit du mot. Elle devient de plus en plus une revue philosophique et de réflexion humaniste, certes inspirée par le christianisme.

Pierre Klein, je le connais depuis les années 1980. J'ai fait sa connaissance parce que Pierre était, et est encore !, le seul à avoir écrit un livre sur Camille Dahlet. C'est tout à fait significatif pour ce que je vais dire maintenant, parce que Camille Dahlet, c'est vraiment l'une des grandes personnalités des années 1920-1960 : un grand intellectuel d'envergure européenne. Il existe donc un seul livre sur ce personnage qui était, de plus, député, ami de jeunesse de Schickele, et un grand romancier.

Je dis aussi cela parce que j'ai été présenté ici comme étant actif dans le militantisme pratiquement depuis 68, mais il y a quand même une petite nuance à apporter : c'est qu'en 1968, j'avais huit ans. Je savais à peine ce que c'était qu'un étudiant... Mes souvenirs de 68, pour aller vite, c'est que je suis allé devant le Palais universitaire avec mon père qui faisait des photos lors des combats les plus durs. Je me souviens que le sang dégoulinait sur les marches du Palais universitaire... Mon deuxième souvenir, c'est quand les gens sont venus vers le Pont du Rhin, à la frontière, pour y attendre Cohn-Bendit qui, bien sûr, n'est pas venu. Il était plié en huit dans le coffre de la voiture d'une actrice parisienne qui a mal fini. Je ne suis pas exactement de la même génération, et j'espère que ce que je vais dire ne va froisser personne, ce matin...

²⁷ Philosophe.

Mon exposé porte le titre : « Relèvement et Relève ». Je l'expliquerai par la suite. Ce sera en cinq parties. D'abord, je parlerai « en personne », comme le dit Kierkegaard, l'un de mes maîtres. J'expliquerai ceci plus tard. Deuxièmement, je présenterai ma méthode, qui est très simple. Troisièmement, mise en œuvre de cette méthode. Quatrièmement, un regard rétrospectif sur le dernier demi-siècle, puisque je suis attentif aux choses d'Alsace depuis 1972, 1973. Enfin, dernière partie qui est la plus importante et en même temps la plus brève : « Que faire ? », pour reprendre la fameuse formule de Lénine avec lequel je n'ai absolument aucun rapport par ailleurs, sauf contradictoire. Il s'agit des grandes lignes d'un bilan, et de perspectives pour l'avenir.

Je vous le disais : aujourd'hui, je parle « en personne ». Ce que je veux dire par là, c'est que mon exposé ne sera pas théorique, pour une fois ; je parlerai d'expérience. C'est une expression que j'ai utilisée, que j'ai empruntée à Kierkegaard (je suis traducteur des langues scandinaves en même temps que philosophe et écrivain...). Cela signifie que j'évoquerai mon expérience vécue personnelle, du moins dans la mesure où elle est significative sur le plan psychologique et sociopolitique.

Le bilan, les perspectives d'avenir : d'abord, l'idée fondamentale, c'est qu'il y a *nécessité absolue d'un renouveau fondamental* dans la manière même de percevoir notre culture et d'agir pour son avenir. Nécessité urgente et absolue, donc, *d'un relèvement et d'une relève*. Je suis philosophe, à la base, et ce qui me préoccupe, c'est de plonger aux racines des choses, en l'occurrence aux racines du regard que nous portons sur notre culture.

D'abord, le lieu et l'époque d'où je pars, d'où je parle. On parle toujours de l'endroit où on se place et d'abord, d'où on a été placé.

Je pense immédiatement à l'importance du mode passif dans l'expression des Alsaciens. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais les Alsaciens, quand ils parlent de ce qu'ils ont vécu, parlent très souvent sur le mode passif. Ils disent : « Nous avons été déportés, incorporés de force », etc. Mais ils disent très rarement : « Nous avons

fait ceci ou cela. ». Plutôt : « On a été... par quelqu'un, par les méchants de l'Ouest, par les méchants de l'Est,... ». C'est extrêmement significatif. Moi, pour ma part, mon point de vue sociologiquement moyen, c'est-à-dire le regard de quelqu'un qui appartient à la petite-moyenne bourgeoisie, me donne au moins l'avantage d'un regard lui-même moyen, d'un regard médian.

Je vais énumérer rapidement les domaines où, dès le départ, j'ai été placé ou que j'ai pu observer ainsi, de mon perchoir de modeste altitude. D'abord, l'Alsace des ouvriers ; puis celle de la haute bourgeoisie, tout aussi passionnante, mais plus divisée ; divisée entre compradores, à tropisme parisien, et conservateurs alsaco-actifs (et réactifs !). La grande bourgeoisie était faite de cela. Depuis 1972 à peu près, j'ai pu côtoyer à la fois (j'énumère) : les tendances et personnages proches de l'*Ami du Peuple* et du *Neje Elsässer* (ou *Nouvel Alsacien*), journaux catholiques rédigés en partie en allemand.

Ensuite, les variantes larges de l'éventail autonomiste à partir de 1972, notamment Ferdinand Moschenross – un éventail qui agitait heureusement un air raréfié et figé, l'air gaulliste, disons. Ensuite, du centre droit jusqu'à une extrême gauche talentueuse et juvénile qui s'épanchait dans des journaux comme *Uss'm Follik*, les *Cahiers de l'Alsace rouge* et, pour son aile écologiste, le *Butterflade*. L'extrême gauche, à mon sens et considérée a posteriori, était trop idéologique et en même temps trop hédoniste, trop centrée sur (restons polis) sur les fêtes, le festoiment, les festivités, oubliant la rigueur et les contraintes liées à la recherche de l'efficacité et de la réalisation d'un but précis.

Vous voyez sans doute de quoi je parle. Trop hédoniste pour être efficace, cette extrême gauche s'avérait souvent bien pavlovienne : une extrême gauche à œillères indévissables. On ne pouvait pas dévisser les œillères d'un gauchiste à l'époque ; ce dont a pâti, et comment !, dans une très large mesure, la réalisation d'objectifs essentiels, voire vitaux pour ce qui est de l'Alsace. J'y reviendrai, c'est un point important pour moi.

Ensuite, le combat linguistique a joué ici un rôle capital, bien sûr. Il faudrait écrire plutôt, ici, le combat politico-linguistique, puisqu'en

France, comme vous êtes très bien placés pour le savoir, la question linguistique est toujours liée aux questions politiques. Combat pour la langue allemande, pour les dialectes alsaciens ou pour les deux à la fois ? En tout cas, cette lutte a entortillé son écheveau avec celui de la lutte plus large pour la culture alsacienne.

Deuxième point : ma méthode pour comprendre l'Alsace dans son intensité réelle et dans sa vérité, par-delà la grisaille de notre accoutumance, de l'habitude. Il faut ne pas demeurer dans l'immanence du monde alsacien, ne pas rester englué dans des éléments au fond secondaires. Il faut quitter l'immersion confortable qui, précisément, est celle que le plus grand nombre semble attendre, hélas, de la culture.

Les gens attendent de la culture d'être rassurés, d'être réconfortés dans une sorte de cocon moelleux. Je le remarque très souvent quand je fais une conférence... Chez tous les êtres humains, pourtant, la culture sert à survivre, et puis à vivre. Mais nous devons nous imposer une distance, un recul sur les éléments qui constituent apparemment notre culture. Ce recul, c'est celui d'un regard réflexif.

Nous devons nous demander : « De quoi est-elle composée, cette culture ? De quoi est-ce qu'on parle quand on parle de culture alsacienne ? » Donc, regard réflexif et, non moins important : se situer deux pas plus haut qu'aujourd'hui... et qu'hier. C'est ainsi que nous sauverons celles des déterminations de la culture alsacienne qui s'avèrent les plus utiles pour notre avenir. Elles restent toujours inaperçues, au contraire, si nous demeurons enfoncés, englués dans la culture immédiate, immanente, dépourvue de toute tentative de synthèse supérieure d'éléments non élaborés – une synthèse de type *national*, pour le dire tout de suite.

Avant même de parler de la méthode que j'ai mentionnée, il faudra mettre enfin l'Alsace à son vrai niveau. C'est cela, la chose fondamentale pour moi, au départ. Rares sont ceux qui, en littérature, ont essayé de le faire. Il y a René Schickele, ses amis Otto Flake et Ernst Stadler, et surtout, Ernst Barthel.

Qui d'entre vous connaît Ernst Barthel ? Il a publié le seul essai vraiment génial sur l'Alsace, qui s'intitule *Elsässische Geistesschicksale*, paru en 1929. C'est un ouvrage qui est au-dessus de tous les autres, à 3 lieues au-dessus de la *Psychanalyse de l'Alsace* de Hoffet, par exemple, qui en comparaison, est un brouet clair, comme on disait à l'époque de La Fontaine. Méconnu, inconnu, cet ouvrage. La censure, l'oubli organisé, la négligence (volontaire ou non) et le temps passent sur les chefs-d'œuvre. Et avec ce dernier, avec le temps, croît l'ignorance de la langue allemande, en laquelle les Alsaciens ont composé l'écrasante majorité de leurs œuvres vraiment consistantes, vraiment intéressantes, substantielles et parfois géniales. Oui, ça existe, le génie, en Alsace. N'est-ce pas ?

Donc, les Alsaciens devront enfin cesser de s'autodénigrer. C'est une spécialité alsacienne, l'auto-dénigrement. Il y a deux degrés : d'abord, l'autodérision. C'est très bien, l'auto-dérision ; très sain. Mais ensuite, plus haut, inadmissible : l'autodénigrement. Il faudra qu'ils commencent à briser en eux, les Alsaciens, cette vision d'eux-mêmes qu'on leur a imposée de l'extérieur, depuis plusieurs siècles, et qu'ils ont intériorisée. Ça, vous le savez très bien aussi. Même dans les milieux les plus militants, les Alsaciens donnent toujours la puissante impression de sauter en dessous de la barre...

J'ai toujours cette image qui me vient spontanément à l'esprit. Vous imaginez un sauteur en hauteur ? Nous sautons en dessous de la barre qui nous fait face, comme des sauteurs timorés et inhibés. Et le pire, c'est que nous n'en sommes même pas conscients, le plus souvent. Mais pour remonter la barre, au lieu de sauter obstinément en dessous d'elle, il faut que les Alsaciens puissent envisager qu'un projet culturel est possible. Comment faire ?

Je propose ma fameuse méthode. D'abord, remarque préliminaire. Moi, quand on me dit : « Je suis fier d'être alsacien », je réponds : « Oui, très bien, tant mieux. Mais moi, j'en serai réellement fier quand nous aurons construit quelque chose de grand ». Quelque chose de cohérent, une culture dense, organique, dont on puisse circonscrire le sens synthétique en quelques phrases, comme par exemple dans le Lagarde et Michard pour la culture française, ou dans ses équivalents pour la culture allemande, ou anglaise, ou autres.

Dans un ouvrage que j'ai publié en 2015 et qui s'appelle *Le Valet Noir*, j'ai montré déjà qu'on pouvait fort bien dégager un sens, c'est-à-dire à la fois une direction et une signification, de la littérature alsacienne. L'évolution historique de la culture alsacienne n'est pas dépourvue de sens, bien sûr. Comment pourrait-elle être une simple succession discontinue de faits et de noms ? Il n'y a pas d'abord un tel, d'abord Fischart et ensuite un tel, un tel ; pas une simple succession diachronique.

Non, cette évolution même a un sens, qui est le sens même de la culture alsacienne dans son acception plus large. Encore faut-il s'attacher à dégager ce sens... Et personne ne l'a fait, ou presque. C'est très étonnant d'ailleurs, mais cela s'explique justement par le complexe dont je parlais tout à l'heure, l'intériorisation de quelque chose de malsain. Donc, cela vaut pour la littérature, certes, mais une synthèse vraiment supérieure de la culture alsacienne attachera organiquement les autres éléments de cette culture pour en construire vraiment une culture avec un C majuscule, une culture intégrée, une culture organique.

Donc, ma méthode, c'est d'abord une expérience de pensée. Nous pouvons essayer de la faire ensemble, cette expérience. Vous pouvez essayer de la faire. Pour moi, il faut la pratiquer ; c'est absolument indispensable. Cette méthode, je l'emprunte à Rousseau et à un philosophe anglais qui s'appelle John Rawls ; non pas comme la Rolls-Royce, mais R-A-W-L-S. Cette méthode, elle est très simple. Elle consiste à poser un voile sur nos yeux... et sur notre cerveau.

Et imaginez que nous ne connaissions rien à l'Alsace, que le monde alsacien nous soit complètement inconnu. Il ne resterait alors que notre regard lui-même, complètement *tabula rasa*, mis à plat ; un regard tout neuf, un regard tout rose et tout propre, un regard de nouveau-né.

Et cette manière de faire permet, en l'occurrence, de donner un relief, son vrai relief, à l'Alsace et à la culture alsacienne. Que voyons-nous alors, si nous partons de cette sorte de virginité du regard ? Nous voyons d'abord, bien sûr, des choses très laides, des autoroutes qui

occupent presque toute la largeur de l'Alsace, des bâtiments de plus en plus laids, des villages complètement encerclés par des lotissements trois fois plus grands qu'eux, etc. Mais ce qu'on voit quand même aussi, c'est de l'homogénéité, de la cohérence et un paysage (pour commencer par lui) harmonieux, et bien identifiable. On a les lignes de la Plaine, du Rhin, les lignes du Piémont, et les lignes des Vosges. C'est un paysage très harmonieux et très reconnaissable.

Et puis, ensuite, on voit des productions culturelles qui émanent d'un peuple, et puis on voit ce peuple lui-même : la richesse et la complexité de notre culture, le dynamisme socio-économique des Alsaciens, la langue, les frottements entre l'Est et l'Ouest qui produisent des étincelles et parfois des grands incendies aussi, et malgré tout... une harmonie. L'harmonie, d'ailleurs, en grec, ce n'est pas quelque chose de mou, de tiède, de consensuel ; elle implique la présence d'éléments qui combattent les uns contre les autres et réciproquement, et finissent pas produire un équilibre. Équilibre toujours instable comme les sont structures géologiques et cultures humaines.

En bref, grâce à cette méthode, on peut percevoir tout le *relief* de la culture alsacienne nettoyée de nos habitudes mentales, de notre train-train, de notre manière de faire depuis au moins cinquante ans, etc. Nos habitudes mentales reculent alors et s'effacent, s'ouvrent vers le vrai. Ce qui frappe non moins alors, c'est l'inexistence d'une culture alsacienne unifiée, organique comme la culture française, ou anglaise, ou d'autres.

Je reviens sur la personne qui se dit fière d'être alsacienne. Au fond, si on lui pose la question : « Mais de quoi es-tu fier, au juste ? », cette personne, le plus souvent, connaîtra de lourds instants d'hésitation. La sueur commencera à perler sur son front ; comme dans les westerns, quand il y en a un de trop et qu'il y en a un qui s'apprête à dégainer. La sueur descendra sur son front. Et puis, réponse. Je vous la laisse deviner. À votre avis, que répondra cette personne ? Elle répondra : « Euh, la gastronomie ». « Eh bien... La gastronomie ! », « Ah oui, la gastronomie... Et les vins ! ». C'est bien, la gastronomie et les vins, mais voilà : où est-elle, la culture alsacienne vivante, organique ?

La gastronomie, c'est extrêmement intéressant, mais en réalité, c'est *une brique*, parmi d'autres briques. Incroyable : personne ou presque ne s'avise apparemment que les briques qui constituent ce qu'on appelle en général la culture alsacienne, eh bien, elles peuvent servir à construire une maison, une belle maison, comme en ont construit tant de petites nations en Europe – inutile d'énumérer : la Slovaquie, la Slovénie, etc. D'où aussi ce qu'on a appelé provincialisme, à l'époque de Malraux notamment. Je vais tout de même parler de ça.

Vous savez qu'en 1964 sauf erreur, Malraux a dit un jour : « Nous allons nous débarrasser de ce hideux mot de province ». Le directeur des *Saisons d'Alsace* de l'époque en a été scandalisé ; il a écrit un grand article indigné. Pour moi, c'est extrêmement significatif, parce que ce brave monsieur, au demeurant très cultivé, n'avait pas compris qu'il y a les mots (« province », « provincialisme ») et il y a la chose... La chose était absolument effective à l'époque de Malraux ; dans les années 60 ; le provincialisme régnait partout. Je vais vous rappeler de quoi il s'agit.

Le terme « province » vient du latin, bien sûr, et pour les Romains, une province, c'était une région soumise. On mettait des émissaires, un préfet ; un *préfet*, justement... La province, c'était une région soumise. Et c'est ainsi qu'on continue à raisonner. Le provincialisme, lui, c'est en gros la survalorisation d'éléments en réalité médiocres, c'est-à-dire moyens, tout juste moyens, et bien peu distinctifs de la culture régionale, d'ailleurs. Avec le danger de tarissement et d'éminçage que cela implique : comme une rivière qui se tarit. D'autant plus que nous perdons toujours davantage les liens avec la culture et la langue allemande.

Cela manifeste un syndrome de pseudo-insularité, je dirais, au sein du bassin rhénan, dont témoigne notamment l'usage d'une orthographe parfaitement extraterrestre pour écrire les dialectes alsaciens, et notamment dans les réseaux sociaux, sur Facebook, etc., parce que détachée de toute connexion avec la langue allemande, qui représente malgré tout l'épine dorsale de tous nos dialectes, du Sundgau jusqu'à Wissembourg. On comprend tous les dialectes si on comprend (même passablement) l'allemand standard, ce qu'on appelle encore le « *Hochdeutsch* ». Cette orthographe, on a l'impression qu'elle pourrait

servir à écrire le papou occidental ou n'importe quel autre idiome. Et encore, je dis : gloire aux Papous, parce qu'eux, au moins, ils résistent. Ils résistent comme ils peuvent, mais ils résistent.

Quatrième point : un regard en arrière sur ce demi-siècle de 1973 à 2023. Trois fils tressés apparaissent ensemble aujourd'hui. Voilà ces trois fils. D'abord, le temps des tabous dans les années 1960, début des années 1970. Ensuite, celui de l'éclatement de ces tabous dans les années 70. Et enfin, aujourd'hui, la mercantilisation achevée de tout le patrimoine alsacien. On vend tout.

Je reprends ces trois fils, ces trois grandes époques. Vers 1970, tout était interdit. Enfant, j'entendais partout, dans la rue et chez mes parents, chez mes grands-parents, chez les commerçants : « Il vaut mieux ne pas en parler », ou bien : « Tais-toi, inutile de remuer ces choses-là ! ». C'étaient parfois les gifles aux enfants trop curieux et qui posaient trop de questions. J'ai pris pas mal de gifles à l'époque, moi-même. Voilà : autonomisme, nazisme, jacobinisme colonial des années 1920 et 30, les mobilisations forcées, le front russe, surtout n'en parlons pas, ne parlons pas de tout ça. On a aussi dit, je pense que Pierre Klein se souvient très bien de ça, on a dit à cette époque depuis la place de la Concorde, *un député et ministre Alsacien a dit* : « On n'a jamais parlé l'allemand en Alsace » Authentique !

À l'époque, j'avais 12 ans, et même à 12 ans, ça m'avait frappé. On était sur Mars. Quand nous parlions ces affreux idiomes que haïssaient nos institutrices aux belles moustaches noires, nous nous faisons tirer la bobinette, et parfois même la chevillette. Je me suis rappelé récemment qu'il y avait un dessin absolument pertinent d'Auguste Wackenheim (je pense que beaucoup d'entre vous ont connu Auguste Wackenheim). On y voit une petite famille alsacienne au premier rang d'une salle de spectacle. Le spectacle vient de finir, et tout le monde applaudit. La petite famille commence elle-même à applaudir, mais le chef de famille, le père, dit : « *Klàtsche nitt so fescht, m'r kann nie wisse !* » (« N'applaudissez pas si fort ! On ne peut jamais savoir... ») Et ça, c'est exactement l'ambiance qui régnait à l'époque.

Deuxième époque, donc les années 1970. Beaucoup de choses ont volé en éclat. On a enfin *parlé*, dans les années 70. J'ai évoqué ça

dans un roman que j'ai publié en 2005, qui s'appelle *Quand Elly parle*. Justement, c'est une jeune femme qui *parle*, enfin. Donc, on a assisté (et j'ai un petit peu participé) à une floraison extraordinaire, à une véritable petite renaissance. Et le fil a été renoué aussi avec nos voisins badois, parce que j'ai entendu plusieurs témoignages de personnes qui ont participé, par exemple, à des manifestations à Wyhl, qui m'ont dit qu'elles étaient tout à fait étonnées que les Badois parlent la même langue qu'eux...

C'est dire à quel point d'aliénation, comme on disait à l'époque, on était arrivé. Le terme est parfaitement juste. Malheureusement, après 1968, on n'a pas réussi vraiment - là, je vais être un peu plus polémique - à dissocier le festolement jouissif et l'effort persévérant, tendu vers un but. On n'a pas dissocié le festif et le *zielstrebig*, l'efficace. À beaucoup d'exceptions près, bien sûr, mais c'était la tendance générale.

Des idéologies absurdes venues de loin se collaient comme des sangsues à cette sorte de party permanente ; elles s'appariaient à des œillères indémontables. Jusqu'à aujourd'hui, d'ailleurs, il est intéressant (et pour moi insupportable) d'entendre encore les ressassements d'anciens combattants des années 60, 68, 70 qui ont bien récité leurs mantras stirnéro-maoïstes, du genre : « Tu te souviens de cette manif à W(...) ? Tu te souviens de ceci, à Xheim ? Tu te souviens de cela ? », etc. Le grand André Weckmann a d'ailleurs bien vu l'impasse dès ses œuvres des années 1970.

Nous, nous avions 14 ans. Je dis « nous » parce que nous étions tout de même un petit groupe de gens, une fraction de demi-génération. Nous avions 14 ans ou 15 ans, et nous rongions notre frein. Nous bâillions et nous trépignions à la fois. Nous voyions bien déjà que dans cette voie à la fois jouissive, hédoniste et très dogmatique, il y avait une contradiction, et qu'elle mènerait à un cul-de-sac.

Mais un peu plus tard, nous avons vu aussi qu'**un nouveau Projet**, désintéressé, dévoué, rigoureux celui-là, était possible.

Troisième époque. C'est l'actuelle, la nôtre. Après cette époque de sens débordant et libéré sont arrivés d'autres temps : des temps

d'insignifiance verbeuse, de mercantilisme et d'abandon. C'est le temps du marché. Nous y pataugeons, aujourd'hui. Tout se vend aux maquignons de la culture ; la moindre parcelle de patrimoine. C'est comme un flux de miettes vers les antiquaires, vers les collections éditoriales de polars alsaciens et la presse culturelle régionale : tout, le moindre brimborion patrimonial, passe dans ce hachoir, dans cette moulinette commerciale. Par exemple, le genre policier fait florès aujourd'hui ; et ce que ce genre pourrait contenir comme dénonciation de malfaisances, d'analyse politique critique, de travail sérieux d'archives, de dénonciation bien documentée (ce qui est par exemple le cas dans certains polars en Allemagne, absolument excellents et à vraie portée politique) est absent, inexistant. Tout cela y est anesthésié, aplati et, en somme, neutralisé. On mercantilise l'histoire et les traditions populaires, et l'actualité régionale vécue.

Cinquième point : la perspective d'avenir. Alors, *que faire ?*

Je l'ai dit plus tôt : il est absolument nécessaire, pressant, urgent de relever, de construire enfin la culture alsacienne, et pour ce faire, de cimenter les briques ensemble, de construire la maison de la culture alsacienne, en commençant par placer l'Alsace à sa véritable hauteur.

Il y a quelques années, j'ai commencé à construire ce que j'appelle un Gai Savoir alsacien, c'est-à-dire un savoir sur l'Alsace et de l'Alsace qui serait libre de tout préjugé... de droite, de gauche, de tout maniérisme intellectuel universitaire, de tout obscurantisme quel qu'il soit. Pour ouvrir son esprit et le libérer pour connaître vraiment l'Alsace, et surtout, pour arriver à dégager toutes les potentialités, toutes les virtualités de cette culture d'une richesse incroyable. Mais cette richesse et ce relief aigu, la plupart ne les voient pas, pour les raisons que j'ai expliquées.

Ce qui importe, ce qui avant tout est aujourd'hui urgent, c'est le collectage et le *relèvement* des éléments qui serviront à construire cette maison, c'est-à-dire la construction d'une culture homogène, organique, composant un ensemble de parties solidaires entre elles sur le modèle d'une culture nationale. Il s'agit de collecter, de ramasser, puis de relever, de porter le plus fort et le plus haut possible un ensemble constitué, comme une offrande dans un ostensor (nous sommes ici au FEC...). C'est d'ailleurs, en passant, ce que Hegel a

désigné comme l'*Aufhebung* : ramasser et élever. Et donc, être en possession d'une vaste vision synthétique, et l'offrir aux jeunes Alsaciens comme ceux qui se trouvent dans cette salle, et à ceux qui viendront après nous et après eux. Édifier cette culture alsacienne qui manque, que personne n'a encore eu la conscience, le courage et le soin d'édifier, c'est orienter notre activité vers un corpus dont on pourra dégager le sens synthétique, le cas échéant exprimable en quelques phrases, comme je l'ai dit plus tôt.

Il s'agira, en un sens, d'édifier une culture de type national. Ceci sans préjuger nécessairement de l'aspect politique de l'opération. Mais je pense qu'une pratique de type : « *Als ob* » (« *Comme si* ») serait tout à fait féconde : faire comme si une telle nation existait, et en construire la culture unifiée. La politique suivra – ou ne suivra pas. Pour moi, politiquement, j'en tiendrais pour une sorte de Land de type fédéral ; mais sans doute est-ce impossible en France : c'est là une sorte d'évidence historique. En tout cas, la réunion des énergies, leur élan commun vers un but précisément assigné, a joué toujours et partout, en Europe, un rôle dynamique extraordinaire.

À ce propos, remarquons en passant que les divers mouvements particularistes, autonomistes et autres des décennies précédentes, ont commis l'erreur de placer la charrue politique avant les bœufs culturels. Je suis un bœuf culturel. Nous sommes des bœufs culturels. Il serait nécessaire maintenant de construire la maison avant d'habiter peut-être cette maison quand elle existera. Pour cela, il faut qu'elle existe. Je ne vois pas de tâche plus belle et plus urgente pour l'Alsace de demain. MC

Retour sur le manifeste « l'identité de l'Alsace – Un projet à partager »

Jean-Marie Woehrling²⁸

Mon propos évoquera un épisode que seuls les plus anciens d'entre vous connaissent, puisqu'il remonte à 28 ans. Il s'agit du Manifeste « Identité et Liberté ». Ce manifeste a été une réaction à un processus de dénigrement et d'attaque systématique contre l'identité alsacienne.

Pour mieux comprendre les origines de ce manifeste et ses suites, il faut remonter plus en arrière. Après 1945, une sorte de couvercle a été posé sur l'Alsace. Les Alsaciens ont accepté d'identifier leur culture, leur langue, à l'oppression nazie. Ils ont cessé de transmettre leur dialecte à leurs enfants. Ils étaient honteux de leur accent, de leurs incorporés de force, de leurs noms à consonance germanique et se sont donc appliqués à s'assimiler autant que possible au modèle parisien. On ne pouvait être un bon Français, adhérer au progrès social, à l'idéal démocratique, à l'esprit de liberté portés par la culture française, sans renier tout ce qu'il y avait de germanique et de particulier dans la société et la culture alsaciennes. L'accusation de germanophilie ou d'autonomisme suffisait à intimider ceux qui s'intéressaient un peu trop à l'histoire particulière et à la géographie de cette région.

Cette période s'est prolongée assez longtemps, jusque dans les années 1970. Avec cette décennie, on a perçu une certaine ouverture, un nouvel état d'esprit, certes encore timide et surtout lié à des éléments extra-alsaciens. C'était l'esprit de la décentralisation, la régionalisation les rencontres par-dessus le Rhin dans le cadre des luttes antinucléaires, la prise de conscience que la langue et la culture régionales étaient en train de disparaître. Ce constat a été à la base de la création du Cercle Schickele.

²⁸ Juriste, président honoraire de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-René-Schickele-Gesellschaft, animateur du centre culturel alsacien.

Ce renouveau a cependant été très vite considéré comme excessif, comme dangereux, voire inadmissible par les tenants du pouvoir en place, représentés par un certain nombre de « penseurs » présents à l'université, dans les médias, les DNA, les Saisons d'Alsace, etc. Très vite, ces réseaux ont relancé, avec le vote du Front national qui devenait de plus en plus marquant, l'argumentation que le discours régionaliste était quelque chose de dangereux : ce serait une défense du sang et du sol, un programme fascisant d'obédience lepéniste. Pour fonder de telles assertions, on a repris la vieille équation des lendemains de la guerre : Alsacien = autonomiste = Allemand = nazi. Ce procès fait systématiquement à tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une défense de l'identité alsacienne a été intensifié avec le constat, début 1995, que c'est en Alsace qu'on a voté le plus Le Pen.

Et on a utilisé cette réalité pour, en quelque sorte, l'attribuer à l'identité alsacienne : si on vote Le Pen en Alsace, c'est parce qu'on est Alsacien. Cette argumentation a été relayée au niveau national par des personnes qui avaient leur entrée dans la presse parisienne. Ainsi, début 1995, une illustration dans le journal *Le Monde* montrait une tête de femme censée représenter l'Alsace, d'où sortait un rat, avec le titre : « En Alsace, le front de l'ordre et du travail. D'autres caricatures montraient, par exemple, la cathédrale de Strasbourg bardée d'insignes nazis. On a exposé dans la presse nationale, l'argument qu'il y avait en Alsace un « néo-autonomisme frontiste frontalier alsacien », pour reprendre le titre d'un article de Bernard Reumaux dans *Le Monde* où celui-ci explique qu'« on est en présence d'un phénomène culturel large et profond. La renaissance de l'expression d'un particularisme politique alsacien a une consonance identitaire ethnique de type *Blut und Boden* ». On présentait ce mouvement comme une remise en cause de l'adhésion de la région à la France, puisqu'on faisait référence à l'espace rhénan et frontalier.

Toute cette argumentation a fait l'objet d'un numéro spécial de la revue *Saisons d'Alsace*²⁹, dont quelques titres sont tout à fait caractéristiques : l'Alsace comme « cœur noir de l'Europe, un article de Richard Kleinschmager. « La réalité d'une Alsace extrémiste » de

²⁹ Saisons d'Alsace n°129 automne 1995 « Réinventer l'Alsace – Face aux dérives extrémistes et au repli identitaire ».

Laurent Adam. « Y a- t-il encore des non-Alsaciens dans la salle ? »
Philippe Breton. « Le galop infernal de la haine traverse l'Alsace » par
André Atlan. « La tentation égoïste » Christophe Naigosse. « Néo-
autonomisme frontalier », etc.

Il y avait aussi un historien, Georges Bischoff, qui pour expliquer le vote Le Pen affirme que l'histoire de l'Alsace est depuis les origines une histoire d'hostilité à l'égard de l'étranger (Les Cahiers de l'Observatoire de l'Intégration, n° 17, p. 44, 1996). Je vais me borner à citer une phrase de Bernard Reumaux qui me paraît bien typique. « Nous pensons que le vote Le Pen, parmi d'autres raisons, s'explique par le rapport trouble de l'Alsace à son histoire, par l'exacerbation récente et artificielle d'une identité bâtie sur ce qui sépare et non sur ce qui rapproche ». On pourrait citer encore bien d'autres publications visant à assimiler régionalisme et extrême droite, voire évocation des « malgré nous » et révisionnisme (voir en particulier l'ouvrage collectif « *Alsace Brune* », éditions *no pasaran* 1996).

Faisons une parenthèse : toute cette phraséologie selon laquelle le vote Le Pen s'expliquerait par des caractéristiques alsaciennes a depuis longtemps fait long feu. Maintenant, c'est toute la France qui vote Le Pen et l'Alsace n'est de loin plus la région qui vote le plus pour ce parti. Ce vote se révèle désormais comme un trait marquant de la sociologie électorale française, si bien qu'on peut dire que le vote Le Pen en Alsace n'est pas une caractéristique alsacienne, mais une caractéristique française.

Mais à l'époque, c'était un véritable déluge d'attaques contre l'Alsace. Aussi un certain nombre de personnes se sont-elles dit qu'il faut réagir. On ne pas accepter ce dénigrement systématiquement de l'attachement à la réalité régionale. Un petit groupe de personnes, dont je faisais partie, a donc publié un manifeste et demandé à tous ceux qui l'approuvaient de le signer. Ce manifeste, « L'identité régionale, un projet à partager », a été rendu public au courant de l'année 1995. Voici quelques passages qui montrent l'esprit de ce texte et la manière dont il définissait l'identité, puisque c'est notre sujet :

« L'identité est une notion noble et positive qui exprime qu'un individu ou un groupe social ne peut construire et préserver sa

personnalité qu'en étant conscient de ce qui lui est propre et de ce qu'il partage avec autrui. La destruction des repères identitaires ou des appartenances culturelles interdit de s'ouvrir de manière constructive à d'autres groupes et d'établir des échanges fructueux avec d'autres modèles culturels... Alors que l'identité nationale a souvent tendance à se concevoir comme exclusive ou englobante, l'identité régionale est quant à elle ouverte, car elle se combine nécessairement avec d'autres appartenances. En particulier, l'identité alsacienne est, par définition, composite, formée d'une pluralité d'influences et d'une diversité d'appartenances...

S'appuyer sur son identité constitue un moyen pour l'Alsace de faire face à une compétition économique et culturelle qui a aujourd'hui une dimension mondiale. Avoir un projet, collectif cohérent, est un aspect fondamental d'une stratégie de développement. Une région qui n'a pas conscience de ce qu'elle est, d'où elle vient, où elle va, qui n'est pas au clair avec sa personnalité, est privée de l'épine dorsale qui lui est nécessaire pour construire son avenir...

Le choix de construire une région bilingue, ouverte à 360 degrés, qui soit en mesure de réaliser véritablement le rôle qu'elle a toujours voulu se donner, sans y être arrivée jusqu'à présent, celui de charnière entre la France et l'Allemagne, est un projet pour tous, même pour ceux qui ne seront jamais eux-mêmes bilingues.... Aucun des mouvements en faveur de la langue régionale ne revendique pour le dialecte un statut qui placerait les non-dialectophones en situation d'exclusion. Ils préconisent au contraire un modèle pédagogique et culturel qui, en plus du français, permettrait pour les enfants dont les parents le souhaitent, une acquisition en profondeur de l'allemand standard...

Contrairement à ce que certains feignent de croire, personne ne se réfère à une sorte d'identité du sang. Être alsacien, ce n'est pas avoir des grands - parents alsaciens. Ce n'est même pas, au plan individuel du moins, une question de langue. Être alsacien est un choix : se sentir partie prenante de cette histoire, de cette géographie qui caractérise l'Alsace, c'est accepter un héritage, partager une vision pour l'avenir, prendre parti pour les intérêts de cette région, vouloir participer aux deux grandes cultures qui ont marqué ce territoire.

Comme l'exprimait Ernst Stadler, il s'agit d'une Alsacianité de l'esprit. Tous ceux qui veulent la valorisation de l'Alsace dans ses différentes composantes peuvent légitimement se dire Alsaciens. Une telle définition ouvre l'Alsace à tous ceux qui veulent s'y reconnaître.

...

La spécificité culturelle alsacienne s'est toujours définie par la rencontre et par l'ouverture entre l'Est et l'Ouest. L'identité alsacienne, c'est avant tout la synergie entre deux cultures, deux langues, divers modes de pensée, plusieurs arts de vivre. Mais au-delà de chacune de ces composantes, c'est la conscience du caractère relatif de chacune d'entre elles, et donc de la nécessité de les dépasser, qui reste le plus profondément propre à l'Alsace, la conscience frontalière et en même temps l'ambition frontalière... L'Alsace, qui a particulièrement souffert des guerres civiles européennes, a aujourd'hui des opportunités pour se projeter dans la fédération des peuples d'Europe. Aujourd'hui, être fidèle à l'identité alsacienne, c'est vouloir se mettre au service de la Cité européenne ».

Voilà quelques extraits de ce document. Il a recueilli un grand nombre de soutiens. Plus de 400 personnes ont signé personnellement le document pour exprimer leur adhésion. Dans l'absolu, cela ne constitue pas un nombre important, mais il faut noter que le débat se situait sur une « scène » relativement réduite celle du milieu intellectuel et culturel régional engagé dans la discussion relative à l'Alsace. Mais sur un plan « qualitatif », le nombre des soutiens était significatif. On relevait aussi une adhésion remarquable parmi des élus alsaciens : Roland Ries, Philippe Richert, Pierre Pflimlin, etc. Ce soutien montrait qu'une partie non négligeable des responsables alsaciens étaient irrités par la manière dont le petit groupe autour de Bernard Reumaux » présentait l'Alsace.

Mais en même temps, le manifeste a suscité une très vive réaction d'hostilité du côté de ceux qu'il visait et qui l'ont alors violemment attaqué. C'est assez extraordinaire parce que le principal reproche qu'on peut faire à ce texte, c'est qu'il est trop conciliant. Il a néanmoins été présenté comme l'expression de l'exclusion, du repli, de sentiments antifrançais, comme promouvant une vision ethnique de

l'identité, etc. On a même tenté et réussi à monter la communauté juive contre ce document qui d'aucune manière ne mettait en cause l'identité juive. On a prétendu que c'était un document qui était dangereux pour la communauté juive, parce qu'on y parle de l'appartenance de l'Alsace à la région du Rhin supérieur (sic).

De même, on a insinué que ceux qui ont promu ce manifeste étaient hostiles à la France et s'attaquaient à l'État français. Comme j'en faisais partie et que j'étais président du tribunal administratif, on a cherché à me créer des difficultés : on a publié dans *Le Monde*, des extraits frelatés de ce manifeste pour tenter de démontrer qu'on avait affaire à un document anti-français et de tendance extrémiste. Il y a eu dans la presse nationale des articles du style « La fièvre du régionalisme gagne de nouveau l'Alsace ». On voulait faire croire que « de nouveau l'autonomisme prend le pouvoir en Alsace ».

Je pense qu'il était important d'évoquer cette histoire, notamment à l'intention de ceux qui ne l'ont pas vécue. Mais il faut aussi tenter une évaluation a posteriori. Quelles ont été les suites de ce manifeste ? D'une certaine manière, cette initiative a suscité un sentiment de soulagement : beaucoup de personnes qui se sentaient atteintes par les attaques contre l'identité alsacienne se sont réjouies qu'à travers le manifeste il y eût enfin une réaction à cette campagne de dénigrement. L'adresse de « Identité et liberté » étant rue des Orphelins, on a reçu un courrier qui disait « nous ne sommes plus orphelins. » ! Par ailleurs, le retentissement du manifeste a quelque peu intimidé le groupe autour de « *Saisons d'Alsace* ». Après ce manifeste, ses membres ont été moins agressifs et même certains d'entre eux ont-ils évolué et se sont éloignés de la ligne initiale. Sans doute, l'argument du « repli identitaire » est-il resté un mantra solidement installé dans le discours dominant. Mais il était désormais fermement contesté.

Toutefois, le groupe à l'origine du manifeste n'a pas su lui trouver un prolongement organisé et d'une certaine manière le mouvement s'est progressivement tassé. A posteriori, on décèle une faiblesse du manifeste, à savoir qu'il a refusé de se placer clairement sur un plan institutionnel. On a dit « Voilà comment nous voyons la culture alsacienne, voilà ce qui fait partie de nos valeurs, mais on n'a pas dit quelles conséquences il fallait en tirer au plan politique. Les initiateurs

du manifeste étaient mal à l'aise face à la question de l'autonomie : ils ne voulaient bien sûr pas se distancier du terme d'autonomisme, parce que l'autonomisme est une page positive et édifiante de l'Alsace, mais en même temps, ils ne voulaient pas non plus se reconnaître comme autonomistes, parce qu'évidemment, on en aurait tout de suite profité pour déconsidérer la défense de l'identité régionale et on en aurait tiré argument pour affirmer que celle-ci conduisait à vouloir une séparation de la France. , etc.

Cette difficulté de se prononcer clairement pour une autonomie institutionnelle est encore perceptible, mais, paradoxalement, elle a été surmontée du fait de la suppression de la Région Alsace qui a donné une nouvelle légitimité à cette question. Aujourd'hui, on peut s'engager plus clairement sur ce terrain. Une autre faiblesse du manifeste tient au terrain choisi, celui de l'identité. Bien sûr, la notion d'identité appliquée à l'Alsace est tout à fait légitime, mais en temps, elle n'est pas dangereuse, elle n'est pas inquiétante, etc. On reste sur un plan abstrait, un peu théorique, celui d'un objectif souhaitable, voire sur le plan du désir.

Telle est la situation dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui avec l'identité : la conception d'un état et la formulation d'un objectif. Or, ce qu'il faut désormais, c'est passer de l'état à l'action, passer de la reconnaissance de l'être, de ce que nous sommes, à la construction de ce que nous voulons devenir et donc passer à l'action incarnée, nécessairement politique. Il faudrait parler moins d'identité abstraite et plus de besoins particuliers, de situations spécifiques qui justifient des instruments particuliers, dont un statut particulier au plan institutionnel et politique.

Même d'un point de vue purement tactique, puisque nous ne changerons pas si vite de Constitution, il faut s'appuyer sur ce qui est écrit dans la Constitution. On y parle, notamment pour les régions d'outre-mer, de « caractéristiques et de contraintes particulières », de région qui légitiment des dispositions particulières sur le plan des institutions et des règles propres. D'un point de vue tactique, nous devons, nous aussi, ne pas nous borner à parler d'identité, mais formuler celle-ci en termes de caractéristiques et contraintes particulières au sens du texte constitutionnel. Notre identité se traduit

par des besoins et des intérêts ; il est légitime que nous disposions des outils pour les mettre en valeur et pour les organiser.

Donc : n'en restons pas à la description d'une identité un peu éthérée et traitons de questions concrètes. Par exemple, ne nous bornons pas à évoquer notre héritage bilingue et biculturel, mais réclamons le système éducatif qui en pratique donne une chance au bilinguisme et au biculturalisme. Ne nous contentons pas d'évoquer la tradition spirituelle de l'Alsace, mais revendiquons le développement d'un enseignement de culture religieuse. Nous évoquons l'esprit, de notre artisanat, mais pour le conserver, il nous faut des propositions concrètes concernant la formation professionnelle selon le système dual. Nous insistons sur la dimension transfrontalière du Rhin Supérieur, mais quels sont les outils nécessaires pour traduire les potentialités de cette situation ? Etc. En somme, il faut mettre plus l'accent sur les moyens d'agir, et pas seulement sur l'aspiration à agir.

Les Corses semblent avoir mieux compris que nous cette nécessité. Ils traduisent leur conception de l'identité corse par des revendications concrètes en termes de statut, de mesures législatives spéciales et de politiques pratiques, par exemple dans le domaine de la maîtrise du marché foncier. Pour exprimer le fondement de ces besoins et contraintes spécifiques, ils ont recours au concept d'insularité.

Faisons pareil. Trouvons-nous un concept qui nous permet d'affirmer à la fois la légitimité et la nécessité d'une action spécifique. Je propose celui de « rhénanité » comme expression de notre situation particulière. À l'instar de celle d'insularité, la notion de rhénanité se veut objective « géographique », un état de fait matériel qui entraîne des conséquences pratiques, dont il est nécessaire de tenir compte de manière pragmatique par l'adoption de dispositions spécifiques. Ce faisant, on se place dans le sillage du Conseil constitutionnel qui admet que chaque fois qu'on est en face de situations particulières, il est justifié d'adopter des réglementations particulières. Si nous démontrons que nous sommes dans une situation particulière, cela justifie un droit local évolutif et novateur.

Il est donc temps de transformer nos analyses en termes d'identité de l'Alsace en des politiques concrètes pour l'Alsace et de réclamer les

outils nécessaires permettant de les mettre en œuvre. C'est ce qu'on appelle l'autonomie régionale. Merci beaucoup. JMW

En Alsace, le front de l'ordre et du travail Le Monde 4-5-95

Dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Jean-Marie Le Pen a obtenu ses meilleurs scores au premier tour de l'élection présidentielle. Nombre d'Alsaciens vont travailler chaque jour en Allemagne mais ils sont obnubilés par les immigrés



LA VE SERAIT...
Ouvriers, dans
Bas-Rhin et Haut-
à l'Est de l'Alsa-
sage, des Fran-
saires travaillent
à l'étranger.
Surtout, les Alle-
poussent sur les
l'immigration. Les
l'industrie. Les
meur ». Il est allé en vacances
« dans le front de l'ordre ».
comme en 2002. « Les gens se
Ainsi, les votes sont allés en
direction de Jean-Marie Le Pen
même Allemagne, mais ce sont
surtout les votes en Alsace, dans
les départements du Bas-Rhin et
du Haut-Rhin. A l'élection prési-
dentielle, Jean-Marie Le Pen a ob-
tenu ses meilleurs scores au pre-
mier tour de l'élection. Nombre
d'Alsaciens vont travailler chaque
jour en Allemagne mais ils sont
obnubilés par les immigrés ».

Extrait d'un article paru dans Le Monde du 4 mai 1995

Fondamentaux d'une politique linguistique et de son aménagement

Revitaliser une langue ne peut être qu'un projet politique, sans ce projet politique, elle est condamnée à l'échec.

Par politique linguistique, il faut entendre l'ensemble des décisions concernant la relation entre la ou les langues et la vie sociale, et par aménagement linguistique leur mise en œuvre effective.

Le principal défi consiste à passer de l'exiguïté voulue ou subie à l'usage généralisée de la langue régionale. Il y a donc un besoin urgent de l'institutionnaliser au sein des différentes structures de la société alsacienne.

Le défi est d'autant plus difficile à relever que le pouvoir central qui détient la quasi-totalité des leviers permettant d'agir en matière de langues et de cultures en général et régionales en particulier n'est pas connu pour être favorable à ces dernières. C'est une litote.

Dans ce contexte, les institutions politiques alsaciennes ne pourront manœuvrer qu'à la marge. Qu'elles fassent déjà ce qui est faisable. Pour en faire plus et relever véritablement le défi évoqué, elles ne pourront pas se passer de « guerroyer » afin d'obtenir des concessions majeures.

Pierre Klein

Sommaire

- Introduction
- Politique linguistique
- Politique de revivification
- Bilinguisme et identité
- Bilinguisme et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique
- Médias et communications
- Éducation
- Bref focus sur le pays de Galles

Introduction

Il y a la **linguistique** qui en particulier nous dit ce qu'est un dialecte et un standard. **La psycholinguistique** nous donne des informations sur l'expérience et les sentiments liés au langage. **La sociolinguistique** étudie les relations entre la langue et la société. **L'histoire linguistique** décrit le passé de la pratique linguistique. **La politique linguistique** élabore et met en œuvre une stratégie linguistique. Enfin, **l'avenir linguistique** qui relève de la politique.

Alors que chaque individu choisit ses langues en fonction de ses besoins et de ses envies, **les collectivités déterminent l'avenir**

linguistique collectif en mettant en place des politiques linguistiques adaptées aux besoins et aux intérêts de la communauté. Il s'agit donc d'une construction comme est une construction l'identité collective de laquelle découle justement la politique linguistique.

S'agissant de la langue régionale d'Alsace, s'offrent, à cette dernière, différentes perspectives. L'Alsace peut inscrire sa politique linguistique dans une **identité linguistique** alignée simplement sur le **monolinguisme collectif français** ou sur le **bilinguisme français-alsacien** ou **français-allemand-alsacien** ou encore **français-allemand**. Il revient à la collectivité alsacienne de faire des choix en fonction **de ses besoins et de ses intérêts**. Considérant que le bilinguisme est un plus, il semble **s'imposer de facto**. Alors, un bilinguisme français-alsacien ou un bilinguisme français-allemand standard et dialectal. Ce dernier s'était progressivement installé à partir du moment où l'Alsace commence à devenir française³⁰. Faut-il aujourd'hui **le remettre en question** au profit d'un bilinguisme français-alsacien, comme le prônent certains ?

Regardons au-delà de nos « frontières ». Ailleurs en France le monolinguisme collectif français s'est largement installé. Chez nos voisins du **Pays de Bade et du Palatinat**, il en va de même pour un monolinguisme collectif allemand. Au Pays de Bade, on parlait des dialectes alémaniques en gros au sud de la rivière Murg qui sépare Baden-Baden de Rastatt et francique au nord. Au Palatinat on utilisait des dialectes franciques. **La pratique dialectale a considérablement régressé dans les deux régions**.

On trouve à cela des causes qui sont **en partie identiques** à celles qui ont eu cours ou qui ont encore cours en Alsace. **Le rapport de force** institutionnel, culturel et sociétal en faveur du standard. Quasiment les mêmes causes ont fait passé les Badois et les Palatins au seul standard allemand que celles qui ont conduit les Alsaciens à passer au standard français, c'est-à-dire **à utiliser la langue qu'utilise l'élite intellectuelle et sociale, le monde institutionnel et économique**³¹.

³⁰ Avec une seule interruption de 1940 à 1944.

³¹ Cela n'est par exemple pas le cas en Catalogne ou en Flandre ou respectivement le catalan et le flamand restent la langue **de toutes les couches sociales**.

C'est chic et utile de parler allemand là-bas³², comme c'est chic et utile de parler français chez nous. Un élément particulier intervient tant au Pays de Bade qu'au Palatinat, à savoir **une massive implantation** après 1945 d'Allemands venant d'autres régions germanophones parlant d'autres dialectes. Il fallait bien se comprendre.

Chez nos voisins **Suisses alémaniques** les dialectes alémaniques ont non seulement **pas décliné, ils se sont renforcés**, essentiellement pour des raisons identitaires. Autrement dit, les Suisses en question ne sont pas passés au seul standard allemand, notamment **parce qu'il fallait bien se distinguer des Allemands** surtout après la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Plus encore, standard et dialectes y vivent en harmonie, chacun dans des fonctions propres ou partagées et de surcroît les deux expressions sont restées celles de toutes les couches de la population³³. Lorsque les traités de Westphalie confirmèrent définitivement l'indépendance de la Suisse, cette dernière ne s'est pas dotée **pas d'une langue d'État propre** et décide donc de **ne pas quitter** l'ensemble linguistique et culturel d'expression allemande. **Les Pays-Bas** qui se virent eux aussi confirmer leur indépendance à ce moment-là, ne font dès lors pas le même choix. Ils vont progressivement **se donner une langue d'État**, le néerlandais fondé sur le bas francique occidental. Il est intéressant de noter que de leur côté les Suisses romanophones n'ont pas conservé leurs dialectes et sont passés au français standard. Question de perception des expressions linguistiques.

Un autre exemple qu'il est utile de considérer est **celui du Luxembourg**. Ce dernier est **un cas particulier** qui pour des raisons diverses réserve une place dans l'espace public et social **à trois expressions linguistiques** le luxembourgeois, le français et l'allemand, chacune de ces langues présentant un besoin et un intérêt particulier selon les domaines d'activité ou de la catégorie sociale. Deux raisons à cela en sont que les Luxembourgeois **veulent se distinguer** à l'instar des Suisses des autres germanophones et que l'élite sociale luxembourgeoise est **passée assez tôt au français**.

³² Et comme chez nous, **on y fait la chasse** au dialecte à l'école.

³³ Du professeur de la faculté à l'ouvrier, du PDG à la secrétaire.

L'allemand reste **la langue de la socialisation** (langue première à l'école primaire)³⁴. Le Luxembourg a une langue nationale, le luxembourgeois (loi de 1984) et trois langues administratives. En effet, l'administration fonctionne et communique quasiment en trois langues en **allemand**, en **français** ou en **luxembourgeois**. Le luxembourgeois est la langue commune de trois quarts de la population, parlée par 73 % et écrite par 65 %. La presse y est **majoritairement en langue allemande ou bilingue français-allemand**. Une place est réservée au portugais dans l'espace public y compris à l'école en raison de la présence d'une importante communauté portugaise. Autre aspect important, près de la moitié de la population luxembourgeoise est d'origine étrangère.

Et l'Alsace ? Nous l'avons vu, il y a la linguistique, la psycholinguistique, la sociolinguistique, l'histoire linguistique, la politique linguistique et l'avenir linguistique. L'Alsace n'échappe pas à cela. Elle y est même plus que jamais confrontée. Compte tenu du passé et du présent, **quels choix la société alsacienne et en premier lieu le monde politique alsacien doivent-ils opérer concernant le futur linguistique collectif alsacien** et pour commencer, parce tout découle de cela, quelle définition faut-il donner à ce qu'il est convenu d'appeler langue régionale ? D'ailleurs, faut-il changer l'existant ?

I. Politique linguistique

Les politiques linguistiques désignent les actions politiques qui ont une influence sur la situation linguistique ou qui visent à l'influencer. Elles peuvent englober divers aspects tels que **les langues elles-mêmes**, leur corpus (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...), **leur statut** (langue officielle ou non officielle), **leur acquisition** (avec des objectifs variés tels que l'apprentissage d'une langue en tant que **deuxième langue**, la **revitalisation** collective d'une langue en désuétude ou la **préservation** d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue) ou encore **l'éradication** d'une langue.

³⁴ Ce qui n'empêche pas que le français soit enseigné très tôt et que le « Lëtzebuergesch » (luxembourgeois) soit évidemment présent à l'école préélémentaire et élémentaire. L'anglais y est aussi généralisé.

La politique linguistique consiste à **organiser le statut** d'une langue en **attribuant certaines fonctions** à une langue donnée, par exemple en déclarant une langue officielle ou en en faisant la seule langue administrative et judiciaire, ou au contraire **en supprimant ces rôles**, sachant qu'il existe plusieurs façons explicites et implicites de régler le statut relatif des langues³⁵.

La politique linguistique implique l'organisation du statut d'une langue en lui attribuant des **fonctions spécifiques**. Cela peut consister à rendre une **langue officielle**, à lui attribuer **l'utilisation exclusive** pour les affaires administratives et judiciaires, ou au contraire, **la dessaisir** de ces rôles. La politique linguistique visant à conférer un statut peut être explicites ou implicites.

Pour réussir, une politique linguistique doit avoir le double et réciproque objectif **d'augmenter le nombre de locuteurs et d'augmenter l'usage public de la langue**. Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur **un cadre législatif** adéquat, sur **une planification** linguistique, sur **des ressources humaines**, sur **des ressources économiques** et enfin sur **une demande sociale**. Pour faire émaner et se renforcer la demande sociale, il faut à la fois une forte **offre** de langue et une **narration p** sur laquelle se retrouvent la base militante et la classe dirigeante.

Une culture autour de la question du bilinguisme, sa construction, ses valeurs, avantages et conditions, est à développer chez la société alsacienne et particulièrement chez les faiseurs de politiques et

³⁵ La réglementation linguistique peut consister à planifier **le corpus d'une langue** en établissant un système d'écriture à adopter, en fixant le vocabulaire par la construction de lexiques ou de dictionnaires, en décidant de règles grammaticales et orthographiques, en favorisant ou non la création de terminologie, etc. Elle peut aussi consister à **changer le nom d'une langue** en le copiant sur le nom de la région ou de l'État que l'on souhaite distinguer (moldave par rapport au roumain dont il est un des parlers régionaux) ou sur différentes références historiques, culturelles et linguistiques (bosniaque, croate, monténégrin, serbe par rapport au serbo-croate). Enfin, elle peut même aller jusqu'à **recréer une langue** dont l'usage s'est perdu. C'est le cas de l'hébreu moderne en Israël.

d'opinions. Cette culture n'est pour l'instant **ni enseignée** dans les écoles **ni traitée** dans sa globalité par les médias publics en dehors de mainstream. Le quatrième pouvoir ne fait, en accord avec le contexte et le milieu, **ni plus ni mieux** en la matière que l'exécutif et le législatif. À part de belles, notoires et girondines exceptions, tout ce beau monde ne **méconnaît-il pas largement le problème** ou ne considère-t-il pas qu'il n'y en pas, qu'il n'a pas à être ou encore qu'il n'y en a plus ?

II. Politique de revivification

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public de « repositivation »** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, elle doit **être prise en charge** par la collectivité en organisant **un bain linguistique dès le plus jeune âge** dans des crèches communales par exemple. **Une politique linguistique globale** suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte.

Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage.**

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blottie** entre Vosges et Rhin ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone** qui l'entourne, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et

comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien notamment construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter des ressources en capital social que cela apporterait.

Beaucoup de temps a été perdu dans la construction d'un bilinguisme collectif en Alsace. De plus un grand nombre de personnes venant d'autres régions de France ou du monde s'est entre temps installé en Alsace. **Partons donc d'un palier de 30 %** de bilinguisme scolaire, social, administratif, culturel et culturel à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue **le niveau de bilinguisme collectif nécessaire** pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à **un développement plus large** dans le futur, des fondations en quelque sorte.

III. Bilinguisme et identité

Si le bilinguisme doit avoir un avenir en Alsace, et si l'identité alsacienne doit (re)trouver **cohérence et signification**, alors un travail de réforme de **conceptions jacobines** de la chose linguistique, de (re)construction **de symboles et d'emblèmes identitaires**, mais aussi, et peut-être surtout, **sur les représentations mentales** s'impose.

Si l'on voulait augmenter le nombre de locuteurs et construire un bilinguisme collectif, les mesures actuelles **n'y suffiraient pas**. Ce qui se fait aujourd'hui sert avant tout au niveau du dialecte à **satisfaire partiellement les locuteurs existants**, beaucoup pour le plaisir³⁶, et au niveau de l'allemand standard à contenter **une partie de parents** qui souhaitent scolariser leurs enfants en classes bilingues paritaires, une partie seulement d'ailleurs, et sans évoquer la question de la compétence linguistique obtenue. Dans ce domaine **la demande a toujours été plus forte que l'offre**. Pour aboutir à un bilinguisme collectif et ce faisant faire profiter les Alsaciennes et les Alsaciens **des nombreux avantages** qu'il leur confèrerait, il faudrait développer une politique beaucoup plus ambitieuse dans ses objectifs et ses résultats et amplifier nettement les engagements financiers.

³⁶ Il resterait énormément à faire au niveau de la petite enfance, **des crèches bilingues ou immersives** par exemple, mais pas que !

Il faudrait en amont être convaincu que le bilinguisme collectif **est possible**, celui qui permet à chacun d'utiliser la langue de son choix dans les relations sociales et culturelles, sans nuire à aucune, et le vouloir pour l'Alsace. **Reste le problème** d'une identité française qui relève **bien moins** d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que **d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture**. Faire évoluer la conception française de l'identité nationale dans le sens souhaité est **un chantier** énorme et **une condition *sine qua non*** pour que le bilinguisme collectif alsacien puisse véritablement être et exister.

Des mesures sont indéniablement entreprises depuis des décennies en faveur de la langue régionale qu'il s'agisse de l'allemand standard ou de l'allemand dialectal, en particulier par l'intermédiaire **de l'école publique ou associative** ou encore de l'office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (**OLCA**). Quelque 3 millions d'euros sont injectés dans la promotion de la langue régionale à l'école par les Collectivités. Et l'OLCA perçoit chaque année des centaines de milliers d'euros. Ce n'est pas peu. **Mais est-ce suffisant au regard de ce qu'il faudrait faire** si l'on voulait véritablement assurer la survie d'une langue désormais très menacée en Alsace ?

La première chose serait de **reconsidérer l'identité alsacienne**. En effet, les identités collectives sont des constructions réalisées en fonction d'une stratégie identitaire définie par la collectivité, en l'occurrence l'État et les Collectivités régionales, départementales et communales. Ces constructions sont réalisées dans l'objectif **de faire « NOUS »**, un NOUS caractérisé et caractérisant. Elles n'existent pas en soi. Elles sont imaginées, représentées. Cette construction s'opère **amplement au travers de la socialisation en fonction d'une stratégie identitaire**, notamment à l'école et dans les médias. Quelle identité veut-on et quelle autre ne veut-on pas ? Ainsi opte-t-on tantôt pour une identité reposant sur **l'unité dans l'uniformité**, que l'on peut aussi appeler « pareillette » ou sur **l'unité dans la diversité**.

Certaines collectivités **disposent des pouvoirs et des moyens** correspondant à leur souhait, d'autres, souvent subalternes, **n'en**

disposent pas ou que partiellement. Il en va ainsi des collectivités alsaciennes qui **ne disposent véritablement ni des prérogatives, notamment scolaires et médiatiques,** leur permettant de **déployer une identité alsacienne** riche de **toutes ses composantes** historiques, **sans discriminations ou stigmatisations** ni de celles qui seraient nécessaires à **un plein épanouissement** dans l'espace où se situe l'Alsace. Mais ces collectivités le veulent-elles. Le renoncement naît souvent de l'infaisabilité.

La stratégie identitaire de l'État est bien connue. Nous avons vu que sa philosophie en matière de langues régionales ne relève pas de l'enthousiasme et qu'il est plutôt enclin à faire le service minimum. **Mais quelle est celle des Collectivités ?** Quelle stratégie pour quelle identité suivent-elles ? Le thème de l'identité est-il seulement débattu dans leurs instances politiques ?

Quelle est la part **de suivismes** pour ne pas déplaire en haut lieu et quelle est la part **d'initiatives propres** ? En démocratie, ce qui n'est pas expressément interdit est autorisé. Il y a donc **un véritable boulevard** qui est ouvert à elles. Si elles n'ont pas de pouvoir normatif, elles auraient cependant d'importantes **possibilités d'initiatives**, parmi lesquelles certaines n'ont qu'un coût minime. **Elles pourraient donc aller plus loin dans l'offre** qu'elles font. Lorsque l'on sait que la part de leur budget consacré à la cause de la langue et de la culture régionales ne dépasse pas en moyenne les 1 %, on a un début de réponse.

Pourquoi ne le font-elles pas ? Nous l'avons vu. Il y a d'une part **un mainstream national** peu favorable et d'autre part une identité alsacienne qui, si elle doit être définie selon toutes ses composantes, pose **un problème à nombre d'élus, celui de l'anti-germanisme, c'est-à-dire de la reconnaissance de la part allemande de l'identité alsacienne.** Les Alsaciens, les Bretons, les Corses et bien d'autres rencontrent le même problème dans la dialectique identité nationale-identité régionale. Les Alsaciens subissent, nous l'avons vu, **deux couches supplémentaires** celui d'un anti-germanisme français anachronique à l'heure de l'amitié franco-allemande et celui d'un anti-germanisme alsacien post-traumatique tourné contre soi-même.

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) puisse survivre dans la société alsacienne, elle doit pouvoir y **bénéficier d'une existence scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique, sociale et culturelle** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien³⁷). **C'est une condition sine qua non.** Tout le reste n'y suffira pas. Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée, celui d'obtenir** les libertés nécessaires **-pour faire-** et **celui du faire**. Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer l'existence énoncée ci-dessus **à hauteur, nous l'avons vu, de 30 %**. Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour un plein emploi futur.

IV. **Politique linguistique et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique**

Avant toute politique linguistique, il y a la question des **droits linguistiques** ainsi que des **pouvoirs** politiques et **moyens** financiers qui y sont associés. Plus les droits linguistiques sont étendus, plus la politique linguistique sera développée. Ces droits peuvent être **individuels** ou **collectifs**, mais aussi **territoriaux, communautaires** ou **mixtes**.

1. **Quels droits linguistiques ?**

Les droits personnels ou individuels sont octroyés aux individus, aux locuteurs actuels ou en devenir. Un exemple en est la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. On se rappelle de la position du Conseil constitutionnel à ce sujet. Contrairement à ce que prétendaient les « sages », la Charte ne reconnaît aucun droit aux « groupes » ; elle accorde individuellement des droits aux « locuteurs », ce qui est clairement distinct.

³⁷ **On n'en est pas à demander** par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en breton, basque ... allemand. Que les jacobins soient rassurés.

Les droits collectifs sont appliqués aux individus **en tant que membres d'un groupe et concernent la possession d'un patrimoine collectif**, tel que la langue. Ces droits sont généralement établis dans des textes juridiques qui les officialisent en quelque sorte. Ils peuvent être constitutionnalisés, c'est-à-dire inscrits dans la loi fondamentale du pays. Ils peuvent s'étendre sur l'ensemble du territoire d'un pays ou sur une partie de celui-ci.

On parle de **droits territoriaux** s'ils sont protégés par des espaces linguistiques. Ces **espaces linguistiques** peuvent être **fermés ou ouverts**. Dans le premier cas, **aucun autre groupe** ne peut y interférer. C'est le cas de la Suisse. S'ils sont ouverts, **d'autres groupes**, généralement majoritaires, peuvent s'y implanter. C'est le cas de l'Espagne où l'espagnol interagit en Catalogne. La France, quant à elle, ne se conforme pas à ces schémas. En France, il existe une longue constance à **ne pas reconnaître** de droits spécifiques au nom de l'égalitarisme.

Il est aussi possible que les principaux généraux ne soient **pas soumis** à un document juridique et de laisser le choix à l'administration gouvernementale quant aux moyens utilisés pour assurer **une certaine protection** linguistique. On peut également se donner une grande marge de manœuvre et préciser les choses dans **des règlements, des décrets ou des circulaires administratives**. C'est ainsi que les choses fonctionnent en grande partie en France. On ne peut pas affirmer qu'aucune action n'y est entreprise en faveur des langues régionales ou minoritaires. Cependant, étant donné que ces langues ne sont **pas véritablement inscrites dans le droit positif**, tout repose généralement sur des règlements, des décrets ou des circulaires, ainsi que sur la bonne volonté des administrations et de leurs fonctionnaires.

La constante doctrine française se vérifie aussi **sur le plan international** en matière de droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Elle apparaît ainsi très nettement dans une communication du gouvernement français présentée à l'ONU en 1977. Celle-ci énonce que « *(La France) ne peut reconnaître l'existence de groupes ethniques, minoritaires ou non. En ce qui concerne la religion et la langue (autre que nationale) le gouvernement français*

rappelle que ces deux domaines relèvent non pas du droit public, mais de l'exercice privé des libertés publiques par les citoyens. Son rôle se borne à assurer à ces dernières leur plein et libre usage dans le cadre défini par la loi et dans le respect des droits de chacun. Le gouvernement français doit enfin rappeler que l'usage des langues locales ne saurait constituer en aucune manière un critère pour l'identification d'un groupe à des fins autres que scientifiques. Outre que cet usage est affaire d'individus, la très grande diversité linguistique – l'intérêt inégal que lui portent les habitants d'une même zone en raison notamment des difficultés d'adaptation de ces langues à l'évolution des idées et des techniques, leur incapacité à déborder leur cadre limité empêchent de les considérer comme l'élément nécessaire et suffisant pour définir une communauté par opposition à la nation française. »

Une autre constance française réside dans le fait d'adhérer à des accords, pactes ou traités internationaux, mais en soustrayant les articles qui ne correspondent pas à sa doctrine linguistique. Il en est allé ainsi du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 27, ONU, 1966**, qui stipule notamment « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres du groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.* » Ce Pacte est entré en vigueur en 1976. Il a été signé par la France en 1980, **à l'exclusion de cet article 27** et donc non appliqué pour ce qui concerne les langues dites régionales. « *Le gouvernement français déclare, compte tenu de l'article 2 de la Constitution de la République française, que l'article 27 n'a pas lieu de s'appliquer en ce qui concerne la République.* »

Au moment même où la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires gagnait en audience et en application, la France, **sentant sans doute monter une menace** à l'égard de sa propre conception des choses, crut bon **d'inscrire le monolinguisme dans la Constitution** en son article 2 : « *la langue de la République est le français* ». Du coup les autres langues de France **n'en sont pas**. Certes, elle figure dans la Constitution. L'article 75-1 énonce « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Certes, mais que fait-on

de ce patrimoine. L'entretien-t-on, le transmet-on, où le laisse-t-on en jachère, inexploitée et improductif ? Remarque. La Charte européenne est entrée en vigueur et s'impose à tout nouvel État membre. Autrement dit, ne la ratifiant pas, la France ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe.

2. Quel type de pouvoir politique ?

La politique linguistique peut provoquer des changements structurels et entraîner l'élaboration **de règles constitutionnelles** qui transforment même l'organisation politique de l'État. L'acceptation du pluralisme linguistique a conduit certains pays à adopter un système fédéral, tandis que d'autres ont opté pour une formule d'autonomie régionale ou communautaire.

Dans ces deux cas, les infrastructures politiques (États régionaux, Cantons, Länder, Provinces, Régions...) sont **dotées de pouvoirs politiques et de ressources financières** adaptés à leur stratégie linguistique. Dans d'autres pays, beaucoup plus rares, qui **n'acceptent pas** le pluralisme linguistique, les infrastructures **ne disposent pas**, ou du moins pas suffisamment, de pouvoirs politiques et de ressources financières, car elles **ne sont pas ou très peu habilitées** à mettre en œuvre une stratégie linguistique propre. C'est le cas de la France.

V. Médias et communications

1. Médias

On ne peut nier l'importance de la question des médias quant à l'avenir des langues régionales, tant la présence effective d'une langue régionale dans les vecteurs de diffusion (télévisions et radios notamment) est déterminante pour sa survie. Le lieu n'est pas ici de prendre à notre compte toutes les critiques formulées à l'égard des médias qui constitue un réel quatrième pouvoir à côté du législatif, de l'exécutif et du judiciaire. Toutefois, il en est une qui pour nous est de première importance, **celle de la place indigente de la langue et de la culture régionales dans les médias alsaciens**, publics notamment. Les raisons de cette indigence sont multiples.

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et sa promotion dans le domaine des médias ? Pour s'en faire une idée, on consultera avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 11 fait une large description. Pour voir : <https://rm.coe.int/168007c07e> .

Il va sans dire qu'une fois que les institutions politiques ont **signé et ratifié** la Charte, **elles s'engagent à faire**. Les anciens Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'ancien Conseil régional d'Alsace, et pas que ces institutions alsaciennes, avaient en son temps signé une **Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle** pour la promotion de la langue régionale conçue par Jean-Marie Woehrling et qui reprenait grandement l'article 11 de la Charte européenne.

Mais depuis 2014 **peu de choses ont évolué positivement** en matière de prises en compte de la langue et de la culture régionales dans les médias en général et publics en particulier. Si l'école constitue un pan essentiel dans l'acquisition de la langue régionale, les médias de leur côté ont une énorme importance dans **sa propagation et dans sa (re)valorisation** psychosociologique.

2. Communications

Concentrons-nous sur **la communication publique et/officialle**, c'est-à-dire entre des institutions politiques ou des administrations et des citoyens de base et inversement. Une politique de revitalisation de la langue et de la culture régionales **ne saurait passer à côté de son emploi** dans la communication évoquée, tant verbale qu'écrite³⁸. Non seulement, il **donne vie et utilité**, elle **confère aussi du prestige** à la langue.

Dans le cas particulier de la langue régionale d'Alsace et de la situation psychosociologique dans laquelle, elle se trouve, il importe

³⁸ S'agissant de la communication écrite, nous préconisons à côté de celui du français, l'emploi de langue allemande (standard ou dialectal) **selon un modèle** qui se rapprocherait de celui qui **a cours en Suisse** alémanique.

de communiquer massivement et évidemment positivement sur la valeur et la modernité de la langue et de la culture régionales. D'un discours ouvert ou sournois contre elles, qui a eu cours très longtemps, un discours **en leur faveur** doit nécessairement être tenu. Ce qui a été par trop longtemps « négativé » doit **maintenant être positif, « (re)positivé »**. Il en va d'une part de la complétude de l'action entreprise et de sa possibilité de réussite.

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et à sa promotion par les autorités administratives ? Pour s'en faire une idée, on consultera là aussi avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 10 fait une large description³⁹.

VI. Éducation

En France, chose bien connue, **l'éducation relève du domaine régalien de l'État**, c'est-à-dire qu'elle est gérée par un ministère parisien et ses excroissances en région, les académies et les rectorats. L'école publique est **un domaine réservé** et les collectivités régionales, départementales ou communales n'ont guère de compétences **et ne peuvent intervenir qu'à la marge** dans l'extrascolaire et le parascolaire. Certes pour ce qui concerne l'enseignement des langues et cultures régionales, elles sont consultées et participent à l'élaboration de conventions, mais en tout état de cause l'État et son ministère restent « maître d'œuvre et maître d'ouvrage ». Pour les collectivités, les possibilités **de construire une politique linguistique scolaire et son aménagement à l'école sont donc extrêmement ténues**. En région, le patron est et reste le recteur et au niveau national, le ministre, patron des patrons.

Tout se tient. La conception en cours de l'identité nationale ne réserve que **peu de place à la diversité linguistique** française. Elle repose essentiellement sur le principe une langue, une histoire, une culture et un territoire et est mise en œuvre, construite dans le cadre d'une socialisation déterminée nationalement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que **la présence des langues et des cultures à l'école de la**

³⁹ (Pour voir : <https://rm.coe.int/168007c07e>).

République, **même si elle n'est pas inexistante, reste tenue** pour employer la même expression que celle utilisée à propos des relations des collectivités avec l'école et de leurs moyens d'agir.

Dans les pays qui reconnaissent leurs langues et cultures régionales, il n'est pas étonnant d'y trouver **un autre mode de gouvernance**. Reconnaissance de la diversité en général et diversité dans la gouvernance **participent de la même philosophie politique**, celle de l'union dans la diversité. Cela se retrouve dans la quasi-totalité des pays ayant ratifiés et mis en œuvre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Regardons par exemple ce qui se passe pour **la population bilingue de Lusace et du Schleswig-Holstein en Allemagne, du Südtirol et du Val d'Aoste en Italie**. Et si la France a refusé de la ratifier, elle a clairement démontré qu'elle ne s'inscrivait dans cette philosophie politique. Tout se tient disions-nous.

Si les choses sont ce qu'elles sont, cela ne signifie pas **qu'elles doivent le rester *ad vitam aeternam***. Des avancées dans la gouvernance de l'école **ont déjà été obtenues** par des collectivités territoriales françaises. Ainsi existe-t-il un ministre de l'éducation en Polynésie française, une Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) au sein du Gouvernement local et une Direction adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement en Corse, avec néanmoins peu compétence sur l'école.

Tout cela ne veut pas dire que les collectivités sont complètement démunies. Elles peuvent agir en dehors du champ proprement scolaire dans de nombreux domaines de la vie sociale et culturelle. Néanmoins, dans le cadre de droits à venir et à obtenir, la CeA devrait d'ores et déjà **engager des négociations** afin qu'elle dispose **de pouvoirs et de moyens complémentaires et supplémentaires** à ceux que la loi du 2 août 2019 lui a accordés lui permettant de mener une véritable politique linguistique digne de ce nom.

En guise de conclusion tournons-nous vers le Pays de Galles qui depuis quelques décennies a entrepris de construire et d'appliquer une politique et un aménagement linguistiques permettant non seulement **d'enrayer le déclin** du gallois (Cymraeg en gallois) dans la société galloise, mais bien **de regagner grandement en locuteurs**

galloisants. Notons qu'à côté du standard gallois, on distingue communément deux grands **ensembles dialectaux** : le gallois du nord et le gallois du sud.

Depuis les années 1980, la reconnaissance de la langue galloise s'est accélérée dans les domaines de l'éducation, des droits linguistiques et de la gouvernance. Avec le *Welsh Language Act* de 1993 l'anglais et le gallois ont été mis **sur un pied d'égalité**. Cette loi a créé le *Welsh Language Board* (aujourd'hui remplacé par le *Welsh Language Commissioner*). Le processus **de dévolution de 1998** a ouvert de nouveaux espaces pour la construction d'une société bilingue au Pays de Galles. Notons aussi que le Royaume-Uni a **ratifié la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires** le 27 mars 2001. Le 7 décembre 2010 l'assemblée galloise a voté à l'unanimité une nouvelle loi sur la langue, **garantissant l'égalité totale** entre l'anglais et le gallois.

Notons que le pays de Galles dispose d'une assemblée nationale, appelée **Parlement**, qui peut notamment adopter des lois en matière de langue galloise et d'un **gouvernement** séparé du Parlement composé d'un Premier ministre et des ministères chargés de différents ressorts, dont un de l'éducation nationale. Le Premier ministre est nommé par la reine sur proposition du parlement. Il nomme les ministres.

Notons encore que les Gallois ont conféré **un véritable statut à la langue galloise** à côté de l'anglais, ce qui a permis au gallois, qui était très menacé dans son existence, **de regagner en prestige**. Le gallois est fortement présent **dans la justice, les services publics, la signalisation routière, les médias et l'ensemble des domaines de la vie sociale**. En se déclarant comme pays officiellement bilingue, le pays de Galles fait en sorte que **tout texte officiel et/ou administratif soit disponible en anglais et en gallois**. Ce qui en passant motive celles et ceux qui veulent travailler dans le secteur public à bien maîtriser le gallois. D'une pierre deux coups !

Dans le secteur de l'éducation, **le gallois est enseigné obligatoirement** :

- en tant que langue première aux enfants galloisants (environ 20 %),

- et comme langue seconde aux non-galloisants,
- et dans trois universités l'enseignement en gallois fait partie **des cours obligatoires**.

En ce qui concerne la signalétique publique⁴⁰, celle-ci est **désormais bilingue**. La signalétique monolingue en anglais a été supprimée.

Dans le domaine de la culture, le développement de la musique populaire et celui d'une industrie culturelle (y compris une musique rock) en langue galloise sont notamment favorisés. Et pour ce qui concerne les médias, il existe **une chaîne de télévision entièrement en gallois (SC4)** et la BBC **doit inclure** un nombre important de programmes en gallois.

Cette description de la politique et de l'aménagement linguistiques au pays de Galles est loin d'être exhaustive. Il faudrait également parler amplement du Commissaire de la langue galloise (*Welsh language commissioner*, en gallois : *Comisiynydd y Gymraeg*) aujourd'hui intégré au ministère de la langue galloise. Le principal objectif statutaire du commissaire est **de promouvoir et de faciliter** l'utilisation de la langue galloise. Ce faisant, le commissaire doit s'efforcer d'accroître la fourniture de services en langue galloise et d'autres possibilités d'utiliser la langue. Il travaille dans l'optique de faire du pays de Galles un pays où les gens peuvent **vivre leur vie en gallois**⁴¹.

Il est clair que grâce aux actions entreprises et à la détermination des Gallois, la situation de la communauté linguistique galloise peut aujourd'hui être qualifiée de dynamique. **Le prestige reconstruit** de la langue a stimulé chez les jeunes le désir d'apprendre la langue. Le recensement de 2011 rapportait que 99 % de la population galloise parlait l'anglais et 19 % le gallois (562 016 habitants). En 2017, on recensait un peu plus de 850 000 locuteurs, soit environ 28 % de la population (environ 3 millions). L'objectif est fixé d'atteindre **le**

⁴⁰ L'utilisation **de panneaux de signalisation bilingues** est sans doute le principal outil symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire.

⁴¹ (voir : <https://www.welshlanguagecommissioner.wales/>).

million de locuteurs galloisants d'ici 2050, soit 1/3 environ de la population. L'effort ne saurait donc être relâché, notamment au niveau de la scolarité pour dépasser la simple connaissance et former des locuteurs pratiquants. L'accent est fortement mis sur la formation des enseignants à l'université. PK

La République laïque face aux religions et aux langues et cultures régionales.

Michel Launey⁴²

Bonjour et d'abord merci à la Fédération Alsace bilingue et à son président de m'avoir permis d'être parmi vous aujourd'hui et de renouer un peu avec une ville que j'ai connue dans ma jeunesse et que j'avais beaucoup aimée.

Je voudrais, avec peut-être une certaine malignité, développer mon propos sous une forme qui n'apparaît pas dans le titre et qui est « Est-ce que par hasard, la République laïque ne traite pas les religions, en tout cas chrétiennes, mieux que les langues régionales ? Et si oui, pourquoi ? Et si non, est-ce qu'on ne peut pas quand même se poser la question ? La question est-elle complètement ridicule ? ». Cette idée me préoccupe depuis pas mal de temps et en particulier depuis des choses qui se sont passées en 2008. Mais je me reporte un peu plus en arrière encore, en 1999, lorsque le Conseil constitutionnel a refusé la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Dans cette décision apparaît la formule suivante, qui est à prendre très au sérieux : « Considérant qu'il résulte de ces dispositions combinées que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des « groupes » de locuteurs de langues régionales ou minoritaires... ». Ce qui fait problème dans l'interprétation qu'en donne le Conseil constitutionnel ce sont donc les droits spécifiques à des *groupes*. Poursuivons : « de locuteurs de langues régionales ou minoritaires à l'intérieur de *territoires* ». De nouveau, ça bloque. Poursuivons encore : « [...] de territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées, porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ». Voilà, le cœur du problème. Mais cette interprétation va à l'encontre de celle développée par le

⁴² Linguiste, professeur honoraire, Université Denis-Diderot et directeur de recherches honoraire, IRD-Guyane.

constitutionaliste Guy Carcassonne dans son rapport de 1999 sur la Charte européenne⁴³.

Permettez-moi un petit excursus perfide sur la notion de droits spécifiques à des groupes territorialisés. En 1999, il existait quand même un certain nombre de spécificités à l'intérieur de la République française qui ne semblaient pas troubler le Conseil constitutionnel.

Je sais bien que ce ne sont pas tous des droits, mais il y a par exemple une fiscalité spécifique en Corse et dans l'ensemble de l'outre-mer. On trouve une monnaie particulière dans les territoires du Pacifique avec le franc pacifique. Il y a bien évidemment le droit local de l'Alsace et de Moselle concernant – c'est la partie la plus visible et qui a été le plus retenue – les cultes et le statut des religions, mais aussi, vous le savez sans doute, les associations, la protection sociale, etc. Qu'on ne me dise pas que ce n'est pas territorialisé !

En 1999, en outre-mer se trouvent des choses assez extraordinaires. La plus remarquable est le cas de Wallis et Futuna, qui est un territoire de la République française. À Wallis et Futuna, il n'y a pas d'élection locale. Il n'y a pas de commune. Il y a des chefferies locales, des chefferies coutumières et ces chefferies coutumières sont organisées en trois royaumes. Il y a trois rois qui sont des citoyens français et qui organisent leur royaume à l'intérieur de la République. Le symbole est tout de même puissant. Mais cette structure est admise et n'est pas remise en cause par le Conseil Constitutionnel.

En 1999, en Nouvelle-Calédonie, il y a le statut personnel. C'est une survivance des relations coloniales, qui faisait qu'un certain nombre de personnes n'étaient pas des citoyens de plein droit. Aujourd'hui, les citoyens soumis au statut personnel sont cependant de vrais citoyens. Ils peuvent être élus comme députés, ils peuvent postuler à des postes

43 Selon lui, il en ressort que la Charte n'est pas, en elle-même, incompatible avec la Constitution étant entendu, d'une part, que l'objet de la Charte est de protéger des langues et non nécessairement de conférer des droits imprescriptibles à leurs locuteurs, et d'autre part, que ces langues appartiennent au patrimoine culturel indivis de la France. Le rapport indique que la France peut, dans des conditions compatibles avec la Constitution, souscrire jusqu'à cinquante-deux des engagements prévus par la Charte.

de la fonction publique, etc. Mais, ils bénéficient d'un certain nombre de spécificités du point de vue du Droit.

En Nouvelle-Calédonie, il y a aussi une spécificité concernant le corps électoral, puisque, à la suite des troubles qui ont eu lieu quelques années auparavant, il est entendu que pour les prochaines élections et référendums concernant la Nouvelle-Calédonie, ne pourront participer à ces scrutins que des gens qui sont déjà depuis un certain temps sur le territoire calédonien et non pas les fonctionnaires qui viennent de s'y installer.

À Mayotte en 1999, il y a encore le statut personnel des Mahorais qui concerne la religion et la justice. En Guyane, il y a un régime des cultes et du clergé, qui ressemble à celui de l'Alsace-Moselle. Il y a donc bien des spécificités territorialisées et dont certaines sont vraiment des questions de droit.

Déduisons de cela que la règle de non-reconnaissance des spécificités est sélective au détriment des langues régionales ou minoritaires.

Passons à 2008, avec la discussion sur la modernisation des institutions de la cinquième République, voulue par le président Sarkozy, élu l'année précédente. En juillet 2008, un texte concernant les langues régionales a été proposé dans ce cadre. Après l'échec d'une première tentative, peut-être un peu extrémiste, de les inscrire dans l'article 1 de la Constitution, il a finalement pris la forme de l'article 75-1, disant que « les langues régionales appartiennent à son patrimoine » (où « son » = de la France). Mais il s'agit d'une reconnaissance purement symbolique, dans le titre de la Constitution traitant des collectivités territoriales. En arrière-plan, tout le monde avait à l'esprit les limites imposées par la décision du Conseil Constitutionnel.

Dans la même session parlementaire s'est déroulée une discussion sur un article 61-1, qui ouvre des recours contre des décisions de justice par des citoyens qui s'estiment lésés. À ce moment-là, des parlementaires d'Alsace et de Moselle se sont inquiétés d'une possibilité de remise en cause du droit local d'Alsace et de Moselle. Leur crainte explicitement formulée était qu'au regard de la

jurisprudence du Conseil constitutionnel, cet article menaçait le droit local, et ils soulignaient qu'il s'agit-là d'un droit « reconnu et respecté par tous les gouvernements successifs et auquel les populations locales sont très attachées ».

La Garde des Sceaux, Madame Dati, a répondu que l'on comprenait l'attachement légitime des populations au droit local, qu'il n'était pas question d'aller contre ce droit local, qu'il n'y avait aucun risque qu'il ne soit pas respecté et qu'il n'y avait pas besoin de faire un article supplémentaire, puisque la République reconnaissait le droit local. Cela m'a amené à me poser la question de la notion d'*attachement*, puisqu'apparemment c'était un argument très important dans cette discussion.

Cette notion n'apparaît à aucun moment avec une dimension proprement linguistique. Et que voudrait dire *attachement linguistique* ? Il y a deux interprétations, à mon avis, qu'il faut distinguer. Premièrement, est-ce que c'est l'attachement, l'envie de faire en sorte qu'il y ait une présence sociale et un respect d'une langue traditionnellement parlée sur un certain territoire ? Deuxièmement, est-ce que c'est l'attachement à quelque chose de personnel, à la langue maternelle, en tant que première expérience du langage ? Si c'est à la langue première, il faut avoir conscience de son importance et de sa spécificité. Ce n'est pas ce que fait Jean-Luc Mélenchon, à l'époque sénateur, et notoirement hostile aussi bien aux langues régionales qu'aux religions, en reconnaissant que la langue maternelle est constitutive de l'identité des personnes, mais en mettant en parallèle cette identité linguistique avec l'identité religieuse⁴⁴.

Qu'il soit permis à un linguiste de dire, en tout respect pour les croyants, que la langue première n'est pas transmise dans les mêmes conditions que la religion. La langue première n'est pas acquise de façon explicite par un apprentissage. Elle est acquise par un développement « sur le tas », à travers des échanges sociaux

⁴⁴ « ... nous devons aussi préciser que bien d'autres particularités sont considérées par nos concitoyens comme définissant leur identité profonde. C'est le cas par exemple de la foi : elle peut être considérée comme étant reçue dans des conditions qui s'apparentent à celles de la transmission de la langue ». (15/7/2008).

permanents sans programme spécifique, et des productions orales validées ou corrigées par l'entourage. Et on n'apprend pas sa langue maternelle, sa langue première, comme on apprend des articles de foi ou même des rites religieux. En fait, l'identité qui est acquise à travers le développement de la langue maternelle n'est pas tellement celle de l'appartenance à un groupe linguistique : il s'agit aussi et surtout de son identité personnelle en tant qu'être humain doté des capacités de langage et qui, à travers la langue première quelle qu'elle soit, développe sa capacité à construire le sens de façon linguistique.

C'est extrêmement important. Disons, les langues sont peut-être des marqueurs identitaires, mais aussi des constructions intellectuelles permettant de produire du sens. Et à travers l'apprentissage de sa langue maternelle, quelle qu'elle soit, on fait l'expérience de ce que j'appelle *homo significans*, l'homme capable de signifier, et qui est partagée par l'ensemble des êtres humains.

Cela veut aussi dire que toute langue est, comme les autres créations de l'esprit humain, c'est-à-dire du point de vue de la logique de l'UNESCO, un patrimoine de l'humanité. Aussi, attaquer une langue est une forme de vandalisme. Il faut donc être précautionneux quand on scolarise les gens dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Il convient de faire très attention à cette notion d'attachement. Attaquer la langue maternelle, c'est s'attaquer à un attachement, c'est s'attaquer à un certain développement de l'être humain à un moment crucial de sa vie.

Si donc le principe d'attachement est reconnu dans certains cas, il ne l'est pas véritablement au sujet des langues régionales ou minoritaires. Il est donc aussi sélectif.

Passons à la deuxième partie de mon intervention. Je voudrais faire quelques remarques historiques. La question des langues régionales, appelées alors *patois*, est apparue sous la Révolution. Je ne parlerai pas de l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui date de 1539, et a donné lieu à beaucoup d'interprétations et de contresens jusqu'à nos jours.

À développer les idées révolutionnaires de liberté et d'égalité se pose la question de l'intelligibilité mutuelle des discussions entre citoyens

et des décisions du pouvoir par rapport aux citoyens. À cette époque, la majorité de la population n'était pas francophone. Un quart peut-être de la population parlait bien le français, le reste parlait soit des variantes de la langue d'oïl, soit des langues radicalement différentes. Même s'il y avait des bilingues, une très grande partie de la population était non francophone.

L'Assemblée constituante a lancé en 1790 une politique de traductions, qui a duré à peine plus d'un an. Une petite parenthèse : la question de la pluralité des langues de France est presque totalement absente des cahiers de doléances de 1789. On n'y trouve pratiquement aucune revendication sur le statut des langues locales, ni de revendication contraire en faveur d'un monolinguisme francophone.

L'abbé Grégoire a lancé, comme vous le savez, une enquête sur les « patois »⁴⁵. La plupart des réponses manifestent à leur égard une hostilité plus ou moins forte. Une exception notable, et la plus remarquable par la qualité de son argumentaire, vient des Amis de la Constitution de Strasbourg. Elle déclare en effet sa loyauté vis-à-vis des idées de la Révolution, tout en réclamant, non l'exclusivité de l'allemand, mais le droit au bilinguisme, et en assimilant le monolinguisme francophone à l'arrogance de l'absolutisme royal. Et là, il y a vraiment une occasion qui a été ratée.

En matière religieuse, le pouvoir révolutionnaire a d'abord essayé la conciliation à travers la constitution civile du clergé. On sait que des tensions sont vite apparues. Et puis à partir de l'exécution du roi, des événements de 1793 et de la montée des périls extérieurs, l'Église a été considérée comme ennemie de la République en tant que liée aux forces antirévolutionnaires, et pour les mêmes raisons les « patois », utilisés dans la prédication et dont certains, circonstance aggravante, ressemblaient aux langues des ennemis⁴⁶.

⁴⁵ Cf. M. de Certeau, D. Julia, J. Revel, *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975 ; M. Launey *La République et les langues*, Paris, Raisons d'agir 2023.

⁴⁶ Cf. le rapport de Barère in M. de Certeau *et al.*, *op.cit.*

Au XIX^e siècle l'Église a repris du pouvoir en étant liée au pouvoir politique sous tous les régimes monarchiques du royaume ou d'Empire. Les relations sont devenues un peu plus difficiles à partir de 1873, avec la victoire des républicains et la montée de l'anticléricisme, sauf aux colonies où, comme disait Paul Bert, «l'anticléricisme n'est pas un article d'exportation», et où les Églises avaient un rôle éminent reconnu dans le processus de colonisation.

Il faut dire aussi qu'aux colonies, il y a eu une politique extrêmement diversifiée vis-à-vis des langues. À mon avis, la colonisation n'avait pas comme projet de faire disparaître les langues des colonisés. Elle avait celui de former un petit nombre, une petite élite de colonisés sachant le français et pouvant fonctionner comme intermédiaires. Les autres autochtones pouvaient continuer à parler comme ils voulaient, dans leurs langues considérées comme inférieures. Ce n'était pas gênant. Même dans certains cas, dans certains territoires, en particulier en Indochine et dans les comptoirs français de l'Inde, les langues locales étaient plutôt favorisées.

L'école de la République est un point critique. À partir de 1880, la scolarisation généralisée s'est faite sur la base du monolinguisme francophone, avec la méthode directe ou méthode Carré, enseignant le français sans appui sur la langue première des élèves, et leur interdisant de prononcer le moindre mot de leur langue dans l'enceinte de l'école⁴⁷.

Cela a eu des conséquences particulièrement néfastes entre les deux guerres dans le contexte alsacien, puisque, bien qu'un certain nombre de transitions aient été prévues pour les élèves qui avaient déjà commencé leurs études sous le régime allemand, il était clair que le but était de substituer le français très rapidement. La circulaire Charlety du 15 janvier 1920 définissait alors cette transition et ce

⁴⁷ Cf. L. Puren *L'école française face à l'enfant alloglotte*, Thèse, Université Paris-III 2004 ; M. Launey *op. cit.*

Charley est devenu une tête de Turc assez rapidement chez les Alsaciens⁴⁸.

Quelle est l'origine de cette politique de monolinguisme scolaire ? La défaite de 1871 a amplifié le sentiment national et l'idée que l'unité nationale était prioritaire, mais aussi que cette unité nationale devait se faire par la langue en posant une consubstantialité de la France avec la langue française. À la fin du XIXe siècle, la recherche sur le bilinguisme n'existait pas ou était tout à fait balbutiante. Il régnait, même jusqu'à l'université, une théorie du « bilinguisme néfaste », bien analysée par Andrée Tabouret-Keller, selon laquelle un être humain ne pouvait se réaliser qu'en une seule langue et que le bilinguisme était une cause de confusion mentale entraînant un déficit intellectuel⁴⁹.

Cette erreur manifeste a duré longtemps. La conséquence a été d'abord un grand malaise dans les populations concernées, en particulier ce qu'on a appelé ici le « malaise alsacien », et même, comme en Bretagne, en Occitanie et ailleurs, des itinéraires personnels antirépublicains, allant parfois vers la collaboration, au moment de l'occupation.

L'imposition du seul français à l'école va se traduire par un retard estimé généralement entre un an et demi à deux ans, c'est-à-dire, le temps que le français soit suffisamment développé pour que l'élève puisse bénéficier des savoirs scolaires⁵⁰.

Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un certain nombre d'évolutions un peu plus favorables pour les langues régionales, qui sont d'ailleurs de moins en moins des langues maternelles avec le déclin de leur transmission intergénérationnelle. On peut les qualifier

48 Néanmoins, l'allemand restera enseigné et sera même matière obligatoire au certificat de fin d'études.

⁴⁹ A. Tabouret-Keller. *Le bilinguisme en procès* (1840-1940), Limoges, Lambert Lucas 2011.

⁵⁰ Il y a un article dans la Gazette des métiers d'Alsace-Moselle, en 1926, qui montre que le niveau des compagnons a baissé considérablement par rapport à celui qu'il était dans la période allemande et qu'il y avait mauvaise maîtrise des deux langues, et avec des conséquences sur les compétences professionnelles.

d'arrangements ou d'aménagements raisonnables avec des lois sur les langues régionales, souvent très symboliques.

De nouvelles problématiques apparaissent en outre-mer, dans une situation postcoloniale. En effet, on trouve dans certains territoires ce qu'on avait encore vers 1900⁵¹ en métropole : des élèves monolingues allophones à leur arrivée à l'école. Un certain nombre de dispositifs ont été développés, qui vont dans le sens de ce qu'on appelle quelquefois le bilinguisme transitionnel.

C'est le cas en Guyane, où le dispositif « Intervenants en langue maternelle (ILM) » pour les Amérindiens et les Bushinenge (ou Noirs marrons). Et puis toute une série de dispositifs analogues dans les territoires du Pacifique soutenus par les exécutifs locaux. Mayotte vit un malaise, à l'instar du malaise alsacien des années 1919-1940, en raison d'une hostilité déclarée par l'administration scolaire aux langues locales.

Une première loi, dite Deixonne, est adoptée en 1951. Elle concerne quatre langues régionales (breton, basque, catalan, occitan), mais non l'allemand d'Alsace, le flamand, le corse..., parce qu'apparentées à des langues dites étrangères, en l'occurrence : l'allemand, le néerlandais, l'italien... Les mesures qu'elle préconise sont loin des besoins et des attentes. Elle connaîtra néanmoins des extensions et sera prolongée par les circulaires Savary (1982-1983).

Le déclin de la connaissance et de la pratique des langues régionales se poursuit fortement. Et les allophones « stricts » disparaissent peu à peu. Après nombre de propositions de loi jamais débattues, intervient en 2021, non sans surprise, la loi Molac qui ouvre de nouvelles perspectives, mais elle a été en partie censurée par le Conseil Constitutionnel.

Je termine mon exposé par des questions qui me préoccupent depuis toujours. Pourquoi cette hostilité de l'État à l'égard des langues de France autres que le français ? Je vois au moins trois raisons. D'abord si l'État peut être neutre en matière de religion, il ne peut pas l'être

⁵¹ En Alsace vers 1960.

linguistiquement. C'est là une différence fondamentale. Pour l'État, la religion relève de la sphère privée, les gens pratiquant la religion qu'ils veulent. C'est le principe laïc. En cela, la religion fait partie de la liberté du citoyen.

En va-t-il de même pour les langues de France autres que le français ? C'est non ! La question linguistique relève de la sphère publique. L'État a besoin d'une langue pour fonctionner, et de préférence une seule, parce qu'autrement cela entraînerait des complications et des coûts. Le monolinguisme de son fonctionnement a d'ailleurs été formalisé en 1992 par l'article 2 de la Constitution qui stipule que « La langue de la République est le français »⁵². Selon cet état de fait, on ne peut pas exiger de l'État qu'il produise des textes officiels dans une autre langue. Mais cela veut dire aussi qu'il y a en creux un devoir de l'État, celui de donner les moyens les plus efficaces et les plus indolores si j'ose dire, d'accès à la langue nationale aux citoyens et aux résidents allophones, dont la langue maternelle n'est pas le français.

Deuxième cause, celles des amalgames qui ont toujours la vie dure. Ainsi en est-il de : allemand = langue de l'ennemi et de la collaboration ; langues régionales = régionalistes = indépendantisme ; langue régionale = repli identitaire et obscurantisme... Que n'a-t-on entendu à propos de la Charte européenne ? Outre le Conseil Constitutionnel dont nous avons déjà parlé, des tenants d'une francité définie par la seule langue française ont crié aux dangers qui menaceraient la République si elle était ratifiée et mise en œuvre⁵³.

Si pour certains l'allemand est une « mauvaise » langue, parce que c'est celle de Hitler, le russe parce que c'est celle de Staline, l'arabe surtout parce que c'est celle des islamistes radicaux, mais je dirais que

52 Ce qui autorise le Conseil constitutionnel à s'élever par exemple contre l'immersion en langue régionale.

53 Par exemple le 14 novembre 1999, La libre pensée, l'union des athées et Laïcité et République appelaient sur France culture à manifester contre la Charte. Yvonne Bollmann qui en 2001 dans La Bataille des langues en Europe écrivait au sujet de la Charte « ce texte est une machine de guerre, qui a pour cible principale et sa conception non ethnique de la citoyenneté... ».

chacune de ces langues est innocente, en tant que telle, des crimes qui sont commis par les gens qui la parlent.

La troisième cause, c'est la sacralisation de la langue française. Cela a été bien analysé par Mona Ozouf⁵⁴. Elle dit notamment qu'après la destitution et l'exécution du roi, la France s'est trouvée orpheline d'un prince d'unicité. Et donc qu'il fallait reporter cela sur autre chose. Il fallait qu'on ait en quelque sorte une royauté sans roi et une religion sans Dieu. Elle met en évidence les motivations politiques de l'entreprise révolutionnaire, unifiée par un projet de régénération sociale contraignant. La Révolution, dit-elle, adopta la sacralité de la monarchie déchue pour consolider son pouvoir et imposa un cadre de pensée qui ne respectait pas les différences régionales et sociales.

Les marqueurs traditionnels autres que la langue française sont aujourd'hui déconsidérés. La France ne peut pas être identifiée en termes raciaux, ni en termes religieux⁵⁵ : on ne peut pas parler de consubstantialité de la France avec la religion ni avec la race blanche, si tant est que la notion de race ait un sens. En revanche, pour la langue, c'est différent, et non exclusif : tout le monde peut être cordialement invité à accéder à la langue française. Quand vous entendez les propos de certains responsables politiques ou lisez ceux de certains auteurs⁵⁶, vous apercevez qu'il y a une expression quasi religieuse vis-à-vis de la langue française.

En 2004, dans son rapport sur la délinquance, le député Bénisti a soutenu que l'une des causes en était le fait que les enfants parlaient

54 In *Composition française*, 2009. Mona Ozouf considère que la France ne doit pas « ... nier la richesse des différences en versant dans le culte de l'uniformité. C'est cela la « composition française », au sens double du terme : un pays riche d'éléments de plus en plus diversifiés et d'origine différentes à l'époque de la mondialisation, ainsi que l'exercice citoyen de la narration libératrice. C'est elle qui fait de *la voix presque mienne* (Paul Thorez), la voix vraiment mienne d'une tradition choisie ».

55 Nadine Morano, ancienne ministre, a été exclue de la liste des candidats aux élections européennes il y a quelques années, parce qu'elle avait dit « la France est une nation judéo-chrétienne de race blanche ».

56 Ainsi, M. Druon en 1994 dans *Lettre aux Français sur leur langue et leur âme* : « Bien employée, elle est la langue avec laquelle l'homme ne peut tromper l'homme ».

une autre langue que le français dans leur famille. Et qu'il fallait donc absolument que les parents arrêtent de transmettre leur langue ou « leur patois » [*sic*] à leurs enfants. Ce rapport présente un tableau de la montée de la délinquance qui ressemble étonnamment à la parabole du fils prodigue : d'abord on parle autre langue que le français à la maison, ensuite on fait des petits larcins, puis des larcins plus importants, et puis on finit par aller vers la grande délinquance, etc.

Dans un entretien au *Monde* en avril 2016, Bernard Cerquiglini disait : « Le rapport à la langue française est de l'ordre du sacré. Tout changement suscite une crise. Toute variation, comme la prise en compte d'une langue régionale, est considérée comme une trahison. Cet immobilisme idolâtré tient aux noces anciennes de la langue et de l'État central, suivies des épousailles révolutionnaires de la langue avec la nation... Souhaitons que la France devienne enfin laïque en matière de langage ».

Au terme de tous ces développements, comment conclure autrement que de dire que, décidément, la France a un problème avec sa propre diversité linguistique et que, si elle accepte parfois des accommodements dérogatoires à certains principes républicains, elle ne le fait pas en faveur des langues de France autres que le français. Je vous remercie. ML

La revitalisation linguistique

James Costa⁵⁷

(Résumé de la conférence par Pierre Klein)

Mon apport au colloque vise à présenter une série de réflexions sur un domaine spécifique, celui que l'on peut qualifier de revitalisation linguistique. J'entends par là l'ensemble des actions entreprises par différents acteurs sociaux tels que les linguistes et les militants, dans le but de modifier la situation linguistique d'un groupe particulier.

J'ai commencé à m'intéresser à la revitalisation linguistique et aux mouvements de défense des langues minorisées pendant mon travail en tant qu'enseignant. Tout d'abord, j'ai enseigné le gallois à l'Université Rennes 2 de 1999 à 2002, puis j'ai enseigné l'occitan dans le secondaire en Provence.

En 2003-2004, j'ai commencé à enseigner l'occitan dans les quartiers nord de Marseille en tant que stagiaire après avoir obtenu mon CAPES d'occitan-langue d'oc. Par la suite, j'ai été nommé titulaire dans quatre collèges et un lycée de la Drôme Provençale.

Le choix d'enseigner l'occitan en Provence revêt une importance particulière. Ce n'était pas une décision identitaire, car bien que j'aie vécu à Marseille de 1994 à 1997, je ne suis pas originaire de la région. Cependant, ayant enseigné le gallois en Bretagne, je souhaitais vivre l'expérience d'enseigner une langue minoritaire dans la région où elle était traditionnellement parlée, afin de contribuer à la revitalisation d'une langue et de sa pratique sociale. C'est la découverte de l'œuvre de Frédéric Mistral et l'ancienneté du mouvement linguistique occitan qui m'a dirigé vers l'occitan dès 1998.

Enfin, le travail d'enseignement lui-même a été le moteur de ma thèse sur la revitalisation de l'occitan. Au départ, je souhaitais comprendre

⁵⁷ Professeur de sociolinguistique à l'Université Sorbonne Nouvelle à Paris et directeur adjoint du laboratoire Lacito.

les raisons qui poussaient les parents à inscrire ou non leurs enfants aux cours d'occitan. Je voulais également comprendre pourquoi les enfants eux-mêmes choisissaient cette option, en donnant des justifications variées, mais toujours réfléchies. Je m'interrogeais sur les raisons qui poussaient ces enfants à choisir l'occitan, même si les cours avaient parfois lieu pendant l'heure du déjeuner. En d'autres termes, je cherchais à comprendre ce que signifiait parler occitan (et plus généralement une langue minorisée) pour ces personnes. C'est cette interrogation initiale qui m'a poussé à développer une sociolinguistique des contextes minoritaires - en Provence, mais également en Écosse.

Lors de mes recherches sur la revitalisation, j'ai principalement cherché à dialoguer avec les militants, en suivant la lignée du sociolinguiste occitan Robert Lafont. Cela concerne notamment les travaux portant sur les enfants et la transmission / socialisation. Pendant longtemps, l'un de mes objectifs a été de rassurer les parents qui avaient peur de parler un occitan incorrect à leurs enfants.

La revitalisation linguistique est définie de manière large comme toute action entreprise dans le but d'influencer le destin d'une langue considérée comme étant en danger ou menacée par certains acteurs sociaux. Elle doit surmonter divers obstacles tels que l'approche réductrice identitaire ou nationaliste, les politiques néolibérales qui cherchent à exploiter le domaine culturel comme une simple ressource, ainsi que la focalisation exclusive sur les aspects linguistiques au détriment d'autres aspects culturels ou politiques.

La revitalisation linguistique englobe divers processus linguistiques et sociologiques qui influent sur la définition de ce qui est considéré comme une langue et qui est considéré comme un locuteur légitime ; elle concerne également la manière dont le groupe qui la parle perçoit sa relation avec cette langue. La revitalisation est généralement définie comme un travail sur la langue et ses conditions d'utilisation, impliquant l'ajout de nouvelles formes linguistiques ou de nouvelles fonctions sociales à une langue minoritaire en danger, dans le but d'accroître son utilisation et le nombre de ses locuteurs.

À travers toute l'Europe, des régions des Hautes-Terres d'Écosse aux Balkans, de la Baltique à la Galice, de nombreux mouvements s'efforcent de promouvoir l'utilisation de langues qui auraient pu être considérées comme en voie de disparition il y a cinquante ans. Bien que ces mouvements partagent indéniablement des caractéristiques communes, chacun d'entre eux reste unique et étroitement lié au contexte social qui lui permet d'exister.

Ainsi, certains de ces mouvements sont généralement considérés comme des réussites, comme en Catalogne ou au Pays de Galles, tandis que d'autres sont perçus comme des échecs, comme en Irlande. Dans tous les cas, ces questions peuvent susciter des débats parfois violents dans les médias, voire dans la rue. De plus, seule une étude de terrain permet de comprendre comment ces mouvements existent localement et comment ils prennent du sens pour les différents acteurs qui y participent.

La revitalisation linguistique est un phénomène complexe qui implique différentes idéologies, différentes façons de se représenter le monde et différentes perspectives d'analyse, dans lesquelles la langue joue un rôle central. Pour ces différentes raisons, il est essentiel d'envisager un travail de terrain comme un dialogue interdisciplinaire : si le domaine des représentations relève généralement des sociolinguistes, celui des idéologies est du ressort du sociologue. Ensemble, ils doivent comprendre quels acteurs sont impliqués, comment le pouvoir circule entre eux, comment une variété linguistique particulière est sélectionnée et pourquoi.

Il est également essentiel de mener une analyse linguistique afin de comprendre le processus de changement linguistique, l'évolution des variétés et la formation d'une nouvelle variété, appelée « reconstituée » par Robert Lafont, au sein de différents contextes et sous l'influence d'acteurs tels que les militants, les enseignants et même les chercheurs. Seul un travail minutieux d'étude et de comparaison des différentes actions de revitalisation à travers le monde, ainsi que des discours qui les accompagnent et les soutiennent, ce que l'on pourrait appeler des récits de revitalisation, nous permet d'obtenir une vision plus complète et une meilleure compréhension de ce que signifie revitaliser dans un monde postmoderne et globalisé.

Devenir un locuteur légitime d'une langue en danger dans le cadre de projets de revitalisation est une question essentielle, car la réussite de ces projets repose souvent sur leur capacité à générer de nouveaux locuteurs de ces langues. Souvent désignés sous le terme de néolocuteurs dans les travaux actuels sur la revitalisation. Ces individus sont souvent des personnes qui ont eu peu ou pas de contact familial avec la langue minorisée, mais qui l'acquièrent grâce à des programmes d'immersion, à l'enseignement bilingue ou autrement.

La revitalisation de la langue vise à stopper ou inverser le déclin d'une langue ou à faire revivre une langue éteinte. Les personnes impliquées peuvent inclure des linguistes, des mouvements culturels, ainsi que des gouvernements. Un exemple célèbre de revitalisation réussie d'une langue presque éteinte est celui de l'hébreu : cette langue n'était plus parlée depuis le IIe siècle et a été revitalisée au XXe siècle, devenant à nouveau la langue maternelle de la majorité de la population israélienne. En Israël, il a été créé, chose rarissime, une nouvelle génération de locuteurs natifs sans aucun locuteur natif préexistant comme modèle.

La revitalisation linguistique reste un sujet important en sociolinguistique et en anthropologie linguistique, notamment en matière de politique linguistique dans une visée interventionniste. De nombreuses recherches actuelles cherchent également à complexifier notre compréhension de ces processus, en s'intéressant par exemple à la marchandisation des langues à des fins de promotion d'authenticité locale, ainsi qu'aux questions de race et de genre. Ainsi Joyce Bennett (2020) examine la manière dont les femmes sont jugées responsables de la transmission du kaqchiquel au Mexique. Bennett montre comment la position sociale de ces femmes joue un rôle fondamental quant à leur attitude face aux tentatives de revitalisation linguistique, et comment leurs choix linguistiques agissent en retour sur leur niveau social dans la société maya. D'autres études enfin analysent les processus de socialisation dans des communautés travaillant à la revitalisation de la langue.

Les langues visées pour la revitalisation linguistique sont celles dont l'usage et l'importance sont fortement en régression bien que les

raisons, les objectifs et les stratégies de la revitalisation linguistique varient considérablement d'un cas à l'autre, ils impliquent généralement de chercher à accroître le nombre de locuteurs et à promouvoir l'utilisation de la langue, ou bien de maintenir le niveau d'utilisation présent afin de préserver la langue de l'extinction ou de sa disparition dans un espace donné.

Selon l'ONU, plus de la moitié des langues parlées aujourd'hui ont moins de 10 000 locuteurs, un quart ont moins de 1 000 locuteurs et, sauf efforts pour les maintenir, la plupart d'entre elles disparaîtront au cours des cent prochaines années. Il a été estimé que plus de 2000 langues ont d'ores et déjà disparu. Ces chiffres sont souvent cités comme des raisons nécessaires pour préserver la diversité linguistique en revitalisant les langues.

Des efforts de revitalisation sont répandus à travers le monde. En 2019, une étude a recensé 245 initiatives de revitalisation dans 208 langues différentes. Y a-t-il eut des exemples de succès de tels mouvements dans l'histoire ? C'est compliqué parce qu'on va immédiatement me dire « mais ça dépend quels étaient leurs objectifs ». Mais objectivement, le mouvement, quand vous prenez Frédéric Mistral, puisqu'on en parlait tout à l'heure, Mistral se donnait un objectif, il a échoué, clairement. Le mouvement qu'il a fondé a échoué puisqu'il s'agissait de « Lou Soulèu me fai canta ». Donc, de revivifier la langue provençale grâce à la flamme de la divine poésie. De fait, cela n'a pas marché.

Les cas de langues revitalisées avec succès sont rares. On peut citer quelques réussites symboliques, comme pour le maori en Nouvelle-Zélande, où la langue est de mieux en mieux perçue dans l'ensemble de la société, le basque au Pays basque (qui a gagné près de 200 000 locuteurs en vingt-cinq ans), le gallois au Pays de Galle ou encore le cornique en Angleterre. Mais le succès le plus emblématique est sans conteste celui de l'hébreu.

Ce succès repose sur une combinaison unique de facteurs, comme l'émergence d'un nationalisme sioniste parmi les juifs d'Europe au XIXe siècle, l'acceptation d'un projet d'émigration de juifs des villes d'Europe de l'Est vers la campagne de la Palestine ottomane, et

l'acceptation de l'abandon du yiddish par cette population. Ces processus furent ensuite complétés par l'instauration d'un système éducatif en hébreu parmi les juifs installés en Palestine au début du XXe siècle, une langue reconnue comme co-officielle avec l'anglais et l'arabe par la Société des Nations après la Première Guerre mondiale, une officialité renforcée par la création de l'État d'Israël en 1948. L'hébreu parlé aujourd'hui est certes très différent de l'hébreu biblique, mais il est désormais parlé par plus de 9 millions de personnes.

Le cas de l'irlandais est également particulièrement utile pour comprendre des réussites moins flagrantes. À la création de l'État libre d'Irlande en 1922, l'irlandais devient la langue officielle et le gouvernement s'engage à regaéliciser tout le pays. Les nombreuses politiques éducatives, économiques et sociales mises en place dans ce sens entre 1920 et 1960 ne suffisent cependant pas à convaincre les citoyens de remplacer l'anglais par l'irlandais. À partir des années 1960, il n'est plus question de rétablir cette langue comme vernaculaire pour l'ensemble des habitants de la république d'Irlande, et la majorité des Irlandais se contente donc de la préservation de l'irlandais comme héritage culturel et relégué complètement à la minorité irlandophone le soin de préserver l'irlandais en tant que vernaculaire. Pourtant, grâce à l'enseignement scolaire de l'irlandais, la langue est devenue un capital culturel, notamment dans les villes.

La culture et l'identité sont des raisons fréquemment évoquées pour revitaliser une langue. Les communautés linguistiques considèrent alors leur langue comme une partie essentielle d'elles-mêmes au travers de la culture qu'elle véhicule et de l'identité qu'elle construit. Des notions de terre et d'ancêtres, d'histoire aussi, peuvent également intervenir

La revitalisation linguistique est également étroitement liée au domaine de la documentation linguistique. C'est ainsi que les linguistes s'efforcent de créer des enregistrements complets de la grammaire, du vocabulaire et des caractéristiques linguistiques d'une langue.

Dans l'histoire, de nombreuses langues ont disparu. Depuis 15 ans que je cherche des traces que le gaulois aurait persisté plus longtemps que ce qu'on dit en Gaule. Je ne trouve rien, mais je ne désespère pas. N'empêche que le gaulois a disparu du territoire sur lequel on est aujourd'hui, sans que personne ne le mentionne. C'est quand même extraordinaire. Et c'est le cas de toutes les langues avant le XIX^e siècle, les premières avant le XVIII^e. Pour le cornique, on trouve des monuments au dernier locuteur, mais c'est vraiment le tout début. Pour que ceci soit possible, il a fallu que la notion de langue émerge.

Or, ce qui n'était pas possible avant, la question de la langue ne se posait pas avant, puisqu'elle ne pouvait pas se poser en ces termes, puisque la notion même de langue telle que nous on la connaît n'existait pas. Pour vous donner juste un exemple, quand on disait « Je parle anglais ou français au XVI^e siècle, par exemple, ou au XIV^e siècle », ça ne voulait pas dire « Je parle la langue anglaise », ça veut dire « Je parle à la manière des Anglais, je parle à la manière des Français.

Je vais essayer de dédramatiser la question de la langue pour dire que finalement, c'est la manière dont le langage a été constitué dans cette entité qu'on appelle maintenant langue, c'est-à-dire quelque chose qui est documentable, qu'on peut mettre dans un dictionnaire, sur le modèle existant du grec et du latin qui étaient des langues mortes, c'est-à-dire qui n'évoluaient pas, et quelque chose sur lequel on peut mettre une frontière nette. Et que ceci n'a été possible qu'intégré à des projets politiques. Donc, les projets linguistiques sont avant tout la part de projets politiques. Ces projets linguistiques, s'ils existent au sein de projets politiques, n'existent pas au sein de n'importe quel projet politique, ils existent au sein de projets politiques nationaux.

Cela laisse deux possibilités. Soit vous essayez d'avoir un État vous-même, c'est un « vous » général, je ne suis pas du tout en train de faire une déclaration d'indépendance. Soit vous tentez d'exister à côté. Dans les deux cas, c'est très mal parti. Évidemment, parce que vous essayez d'exister avec les institutions qui sont celles de l'État, mais sans la puissance politique de l'État. On le voit avec les tentatives de standardisation en Occitanie, par exemple. Si vous n'avez pas la puissance de l'État, des médias, de l'école, etc., il ne se passe pas

grand-chose. Évidemment, vous Alsaciens, vous avez la chance d'avoir cela, puisque vous avez la puissance de la langue allemande derrière. Une autre possibilité, c'est de tenter d'exister à côté. Ceux qui l'ont tenté n'ont pas tellement mieux réussi que les autres. Quand on lit les travaux sur la revitalisation linguistique, on lit beaucoup de choses comme quoi c'est une manière pour les minorités d'exister selon leur propre mode d'existence.

Mon point de vue, c'est peine perdue de s'engager dans ce genre de démarche et tenter d'exister selon des modalités qui ont été fixées par des gens qui disposent de moyens beaucoup plus puissants que les vôtres, qui vous forcent à exister selon leurs modalités qu'ils ont fixées eux-mêmes. Le mouvement occitan, c'est le cas. C'est de dire aux Français « Attendez, pourquoi vous ne voulez pas nous reconnaître ? » Si vous vous dites « que vous ne pouvez pas nous reconnaître parce qu'on n'a pas une langue ? », « Si, on l'a. », « Ce n'est pas suffisant. », « Regardez, on a aussi une littérature. », « Mais on a aussi une langue standardisée. » Essayer de courir après un modèle, c'est peine perdue. Bref, la véritable conséquence de notre voyage géographique et historique, c'est cela.

Robert Lafont dit dans un texte : « On ne maintient jamais un usage linguistique, on ne gèle jamais la vie du langage ». On ne sauve jamais une langue. On ne sauve jamais quelque chose qui est parti. Cela ne veut pas dire que tout est perdu. Robert Lafont dit en occitan

« La langue en soi ne peut pas mourir, car elle n'est rien. Ce qui meurt, c'est le pays ». Une langue ne meurt pas. C'est une pratique sociale qui cesse. Je veux insister sur le fait qu'une langue, avant d'être identitaire, est une pratique, quelque chose qu'on fait au milieu d'un tout autre ensemble de pratiques. Une pratique qui est liée à des usages sociaux et éventuellement une pratique liée à des projets politiques. Dans son état de nature, la langue n'est pas spécialement liée à des projets politiques. Elle le devient dans le cadre de la modernité européenne.

Comme le dit Pierre Bourdieu quand il parle de marché linguistique, on ne sauve jamais une langue, on sauve éventuellement les conditions d'utilisation, c'est-à-dire ce qu'il appelle le marché

linguistique, c'est-à-dire les conditions matérielles qui font que son usage a un sens, que sa connaissance est valorisée et que sa pratique est rétribuée symboliquement et économiquement.

J'espère que c'est un fait entendu qu'on ne fera pas revivre un monde passé. Par contre, on peut faire des propositions, des propositions politiques, des propositions linguistiques qui seront suivies, qui ne seront pas suivies, peu importe, après tout, on ne sera plus là. Parce que cette question sur la température, sur l'habitabilité de ces lieux, cela pose des questions sur qu'est-ce que ça veut dire habiter un lieu ? Qui, mieux que nous, spécialistes de ces territoires, de leur histoire, de leur géographie, est à même de proposer des manières d'habiter en phase avec des modes de vie durables sur un territoire concret, que ce soit l'Alsace, la Provence ou autres.

Quel projet politique peut-on porter ? Qu'est-ce qu'on a à dire aux générations qui viennent ? C'est bien donc un projet, éminemment, politique qui n'est plus le projet du nationalisme, qui est un autre projet peut-être plus en phase avec le XXI^e siècle, dans lequel il s'agit de proposer une manière d'habiter, une manière de s'organiser, y compris de s'organiser dans la communication. À mon sens, c'est le seul lieu où la revendication linguistique fait sens aujourd'hui, non pas en essayant de retrouver quelque chose qui est de toute façon perdu à jamais, mais en portant une véritable proposition politique qui pense également l'organisation des rapports de communication de l'espace public, ce qui implique de penser la question des langues et la question linguistique ou langagière de manière générale au sens très large.

Penser politiquement veut dire penser le collectif, être capable de traduire les cas individuels de manière collective. Comme dit Bourdieu, être militant, c'est être capable de transformer des problèmes individuels en problème collectif, de répondre à quelqu'un qui vous dit « Je suis licencié par », « Tu es licencié parce que ceci ou parce que cela. ». Et voici, « nous, collectivement », la solution que nous proposons et voici pourquoi nous la proposons. Et il me semble

que c'est ainsi que l'on peut concourir au grand bruissement de la pensée de Babel, comme l'écrit Lafont. PK⁵⁸

⁵⁸ Résumé de la conférence par Pierre Klein.

Pourquoi et comment sauver les langues régionales ?

Michel Feltin-Palas⁵⁹

Mesdames et Messieurs, si je suis impliqué dans la défense et la promotion des langues régionales, c'est pour deux raisons. Une raison personnelle, tout d'abord. J'ai grandi en Île-de-France avec un père parisien, mais ma mère était béarnaise et béarnophone. Or, au cours de mon existence, j'ai vu le béarnais - également appelé gascon ou occitan du Béarn - devenir minoritaire au fil des années dans le village de ma famille. J'ai donc une approche sensible de ce sujet.

La deuxième raison est d'ordre professionnel. Comme Pierre Klein l'a mentionné, j'écris des articles sur les langues depuis environ quinze ans, notamment à travers la publication hebdomadaire de la lettre d'information de L'Express « Sur le bout des langues »⁶⁰. Cela signifie que, chaque semaine, je suis en contact avec des linguistes, des historiens et des personnes impliquées dans la politique linguistique. De plus, je publie également des ouvrages sur ces questions, notamment « Sauvons les langues régionales », « Le français : une si fabuleuse histoire ! », qui retrace l'histoire de la langue française, et « J'ai un accent, et alors ? », co-écrit avec le journaliste Jean-Michel Aphantie, afin de dénoncer les discriminations subies par les personnes s'exprimant avec un accent lié à une langue régionale.

Au fil des années, j'ai donc développé une certaine expertise dans ce domaine. Et j'ai notamment compris ceci : la disparition et l'expansion des langues ne sont jamais le fruit du hasard.

De nos jours, la plupart des langues régionales de notre pays régressent. Si notre politique linguistique ne change pas, l'UNESCO prévoit même leur extinction complète d'ici à la fin du siècle en

⁵⁹ Journaliste, essayiste.

⁶⁰ Pour le magazine L'Express.

métropole, au profit exclusif de la langue française. Il s'agit d'une spécificité française en Europe. Les langues régionales se portent mieux chez nos voisins européens. Ces langues ne sont donc aucunement condamnées par la modernité ou le destin : leur sort dépend des mesures prises ou non en leur faveur.

En étudiant ces questions d'un point de vue professionnel, j'ai réalisé que le déclin des langues régionales était le résultat d'une politique délibérée. En France, depuis des siècles, on cherche à les faire disparaître, tandis qu'en parallèle, et c'est assez frappant, on laisse libre cours à l'anglais ! Je n'ai rien contre le français en soi, bien sûr. Je m'oppose simplement à la standardisation culturelle.

Faisons un sort à quelques idées reçues.

D'un point de vue linguistique, les langues régionales ne sont en rien inférieures au français, à l'anglais, à l'espagnol et aux autres prétendues « grandes » langues. Il existe par exemple en gascon un temps qui n'existe pas en français : le futur du passé (et je pourrais donner de nombreux autres exemples).

Les « grandes » langues ne leur sont pas non plus supérieures sur le plan littéraire. Frédéric Mistral a remporté le prix Nobel de littérature en 1904 pour une œuvre écrite en provençal. Les Alsaciens René Schickele et Albert Schweitzer ont atteint les sommets de la littérature allemande. Quant à Michael de Swaen, né à Dunkerque en 1654, il est encore étudié comme un poète majeur dans les écoles des Pays-Bas et de Belgique – mais pas en France...

J'aime citer cet aphorisme du linguiste Max Weinreich, « La différence entre une langue et un dialecte, c'est que la langue possède une armée ». Une fois cette notion assimilée, il devient évident que la disparition des langues régionales françaises n'est pas inévitable. Tout dépend des mesures prises pour les soutenir - ou non.

Le fait que le français soit notre langue commune ne me dérange pas, mais vouloir en faire notre langue unique est une erreur. Imaginons à présent que l'anglais devienne tôt ou tard la seule langue officielle dans tous les pays de l'Union européenne. Qu'il soit imposé comme

seule langue d'enseignement dans toutes les écoles, seule langue des diplômes, seule langue de tous les grands médias, seule langue de l'administration, des affaires et des réunions politiques... Et cela en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Pologne, en Estonie et dans d'autres pays.

Ce serait certes plus pratique, nous nous comprendrions tous et nous n'aurions pas besoin de traduction. Mais chacun peut comprendre ce que nous perdrons : l'extraordinaire richesse de la diversité linguistique. Je suis certain que les Français rejetteraient une telle évolution, et ils auraient raison, car ils sentent bien qu'une langue ne sert pas seulement à communiquer, à dire « passe-moi le sel » ou « je vais rentrer à 19 heures ». Une langue est aussi une création culturelle de l'humanité et exprime un rapport particulier au monde. Ce qui est vrai des langues nationales l'est aussi des langues régionales. C'est pourquoi un Gascon souhaite continuer à parler gascon, un Flamand à parler flamand, un Réunionnais à parler créole...

Cette idée me paraît simple à comprendre, mais elle n'est pas vraiment admise en France, où beaucoup croient que les langues ne servent qu'à communiquer. C'est pourquoi nous négligeons l'enseignement du latin et du grec, laissons dépérir nos langues régionales et préparons le terrain à une langue encore plus utile, à savoir l'anglais. La disparition des langues régionales, le recours abusif à l'anglais, le désintérêt pour les langues anciennes : tout cela est lié.

Il est pourtant tout à fait possible d'avoir plusieurs appartenances, d'être Provençal et Français, Breton et Français, Alsacien et Français. Pourquoi devrions-nous choisir ? Lorsqu'Emmanuel Macron affirme qu'il se sent européen, personne ne lui demande de renoncer à sa nationalité française et cela est très positif. Malheureusement, en France, certains estiment qu'il est impossible d'être un bon Français tout en aimant la langue et la culture de sa région. Quelle erreur !

La langue maternelle, celle qui nous lie à nos ancêtres et plus généralement à notre héritage, est un élément essentiel de notre identité. Et cela est compréhensible : c'est à travers le langage qu'un

enfant découvre ses premières informations, exprime ses premières émotions et reçoit les premiers mots de sa famille...

Ainsi se construit chaque individu. Si, une fois adulte, on lui explique qu'il ne parle pas « une vraie langue », mais un supposé « patois », on détruit donc un élément essentiel de sa personnalité. Cela engendre alors ce que les linguistes appellent une honte de soi, ce qui entraîne des problèmes psychologiques, parfois des maladies organiques.

Est-ce nécessaire de rappeler une évidence supplémentaire ? Il est tout à fait possible de parler plusieurs langues ! Notre cerveau en est capable ; la moitié de l'humanité parle au moins deux langues ! Idéalement, on pourrait même envisager que chaque jeune Français en apprenne trois : sa langue régionale, le français et une langue internationale, ce qui nous permettrait de concilier diversité linguistique, cohésion nationale et ouverture sur le monde. Ma proposition est très simple et se résume en une formule : oui au français comme langue commune, non au français comme langue unique.

Les langues régionales sont victimes de préjugés et d'idées reçues depuis plusieurs siècles. Elles sont présentées comme de vulgaires patois, porteuses de « folklores » minables et non de véritables cultures, associées à la campagne, à la ruralité, à la paysannerie, bref au passé. Or, je le répète, d'un point de vue linguistique, toutes les langues se valent. Ce qui les différencie, c'est leur statut. Certaines sont devenues la langue officielle d'un pays par le biais de l'histoire - et souvent par la force -, d'autres pas. C'est tout.

Certains en sont persuadés : nos langues régionales disparaîtraient parce qu'elles étaient adaptées au monde rural mais ne le seraient pas à la modernité. C'est faux et je voudrais le montrer en reprenant l'exemple du breton et du gallois. Il y a quarante ans, ces deux langues comptaient chacune environ 500 000 locuteurs. Aujourd'hui, le breton n'en compte plus que 200 000 alors que le gallois en a 650 000. Le gallois serait-il adapté à la modernité et pas le breton ? J'attends avec impatience des preuves pour étayer cette affirmation !

Ces évolutions divergentes s'expliquent par une raison totalement différente : les politiques linguistiques appliquées de part et d'autre de la Manche. Au Pays de Galles, le gallois bénéficie du soutien des autorités publiques. Son apprentissage est obligatoire dans presque toutes les écoles jusqu'à l'âge de 16 ans. Il dispose depuis plusieurs décennies d'une télévision et d'une radio publiques. Les citoyens peuvent s'exprimer en gallois devant les tribunaux et le gouvernement gallois délibère également en gallois. Aucune de ces mesures n'existe pour le breton en Bretagne. Là réside la différence. J'en tire la conclusion suivante : une langue minoritaire peut continuer à progresser au XXI^e siècle, à condition de bénéficier d'une politique linguistique adaptée.

J'aime également prendre l'exemple du Canada, où le français est une langue régionale de facto, principalement parlé au Québec. Comment cette langue parvient-elle à survivre au milieu d'un océan anglophone ? Là encore, grâce aux mesures prises en matière de politique linguistique. Dans la Belle-Province, les entreprises sont tenues de communiquer en français, tout comme les commerces, les assemblées, etc. Supposons maintenant que le Canada accorde au français le même statut en Québec qu'au breton en Bretagne, qu'advierait-il ? Il n'y aurait tout simplement plus de francophones dans la région d'ici à quelques décennies. Comme le souligne le linguiste Patrick Sauzet : « Une langue ne peut fonctionner et se transmettre que si elle peut être la langue de toutes les activités de la société, des plus ordinaires aux plus publiques, des plus simples aux plus complexes, des plus humbles aux plus prestigieuses. Le confinement des langues régionales à la vie quotidienne et informelle a conduit à leur disparition programmée. »

La solution que je préconise est donc d'une effarante simplicité. Il suffit que la France applique chez elle les mesures en faveur des langues minoritaires ayant prouvé leur efficacité à l'étranger. C'est une simple question de volonté politique. Et c'est cette volonté qui, chez nous, fait défaut.

Il reste donc à comprendre pourquoi la France se méfie autant de sa diversité linguistique. Et la réponse est celle-ci : par crainte du séparatisme. Je le reconnais volontiers : ce risque n'est pas inexistant

car un peuple a toujours tendance à vouloir défendre sa langue et sa culture. Et si ce peuple a le sentiment, fondé ou infondé, que sa langue et sa culture sont menacées par le pays auquel il appartient, il peut en tirer la conclusion qu'il doit quitter ce pays. Voyez ce qu'il se passe en Corse ou en Catalogne.

Néanmoins, cet argument me paraît faible. Je crois même qu'on peut aisément le retourner. Prenons l'exemple de la Suisse, qui compte quatre langues nationales. Cela signifie qu'à Genève, on peut faire toute sa carrière en français, à Bâle en allemand, à Lugano en italien et à Coire (Chur) dans le canton des Grisons en romanche. Existe-t-il pour autant des mouvements séparatistes en Suisse ? Personnellement, je n'en connais pas et vous non plus, je suppose.

Imaginons maintenant que le gouvernement suisse décide demain d'imposer l'allemand à Genève, que dans les écoles, les entreprises, les médias, les administrations et les réunions politiques. Il est probable que les Genevois protesteraient et créeraient un mouvement indépendantiste. Mais qui faudrait-il blâmer ? Les Genevois, qui voudraient préserver leur culture, ou le gouvernement fédéral qui tenterait d'imposer sur place une langue qui n'y a jamais été utilisée ? Pour moi, la réponse est claire : c'est le gouvernement qui serait en tort.

Vous m'avez vu venir : on peut évidemment faire un parallèle avec la situation en France où la langue de la région du pouvoir – l'Ile-de-France – a été imposée peu à peu aux autres régions sans mettre en place une politique linguistique permettant aux langues historiques des autres territoires de se développer. C'est ce choix qui provoque ici et là des tensions, mais la faute, me semble-t-il, en revient à Paris. Alors que la devise de l'Union européenne est « Unie dans la diversité », en France, malheureusement, on tente depuis des siècles d'imposer l'union dans l'uniformité.

Comprenons ceci : ce que réclament 99% des défenseurs des langues régionales de France, ce n'est pas de quitter le pays, mais simplement de pouvoir conserver la culture de leurs aïeux. Où est le mal ?

Allons plus loin : l'unité nationale doit-elle être un critère absolu ? Je n'en suis pas certain. Ou alors, soutenons Poutine quand il entend récupérer l'Ukraine et Xi Jing Ping si d'aventure il envahit Taïwan ! Ne vous méprenez pas pour autant : je ne suis pas du tout séparatiste ; j'aime la France et je suis fier d'être Français. Mais je suis d'autant plus fier d'être Français quand la France reste fidèle à son noble objectif : être le pays des droits de l'homme. Or, le droit des minorités de parler leur propre langue en France est l'un de ces droits, et celui-ci n'est pas respecté. Dès lors, lorsque je soutiens les langues régionales, je me sens fidèle à l'ambition de notre pays. En respectant sa diversité linguistique, la France deviendra encore plus le pays des droits de l'homme et ses citoyens seront encore plus fiers d'être français.

Je veux lever un autre malentendu. On croit parfois que les langues régionales ne sont quasiment plus parlées. C'est faux. Selon les dernières enquêtes, elles compteraient environ 10 millions de locuteurs réguliers de langues régionales en France, y compris dans les territoires d'outre-mer. 10 millions ! C'est le nombre de téléspectateurs lors d'un match de l'équipe de France de football à la télévision. Dire que les langues régionales ont disparu revient donc à dire que personne ne s'intéresse au football dans ce pays... Le problème est qu'elles sont largement ignorées par les médias nationaux qui, tous ou presque, sont implantés à Paris – ceci a évidemment un rapport avec cela.

« Après tout, si les langues régionales disparaissaient, quel serait le problème ? », me demande-t-on souvent. En fait, il y en aurait plusieurs.

- En premier lieu, ces langues appartiennent à notre patrimoine national. La langue bretonne, par exemple, est la seule langue d'origine celtique, donc la seule langue qui nous relie à notre passé gaulois. Par conséquent, la disparition du breton ne serait pas seulement un problème pour la Bretagne, mais également pour la France ! C'est comme si nous détruisions la cathédrale de Chartres, le château de Chambord et le pont du Gard sous prétexte que ces monuments ne se trouvent pas en Île-de-France ! Laisser dépérir nos langues pour ne conserver que le français est, de fait, une attaque contre la France.

- Parler différemment, c'est aussi penser différemment, comme l'illustre l'exemple de l'école française de mathématiques. Laurent Lafforgue, l'un de ses représentants, explique ceci : « Ce n'est pas parce que l'école de mathématiques française est influente qu'elle peut encore publier en français ; c'est parce qu'elle publie en français qu'elle est puissante, car cela la conduit à emprunter des chemins de réflexion différents. » Alberto Manguel, romancier, essayiste et professeur au Collège de France, développe la même idée en disant qu'il n'a pas les mêmes idées en français, en anglais et en espagnol, et qu'il ne sait pas quelles idées il aurait en arabe. Les circuits neuronaux diffèrent selon la langue que l'on parle, et cela s'applique également aux langues régionales. La diversité linguistique doit donc être comparée à la biodiversité écologique, car c'est la richesse collective de l'humanité qu'il faut préserver. Et c'est une réserve à idées pour la France, un puits de brevets, un gisement de start-up et d'emplois pour demain !

- Les scientifiques ont prouvé que chaque être humain est façonné par sa langue maternelle, qui constitue un élément d'identité aussi important que la forme du visage, le nom de famille ou l'orientation sexuelle. C'est à travers la langue que l'enfant découvre le monde, exprime ses premières émotions, communique avec ses parents et sa famille... Si vous lui dites à l'âge de 15 ou 20 ans que sa langue n'est pas une vraie langue, mais un vulgaire dialecte sans culture, vous vous attaquez à l'un des éléments les plus profonds de son identité, sachant qu'en dévalorisant sa langue, vous dévalorisez aussi ses parents, ses ancêtres, sa culture, sa région, etc. C'est une politique profondément inhumaine.

- Contrairement à ce que l'on croit parfois à Paris, les langues régionales ne sont pas seulement des langues de tradition orale. Les plus anciennes traces écrites du breton remontent à plus de 1000 ans. Aux XIIe et XIIIe siècles, les troubadours, qui écrivaient en langue d'oc, ont dominé la scène littéraire européenne au point d'influencer le vocabulaire à la cour du roi

de France. À la même époque, de nombreux chefs-d'œuvre ont été produits en Picardie, en Alsace, ainsi de suite. Mais cela, on ne nous l'apprend pas. Personne ne laisserait détruire une œuvre de Racine ou un concerto de Ravel parce que nous savons qu'il s'agit de chefs d'œuvres. Il en va de même pour nos langues régionales. Encore faudrait-il que cette soit enseignée...

- Ces langues ne déclinent pas sous l'effet du hasard. Certes, personne n'empêche les parents de transmettre la langue à leurs enfants. Certes, il faut compter avec les effets combinés de la Première Guerre mondiale, du service militaire, de l'urbanisation, des médias nationaux. Mais il est faux de penser que les Catalans, les Alsaciens, les Béarnais et les autres auraient embrassés la langue nationale dans une sorte d'élan volontaire vers la modernité et le progrès social. Si ces divers éléments ne doivent pas être négligés, ils ne suffisent pas à comprendre ce qui s'est produit. Comme l'historienne Rozenn Milin le souligne, il aurait été tout à fait possible que les Bretons ou les Corses apprennent le français en plus de leur langue historique, et non à sa place. S'ils ont « choisi » d'être monolingues et de rompre ainsi le lien séculaire qui les unissait à leurs ancêtres, il a fallu une raison profonde. Et cette raison est la suivante : la relégation par l'Etat des langues régionales dans la sphère privée. Je vous rappelle le titre du rapport de l'abbé Grégoire « sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de la Langue française ».
- Dans ce contexte, la décision prise par la Troisième République de faire du français la seule langue utilisée dans les écoles, et donc la seule langue permettant d'obtenir des diplômes et de progresser socialement, a joué un rôle crucial. A partir de là, il a été impossible de devenir avocat, médecin ou enseignant en parlant normand, franco-provençal ou catalan. Et ceux qui ne se soumettaient pas à cette règle condamnaient leurs enfants à rester paysans, autant dire, à la fin du XIXe siècle, à la pauvreté. Drôle de choix ! Tout étudiant en linguistique connaît cette règle fondamentale : si l'on donne à une personne la possibilité de « choisir » entre une

langue « utile » et une langue « inutile », on avantage évidemment la première. Il s'est donc agi d'un choix sous contrainte.

- Facteur aggravant : certains enseignants ont eu recours à des méthodes scandaleuses, en punissant les enfants « coupables » de parler leur langue maternelle à l'école. On se souvient du fameux « signal » ou « symbole », largement utilisé jusqu'aux années 1960, qui était imposé à l'élève surpris en train de prononcer un mot en auvergnat ou en picard : l'instituteur lui attachait autour du cou un morceau de bois ou de fer dont le « délinquant » ne pouvait se libérer qu'en dénonçant un camarade de classe. À la fin de la journée, le propriétaire du « signal » était puni. Ainsi, dans l'esprit des enfants, les langues régionales ont été associées aux notions de punition et de délation. Je doute que ces méthodes soient recommandées par les meilleurs éducateurs...
- Les universitaires ont également documenté des situations plus humiliantes encore. Ainsi, le jour de la rentrée, un élève qui ne parlait que le breton a demandé à aller aux toilettes. L'instituteur lui a répondu qu'il devait poser sa question en français et le pauvre enfant a fini par uriner sur lui-même. Pensez-vous qu'en devenant adulte, il ait eu envie de transmettre le breton à ses enfants, sachant que cette langue ne leur permettrait pas de s'élever socialement ? Bien sûr que non. Peut-on dire pour autant qu'il a « choisi » de transmettre le français ? Je ne le crois pas.
- La France a donc créé les conditions pour interrompre la transmission familiale de ces langues. Je ne blâme pas les enseignants, qui pensaient bien faire. Je dis simplement que les Provençaux, les Savoyards et autres n'ont pas choisi d'abandonner leur langue. L'État a mis en place un système de coercition visant à reléguer les langues régionales dans la sphère privée.

Désormais, c'est donc pour l'essentiel sur l'école que repose la sauvegarde des langues de métropole, de préférence sur les écoles

« immersives » où la grande majorité des cours est donnée dans la langue régionale. Cette méthode marche très bien, et favorise la réussite scolaire dans tous les domaines. En effet, les enfants qui, très jeunes, parlent deux langues obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui n'en parlent qu'une, dans les tests d'intelligence et dans différents domaines de la réussite scolaire. Cette réalité a même été reconnue par le ministère de l'Éducation nationale français, dans un rapport portant sur les écoles Diwan, c'est-à-dire sur les écoles immersives en breton. C'est là un renversement complet. Longtemps, on pensait qu'un Alsacien devait ne pas parler alsacien pour devenir un bon francophone. Aujourd'hui, on sait que c'est l'inverse. C'est en laissant un petit Alsacien parler alsacien qu'il deviendra un meilleur francophone.

Je vous encourage donc à parler le dialecte d'Alsace à vos enfants à vos petits-enfants. Non seulement vous transmettez la langue, mais vous favorisez également leur réussite scolaire !

Le problème est que, dans ce domaine, l'idéologie domine. Alors que de nombreuses études scientifiques soutiennent cette méthode pédagogique, elle a été jugée anticonstitutionnelle par le Conseil constitutionnel en 2021. Je ne crois pourtant pas que le général de Gaulle ait eu un avis sur la question lorsqu'il a écrit la loi fondamentale de la Ve République en 1958... Elle est donc pour le moment limitée à quelques écoles associatives, qui réalisent un travail admirable, mais interdite dans l'enseignement public.

Restons cependant optimistes. Plusieurs enquêtes d'opinion montrent qu'une large majorité de Français, environ deux tiers, souhaitent que des mesures soient prises pour sauver les langues régionales. Même les politiques l'ont compris. Avant d'être censurée en partie par le Conseil constitutionnel, la loi Molac sur les langues régionales a recueilli une majorité de voix et au Sénat et à l'Assemblée nationale et ce, malgré l'opposition du gouvernement. Cela montre que la bataille de l'opinion publique est en train d'être gagnée. Il reste donc à lever le verrou constitutionnel, et cela paraît possible.

De nombreux experts en droit constitutionnel contestent en effet la décision des prétendus « Sages » du Palais-Royal. Pourquoi ? Parce

que ceux-ci, pour justifier leur censure, s'appuient sur l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le français ». Or, cet article 2 a été ajouté en 1992 avec un objectif unique : lutter contre l'anglais, à une époque où la France abandonnait sa souveraineté monétaire en adoptant l'euro et craignait que l'anglais, la langue des marchés financiers, ne s'impose. De plus, les députés, les sénateurs et le gouvernement de l'époque ont clairement précisé à l'époque que cet article ne devait jamais être utilisé contre les langues régionales, mais uniquement contre l'anglais. Et que fait le Conseil constitutionnel depuis cette date ? Il l'utilise constamment contre les langues régionales ! Cela pose un véritable problème démocratique. La seule solution consiste donc maintenant à réviser la Constitution. Ce n'est pas simple, mais ce n'est pas non plus impossible : elle l'a été à de multiples reprises depuis 1958.

La France a toujours été un pays multilingue. Cela ne l'a jamais empêché d'exister. Combien de soldats sont morts dans les tranchées en parlant provençal, en parlant breton, en parlant corse, en parlant mal français ? Cela n'a pas entravé pas leur patriotisme, tout simplement parce qu'un individu peut avoir plusieurs appartenances. On peut être à la fois Béarnais, Français, Européen et citoyen du monde. Ce n'est pas un problème. Nos appartenances s'additionnent et c'est aussi ce qui fait la richesse de la France.

Résumons. Pour sauver nos langues, il nous faut donc faire deux choses. Nous battre pour lever les derniers verrous qui, à Paris, défendent l'uniformité et le centralisme. Et, dans notre vie privée, apprendre et/ou transmettre les langues historiques de nos territoires. Autrement dit : agir par le haut et par le bas. Je vous remercie. MF-P.

Politiques linguistiques :

Principes généraux et orientations spécifiques en contexte français

Philippe Blanchet Lunati⁶¹

1. Définitions générales

La notion de politique linguistique a fait l'objet, depuis les années 1960, de nombreux travaux pour en analyser, préciser, définir les contenus. On trouvera quelques-uns des textes francophones de référence parmi la bibliographie, ci-après. La terminologie a été relativement foisonnante, parfois un peu confuse parce que se chevauchant avec des sens différents (Blanchet, 2013a). C'est que, comme le rappelle L.-J. Calvet (2021) : « Politique linguistique est une notion récente, mais une pratique ancienne », et massive. On la définit en général comme « l'ensemble des choix concernant les langues dans les sociétés ». Ces choix portent sur trois grands domaines qui s'entrecroisent : les usages des langues (réglementés ou spontanés), leurs formes (normes, lexique, néologismes, prononciation, grammaire, écriture, etc.), leurs perceptions (statut, réputation, valeur, etc.). D'une manière plus globale et moins directement centrée sur chacune des langues considérées dans une société, on a pu définir la politique linguistique comme l'organisation de la pluralité linguistique dans une société (Blanchet, 2013). En effet, si une hypothétique société isolée était exclusivement monolingue, que son unique langue était parlée et écrite de façon uniforme et immuable, aucune question de politique linguistique ne se poserait. C'est bien parce que, à l'inverse, toutes les sociétés sont plurilingues — au moins parce que des individus plurilingues ou de langues différentes y coexistent — et parce que toutes les langues sont infiniment variables et variées, qu'une organisation de cette diversité est perçue nécessaire, mise en place et suivie.

⁶¹ Sociolinguiste, CELTIC-BLM, Université Rennes 2.

Après une époque où la notion de politique linguistique était réservée à la désignation de décisions institutionnelles, on s'est rendu compte que ce n'était pas le seul niveau ou la seule sphère concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques linguistiques. À la suite de Louis-Jean Calvet (1996), on a distingué entre les interventions qui procèdent des pratiques sociales ordinaires (spontanées ou non) — appelées *in vivo* — et celles qui procèdent des décisions institutionnelles (de type juridique) et des travaux spécialisés — appelées *in vitro* — (Calvet, 2021).

Une autre terminologie avait été présentée, en ce sens, dès 1985, par Jean-Baptiste Marcellesi et Louis Guespin (1986) : ils ont proposé le terme *glottopolitique* à la place de *politique linguistique* pour éviter la connotation institutionnelle de la notion de *politique*, parce qu'ils observaient, comme L.-J. Calvet, que les individus ordinaires sont aussi des agents *glottopolitiques* dont les attitudes, les actions et les pratiques, contribuent à l'organisation sociolinguistique. Les agents *glottopolitiques* peuvent même inventer, susciter, renforcer, réorienter, contester ou empêcher la mise en œuvre d'orientations de *politique linguistique* voulues par les instances *glottopolitiques*, c'est-à-dire par les institutions sociopolitiques ou juridiques et organismes apparentés (école, par exemple). C'est ce que rappelle L.-J. Calvet (2021) : « Les rapports avec l'action *in vivo* peuvent être conflictuels si les choix *in vitro* vont à l'encontre de la gestion *in vivo* ou des sentiments linguistiques des locuteurs ».

Les politiques linguistiques, ou, plus précisément nommées, les *glottopolitiques*, sont en effet des lieux majeurs de débats, tensions, conflits, parce que la part linguistique des sociétés concerne directement ou indirectement l'ensemble de l'organisation des sociétés et que, pour cette première raison, les langues constituent de forts enjeux de pouvoir et d'existence où des rivalités et des inégalités sont fréquemment exercées. Les politiques linguistiques sont des politiques, inscrites dans des politiques corrélées, sectorielles, transversales ou globales (par exemple éducatives, culturelles, territoriales, sociales, économiques, internationales, etc.).

2. Cadres politiques et éthiques

Parce qu'elles sont des politiques, les glottopolitiques concernent en profondeur les conceptions que l'on a de la personne humaine, des groupes humains, des relations humaines et sociales, de l'organisation de la société, etc. Elles touchent fondamentalement à des principes, des valeurs, des convictions. L'histoire des différentes glottopolitiques a montré qu'elles sont implicitement ou explicitement liées à des régimes politiques, à des religions, à des idéologies, à des constructions identitaires, à des projets de société.

Les glottopolitiques ne sont pas des phénomènes techniques parce que les langues ne sont pas des outils extérieurs aux humains. Les langues sont, au contraire, des éléments constitutifs et au moins partiellement définitoires des personnes et des groupes (Blanchet, 2016) ; elles sont un des moyens principaux d'existence des sociétés, de participation à la vie sociale et, le cas échéant, d'exercice de la citoyenneté démocratique et des droits fondamentaux (Blanchet, 2018 et 2022). Par conséquent, l'élaboration d'une glottopolitique nécessite d'en poser explicitement, de façon raisonnée, les principes éthiques directeurs, les cadres politiques généraux, les enjeux sociétaux, les bases épistémologiques (au sens de connaissances scientifiques de l'ensemble des facteurs à prendre en compte).

L'identification et la compréhension de ces enjeux fondamentaux a conduit une grande partie de l'humanité, à travers les règles propres à beaucoup de sociétés et les règles internationales adoptées par des groupes d'États, par exemple à l'ONU ou au Conseil de l'Europe, à poser des principes de cadrage des politiques, incluant des glottopolitiques. Ces principes sont posés en termes de droits humains, de libertés fondamentales, d'interdiction des discriminations (c'est-à-dire de refus des droits, un traitement défavorable, fondé sur une différenciation inacceptable). De nombreux textes internationaux, y compris à valeur juridiquement contraignante — au-delà des jugements éthiques que permettent d'exercer les textes non contraignants, établissent que « les droits linguistiques [sont] des droits de l'homme à part entière (...) l'interdiction de la discrimination empêche les États de désavantager ou d'exclure déraisonnablement des individus par des préférences linguistiques dans l'exercice de toute activité ou de tout service, soutien ou privilège » (CNDH, 2017). Traiter une personne ou un groupe différemment au prétexte de la

langue qu'ils parlent ou ne parlent pas, refuser le droit à parler la langue de son choix et notamment sa langue première, imposer l'usage d'une autre langue est considéré dans tous ces textes comme une discrimination de même ordre que celle liée à la couleur de la peau, à l'origine (à laquelle la langue est souvent liée), au genre, etc.

Sauf à assumer une position et des actions discriminatoires, attentatoires aux droits et aux libertés fondamentaux, et à se placer ainsi du côté des politiques tyranniques, xénophobes, inhumaines, condamnables sur le plan éthique et, souvent, sur le plan pénal, on doit élaborer une glottopolitique dans le respect de ces principes fondamentaux. Une attention particulière est apportée par de nombreux textes aux les personnes et aux groupes qui se trouvent, entre autres sur le plan linguistique, en situation d'être quantitativement et/ou statutairement minoritaires dans un territoire politique statutaire (en général un État), et risquent ainsi de subir la domination inégalitaire des personnes et des groupes plus puissants et plus nombreux.

3. Modalités d'élaboration et d'intervention

L'élaboration d'une glottopolitique, ou sa transformation nécessite le suivi d'un processus réfléchi. Il faut bien examiner d'où l'on part (l'ensemble des éléments de la situation sociolinguistique, notamment les pratiques, les représentations et les institutionnalisations), fixer des objectifs souhaités et atteignables, élaborer des modalités réalistes et précautionneuses de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation, de régulation. De nombreuses études (Beacco et Byram, 2003) ont montré que les politiques linguistiques doivent s'inscrire dans des politiques corrélées, à la fois sectorielles (par exemple éducatives, ou culturelles, ou économiques ou médiatiques), transversales (par exemple garantir les mêmes droits linguistiques dans les soins, les tribunaux, les services sociaux), et globales (par exemple établir par une loi fondamentale de type constitutionnel l'égalité effective des personnes quelle(s) que soi(en)t leur(s) langue(s) et leur(s) façon(s) de la/les parler).

Des politiques relevant d'autres secteurs peuvent avoir des effets importants dans le domaine linguistique, paramètre qui est rarement pris en compte dans ces dispositions, par exemple des obligations

d'indications sanitaires sur des étiquettes ou des répartitions de logements dans un plan d'urbanisme. D'autres études ont montré qu'il est nécessaire de passer par des étapes progressives et qu'aller trop vite ou de façon désordonnée ou en plaquant des décisions inadaptées à la situation est néfaste (Fishman, 2003 ; Hinton & Hale, 2001), y compris en la tendance à reproduire de façon naïve des pratiques de domination contre lesquelles on prétend travailler, par exemple l'élaboration d'une langue standardisée ou le soutien à une seule des langues minorées d'un territoire (Blanchet, 2013 b).

On a signalé ci-dessus la convergence souhaitable entre l'in vitro et l'in vivo, entre instances et agents glottopolitiques, les interventions dirigistes risquant d'être inefficaces, parce que contestées ou contournées, voire illégitimes. Cela ne signifie pas qu'il faille adopter une glottopolitique du laisser-faire, libérale au mauvais sens du terme, qui conduit toujours à renforcer la « loi du plus fort » et donc les inégalités, les injustices. Une question souvent posée pour discuter d'une intervention glottopolitique est celle de la « demande sociale ». Y a-t-il une demande de la population pour organiser autrement la place des différentes langues et variétés linguistiques dans la société ? Un aspect sous-jacent de cette question est l'idée que cette demande ne serait audible qu'à condition qu'elle soit majoritaire voire largement majoritaire ou unanime. On signale souvent comme un défaut majeur qui disqualifierait leur projet glottopolitique les différences ou désaccords entre groupements (associatifs, militants, etc.) qui œuvrent à une transformation glottopolitique, par exemple la promotion d'une langue minorée.

Il s'agit souvent, en fait, de questions mal posées et d'arguments fallacieux. En effet, dans un contexte sociolinguistique où une idéologie linguistique et plus largement sociétale a été massivement inculquée à une population au point de devenir hégémonique, la « demande sociale » est conformée par cette idéologie et l'émergence de toute alternative est bloquée, ou au moins marginalisée. L'argument de la « majorité » est parfaitement contradictoire avec la situation de minorité et permet à un groupe dominant d'exercer sa domination en la faisant passer pour démocratique, selon une conception simpliste et/ou instrumentalisée de la démocratie réduite à un seul aspect quantitatif, et ceci d'autant que le groupe dominant a organisé la

minorisation quantitative du groupe dominé en le dispersant, en détruisant sa solidarité ou en en réduisant le nombre (par exemple celui des locuteurs effectifs d'une langue).

Dans tous les cas, le fait que seule une minorité subisse une injustice dans une population n'atténue en rien le caractère injuste de ce qu'elle subit, ni l'impératif éthique, voire légal, de corriger cette injustice, faute de quoi c'est le principe même d'égalité et de non-discrimination qui est éliminé. Une demande sociale alternative, même minoritaire, est toujours beaucoup plus significative qu'une demande sociale confirmée par une hégémonie puisque s'opposer à une hégémonie est un processus difficile. Il n'y a de demande sociale recevable que si des alternatives fortement différenciées sont proposées (Blanchet, 2019).

Enfin, les désaccords au sein de la partie de la population qui réclame un changement glottopolitique relèvent la plupart de deux types : des désaccords politiques présents aussi dans les groupes dominants (par exemple « de droite » ou « de gauche ») et qu'il est d'une mauvaise foi absolue de ne reprocher qu'aux groupes dominés (pourquoi devraient-ils être davantage d'accord que les autres ?), des désaccords sur l'objet même de leur revendication glottopolitique (la langue, sa définition, son nom, sa graphie, ses variétés, ses normes prescriptives éventuelles, sa place, ses usages, ses rapports à d'autres langues, etc.) alors même que ces désaccords ont principalement pour origine la minoration / marginalisation subie par cette langue et ses usagers qui a profondément remis tout cela en question, ce qui l'est moins et qui est en tout cas bien davantage résolu pour une langue reconnue largement socialisée et institutionnalisée — car ces questions sont de toute façon posées pour toute langue. Entretenir la pénurie, mettre en concurrence et diviser pour mieux régner est une stratégie classique et redoutablement efficace des dominants pour conserver leurs privilèges.

Pour en terminer provisoirement sur ce point, il est important d'assurer une évaluation constante (successivement diagnostique, processuelle, sommative) de la situation sociolinguistique et de l'intervention glottopolitique spécifique organisée, selon une méthode scientifique et à laquelle participent des chercheuses et chercheurs distancés, qui ne sont pas partie prenante de la situation

sociolinguistique / glottopolitique, pour éviter les seuls effets de partis-pris, de militantisme et idéologies internes diverses.

4. Possibilités de changement et verrouillages institutionnels dans l'État français

Si la France n'est pas, par ses orientations glottopolitiques dominantes, une exception absolue dans le monde, elle est un véritable archétype, souvent cité comme tel (Cardinal & Sonntag, 2015), de société organisée autour d'une idéologie monolingue mononormative. On y observe une glottopolitique générale tendant, par un processus d'hégémonie, à imposer la domination totale du français et à marginaliser au maximum, voire à éradiquer, toutes autres langues de la population, y compris les variétés locales ou sociales du français lui-même une fois « adopté » / adapté par des populations diverses dont il n'est pas la langue historique.

Ce processus, développé notamment depuis la création de la France comme État-nation à partir de 1789 et de façon intensive à la manière d'une religion d'État tout au long des XIXe et XXe siècles, a été abondamment étudié (cf. Blanc, 2013 et Blanchet, 2016 pour des synthèses). Passant à la fois par la voie du dogme, de l'école, de l'administration, de discours politiques et médiatiques, d'un état centralisé autoritaire, de lois et multiples règlements, de chantages socioéconomiques et de discriminations dissuasives, de désinformation complotiste, cette idéologie est devenue hégémonique (au sens gramscien, voir ci-dessus). Au point que les possibilités de changements sont restreintes par une instrumentalisation du français en termes d'identité nationale sacrée, exclusive, et de signe de « loyauté républicaine ».

On l'a dit, les tribunaux et hauts conseils, comme le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, ne tiennent aucun compte sur cette question des traités internationaux ratifiés par la France, produisent des décisions arbitraires et juridiquement fausses pour renforcer l'exclusion des autres langues et la prééminence du français. On va même jusqu'à ne pas appliquer les lois françaises qui, malgré tout, ont pu être votées quand des élu.e.s volontaires ont utilisé des « niches parlementaires » : théoriquement, depuis 2016 les discriminations linguistiques sont interdites par l'article 225 du Code pénal et depuis

2021 l'enseignement de la langue régionale est généralisé dans l'horaire normal des élèves des régions concernées, de la maternelle au lycée...

La réussite du vote de ces lois par une majorité de parlementaires et l'ensemble des actions glottopolitiques largement attestées pour contester les orientations dominantes et tenter des réorientations, que ce soit par des collectivités territoriales, des élu.e.s au niveau central, des associations, des mouvements militants, des institutions internationales, montrent que des changements sont souhaités et possibles malgré ce verrouillage institutionnel. Face aux demandes pressantes d'élus locaux et de segments parfois majoritaires des populations, l'État a dû accorder des compétences à toutes les collectivités territoriales de tous niveaux en matière de langues et cultures dites régionales.

Ces compétences ne peuvent conduire qu'à des interventions glottopolitiques limitées dans le cadre très limitatif de la version actuelle de la Constitution et des interprétations abusives par les hauts conseils et tribunaux des textes légaux portant sur le français. Mais un chemin s'élargit au fur et à mesure qu'on l'emprunte. PBL

Bibliographie

BEACCO, J.-C., BYRAM, M., 2003, Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe, Conseil de l'Europe.

BECETTI, A., BLANCHET, Ph., COLONNA, R. (Dir.), 2013, Politiques linguistiques et plurilinguismes : du terrain à l'action glottopolitique, Paris, L'Harmattan, 204 p.

BLANC, A., 2013, La langue de la république est le français. Essai sur l'instrumentalisation juridique de la langue par l'État (1789-2013), Paris, L'Harmattan.

BLANCHET, Ph., 2009a, « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs » dans C. Truchot et D. Huck (éd.) L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?, Cahiers du Groupe d'Études sur le Plurilinguisme Européen 1. URL : <http://cahiersdudgepe.misha.fr/index.php?id=898>

BLANCHET, Ph., 2009b, « Quelle politique linguistique prioritaire pour l'avenir des langues d'oc en France ? » dans *La France latine*, Revue d'études d'oc n° 149, 2009, p. 19-36.

BLANCHET, Ph., 2012, « Quelle politique linguistique adaptée aux langues 'régionales' en Europe ? » dans Herreras J. C. (Dir.), *L'Europe des 27 et ses langues*, Presses Universitaires de Valenciennes, pp. 33-51.

BLANCHET, Ph., 2013a, « Les politiques linguistiques : définitions, modalités, enjeux », dans BULOT, T. et BLANCHET, Ph., 2013, *Une introduction à la sociolinguistique, pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, p. 75-80. URL : <http://www.sociolinguistique.fr/cours-5-2.html>

BLANCHET, Ph., 2013b, « Standardisation linguistique, glottophobie et prise de pouvoir » dans Rispaïl, M. (Dir.), *Langues et pouvoirs*, Cahiers de Linguistique 39/1, p. 93-108.

BLANCHET, Ph., 2016, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, 192 p. [réédition mise à jour en 2019 chez Lambert-Lucas].

BLANCHET, Ph., 2017, « Politique linguistique / Glottopolitique », dans Rispaïl, Marielle (Dir.), *ABCdaire de sociodidactique. 65 notions et concepts*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne.

BLANCHET, Ph., 2018, « Entre droits linguistiques et glottophobie, analyse d'une discrimination instituée dans la société française », dans P. Escudé (Dir.), *Langue et discriminations*, Les cahiers de la LCD n° 7, p. 27-44, URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2018-2-page-27.htm>

BLANCHET, Ph., 2018, *Éléments de sociolinguistique générale*, Limoges, Lambert-Lucas, 296 p.

BLANCHET, Ph., 2019, « Réflexions sur l'expression, l'analyse et la prise en compte d'une "demande sociale" dans un contexte d'idéologies linguistique et éducative hégémoniques » dans M. Lebon-Eyquem (Dir.), *Paroles d'enfants, d'adolescents et d'adultes sur l'espace scolaire et familial dans l'océan Indien. Enjeux, enquêtes, actions*, St Denis de la Réunion, Presses Universitaires Indianocéaniques, p. 45-58.

BLANCHET, Ph., 2022, « La censure de la langue : une atteinte fondamentale à la liberté d'expression ». *Mouvements*, 112, 87-98, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2022-4-page-87.htm>

- BOYER, H. & LAMUELA, X., 1996, « Politique linguistique », dans Boyer, H., 1996, *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Delachoux et Niestlé, p. 147-177.
- BULOT, T., BLANCHET, P., 2008, « Propositions pour une analyse glottopolitique de la complexité des situations sociolinguistiques francophones », dans *Séminaire International sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, AUF/OIF, Paris, 129-134.
- CALVET, L.-J., 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.
- CALVET, L.-J., 1999 [1987], *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette.
- CALVET, L.-J., 2021, « Politique linguistique », *Langage et société* (Hors-série), p. 275-280. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-275.htm>
- CARDINAL L., SONNTAG S. K. (dir.), 2015, *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- CNDH [Commissariat des Nations unies pour les Droits Humains], 2017, *Droits linguistiques des minorités. Guide pratique pour leur mise en œuvre*, ONU. URL : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Minorities/SR/LanguageRightsLinguisticMinorities_FR.pdf
- FISHMAN, J. (ed.), 2003, *Can Threatened Languages Be Saved? Reversing Language Shift, Revisited: A 21st Century Perspective*, Toronto, Multilingual Matters.
- GUESPIN, L., 1985, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique » dans *Cahiers de linguistique sociale* 7, Mont Saint Aignan, Presses de l'université de Rouen, 14-32.
- GUESPIN, L., MARCELLESI J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages* n°83, Paris, Larousse, p. 5-34.
- HAUGEN, E., 1966, « Linguistics and Language Planning » in Bright, W. (ed.), *Sociolinguistics*, The Hague, Mouton, p. 50-71.
- HINTON, L., & HALE, K. (eds), 2001, *The Green Book of Language Revitalization in Practice*, London, Academic Press.
- MAURAI, J., 1987, Québec, Conseil de la langue française. *Politique et aménagement linguistique au Québec*
- ROBILLARD, D. (de), 1997, articles « Action linguistique » (20), « Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « évaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique »

(229-230), « Statut » (269-270), dans Moreau, M.-L. (éd.),
Sociolinguistique, concepts de base, Sprimont (B), Mardaga.

FAB-VZE et ICA

Publications sur papier.



- **Les langues de France, actes du colloque ICA de Strasbourg**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen).
- **Demandes citoyennes alsaciennes, pour une nouvelle politique linguistique et culturelle**, ICA, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen).
- **L'appel de Haguenau, actes du colloque SACBA**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen).
- **Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace**, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, Editions *Allewil*_Verlag, Fegersheim, 2014(épuisé/vergriffen).
- **Indignations alsaciennes: identité, démocratie, économie**, dir. Pierre Klein, une publication de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2015 (épuisé/vergriffen).
- **Projet politique global pour l'Alsace**, ICA dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2015 (épuisé/vergriffen).
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2015**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue (épuisé/vergriffen).
- **Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme**, Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2016 (épuisé/vergriffen).
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2016**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2017(épuisé/vergriffen).
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 14 et 15 juin 2017**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2018 (épuisé/vergriffen).
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 21 octobre 2018**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil*_Verlag, Fegersheim, 2019 (épuisé/vergriffen).

- **Almanach, Les associations se présentent**, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2020 (épuisé/vergriffen).

- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque du 28 septembre 2019**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020 (épuisé/vergriffen).

- **Actes du colloque de l'ICA, Région, Régionalisation, Régionalisme**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2021 (épuisé/vergriffen).

- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 22-10-2021, La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/****Der Stellenwert der französischen und deutschen Sprache am Oberrhein**, dir. Pierre Klein, Editions Coollibri, 2022 (épuisé/vergriffen).

- **Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau-****Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?** dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen).

- **Perspectives pour le bilinguisme en Alsace, Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass**, Pierre Klein-FAB, ID l'édition, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen).

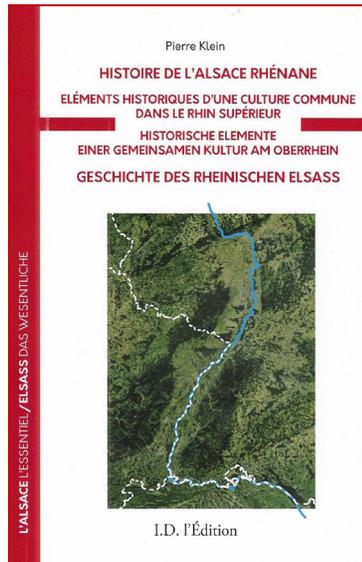
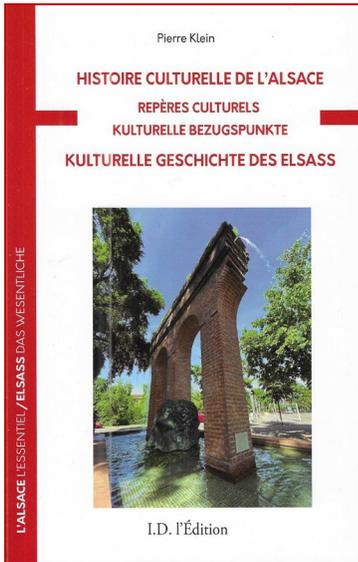
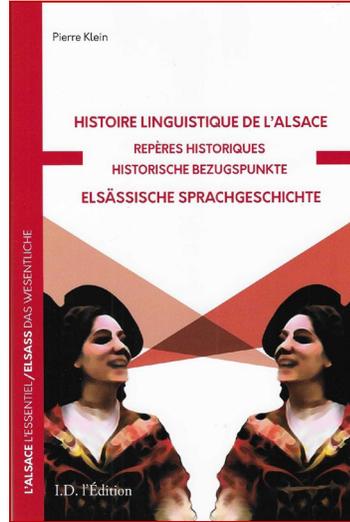
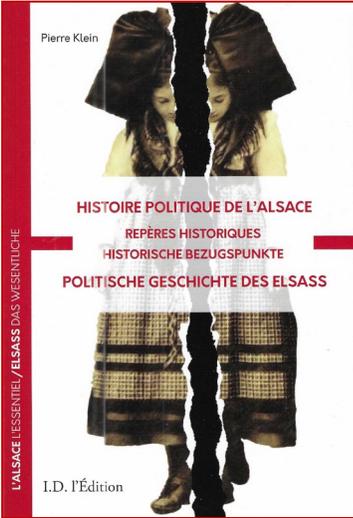
- **Elsass Journal**, édition spéciale de juin 2023.

- **Elsass Journal**, édition spéciale de septembre 2023.

Pour voir les publications sur sites :

www.fab.alsace ; www.ica.alsace

Récentes publications de Pierre Klein





Associations membres de la FAB-VZE

Alsace Jungi fers Elsassische: www.ajfe.fr

Association des parents d'élèves de l'enseignement public : www.apepa.fr

Association pour le bilinguisme dès la maternelle: www.abcmzwei.eu

C-l'Europe, conférence paneuropéenne de Strasbourg :

euroblick@gmail.com

Club perspectives alsaciennes : www.perspectivesalsaciennes.com

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle: www.culture-bilinguisme.eu

D'Kinderstüb: www.abcm-jeanpetit.eu

Elsäss Üssbildung: www.elsass-ussbildung.org

Eltern Alsace: www.eltern-bilinguisme.org

Fonds international pour la langue alsacienne: www.filalsace.net

Foyer de l'étudiant catholique: www.fec-strasbourg.org

Heimetsproch un Tràdition: www.heimetsproch.fr

Initiative citoyenne alsacienne: www.ica.alsace

Les Misela: www.lesmisela.fr

Life Vallye : alexis.lehmann@orange.fr

OMA: www.abcmzwei.eu/?s=OMA

Regioschule: www.mulhouse.abcmzwei.eu

Schick'Lothringen : culturebilinguismemoselle@gmail.com

Schick-süd-Elsass : www.assoschick.alsace

Schwalmala: www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles

Unsri Gschicht: www.unsrigschicht.org

La fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass peut déployer son action grâce aux cotisations de ses membres et au soutien financier qu'elle perçoit de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg.



Don possible à la FAB-VZE

Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex

Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; www.fab.alsace ;

president.fab-vze@orange.fr ;

RIB : 10278 01251 00020236001 50

IBAN : FR76 1027 8012 5100 0202 3600 150

BIC : CMCIFR2A

